

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION



REVUE MENSUELLE

SOMMAIRE

PÉDAGOGIE:—Nos écoles publiques, *C.-J. Magnan, de la Société Royale du Canada*, p. 129.—Histoire de la pédagogie: la Renaissance en Angleterre, *F. P. G.*, p. 132.—Question de pédagogie: une ère nouvelle, *Arsène Paquin, I. E.*, p. 157.—Enseignement du dessin, 3e Lettre, *Un inspecteur de l'enseignement du dessin*, p. 142.—La calligraphie à l'école primaire, exercices pour le mois de novembre, *J.-B. Chartrand*, p. 145.—Pédagogie pratique: notes d'inspection, *Expérience*, p. 146.—Comment écrire les noms propres, *abbé Joseph Saint-Denis*, p. 147.—Autour d'une exposition scolaire, *Jean-Charles Magnan*, p. 149.—La vertu de charité, son rôle social, *C.-J. Magnan*, p. 151.

CHRONIQUE JUDICIAIRE:—Juridiction des tribunaux sur la perception des taxes scolaires *Eugène L'Heureux, avocat*, p. 153.

DOCUMENTS OFFICIELS:—Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique: session de septembre 1922, *J.-N. Miller, secrétaire*, p. 154.—A l'officiel: nominations et création d'un nouveau district d'inspection, p. 181.

DOCUMENTS SCOLAIRES:—Au congrès de Grand'Mère, p. 168.—Résumé de la conférence donnée au congrès de Grand'Mère, par l'Inspecteur général des écoles catholiques, p. 169.—Loi établissant des cours professionnels, p. 171.—Congrès des professeurs des écoles normales de filles, p. 172.—

MÉTHODOLOGIE:—Étude critique: la cloche de Louisbourg, *Chanoine Émile Chartier, de la Société Royale du Canada*, p. 173.—La rédaction à l'école primaire, *N. Tremblay, professeur*, p. 178.—Histoire du Canada: Boucher et de la Vérendrye, p. 182.—Pierre Boucher de Grosbois, p. 182.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE:—Instruction religieuse: les sacrements du Mariage et de l'Ordre, *l'abbé C. Rambaud*, p. 184.—Langue française: Cours élémentaire, p. 185—Cours moyen, p. 186.—Mathématiques: Arithmétique, p. 188—Algèbre, p. 190—Géométrie, p. 192.

CABINET DE L'INSTITUTEUR:—A propos des heures de classe, p. 150.—Demandez le calendrier de saint Joseph, p. 152.—Les nouveaux programmes d'études, p. 192.—Bibliographie, p. 192.

ILLUSTRATIONS:—Exercices de dessin, p. 144.—Exercices de calligraphie, p. 145.—Les différentes pièces d'une maison, p. 179.

C.-J. MAGNAN, Directeur-propriétaire—79, Chemin Ste-Foy, Québec.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

L'abonnement à *l'Enseignement primaire* est de \$2.00 par année, pour le Canada; et de \$2.50 pour les pays étrangers, strictement payable d'avance et doit être adressé au susigné.

Les abonnements commencent avec l'année scolaire, c'est-à-dire le 1er septembre et finissent le 30 juin de l'année suivante. Les abonnés arrivant dans le cours de l'année de la publication, reçoivent les fascicules parus à date.

Nos abonnés nous rendraient un grand service, chaque fois qu'ils renouvellent leur abonnement, en découpant l'adresse qui se trouve sur la bande d'enveloppe et en l'expédiant avec le prix du renouvellement. S'il y a lieu, ils noteront les changements de résidence. Cette précaution éviterait beaucoup de recherches et sauverait un temps précieux.

Toute livraison non reçue doit être réclamée dans le mois de sa publication. Après ce délai, il faudra payer 25 centins par fascicule réclamé. On ne tiendra aucun compte des réclamations non accompagnées du prix.

Pour l'avantage de ceux qui voudraient compléter des séries ou collections, des fascicules séparés, depuis la fondation de la revue, pourront être fournis à raison de 25 centins chacun, sauf quelques rares livraisons qui sont épuisées.

Les réclamations ne sont considérées qu'une fois le mois, entre le 20 et le 30 de chaque mois, c'est-à-dire 8 à 10 jours avant l'expédition. Les correspondances arrivant après cette date ne sont considérées que le mois suivant. On ne peut tenir compte des réclamations sur réception de chacune d'elle, ceci ne se fait qu'une fois le mois.

Pour toute information relative à l'administration, s'adresser à J.-R. Paradis, case postale 636, Québec.

JÉRÉMIE RICHARD

RELIEUR, RÉGLEUR ET IMPRIMEUR

Reliure de Bibliothèque et de luxe.—Toilage et cartonnage.—Feuilles mobiles.—Cahiers d'exercices, Cahiers brouillons et tout ouvrage concernant cette ligne.

Nous relierons *l'Enseignement Primaire* à un prix modéré et garantissons donner satisfaction aux municipalités scolaires.

— TÉLÉPHONE 1073 —

31, RUE SAULT-AU-MATELOT, - - - QUÉBEC.



VISITEZ LE CANADA PENDANT VOS VACANCES

LES ROCHEUSES CANADIENNES couvrent à elles seules un territoire plus grand que 50 Suisses réunies. Service d'hôtellerie sans égal

Banff, Lac Louise, Glacier, Vancouver
Victoria.



POUR VOTRE VOYAGE DANS L'OUEST CANADIEN

Utilisez le réseau de chemin de fer par excellence. Trains quotidiens directs entre l'est et l'ouest. Matériel roulant réunissant tous les perfectionnements modernes.

Bureaux des billets à Québec : 30 rue Saint-Jean, Château Frontenac et Gare du Palais. Brochures et détails supplémentaires sur demande à

CHS. A. LANGEVIN, Agent du trafic-voyageurs,
Gare du Palais, Québec, P. Q.

Agence générale de navigation océanique.
TOUTES LES LIGNES circulant du Canada et des Etats-Unis représentées.
Spécialité: VOYAGES D'EUROPE.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION.

PÉDAGOGIE

NOS ÉCOLES PUBLIQUES

L'article qui suit a été publié dans L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE au Canada, de juin 1922. Cette revue est publiée à Québec, sous les auspices de l'Université Laval.

J'ai lu avec intérêt, dans la livraison d'avril de *L'Enseignement secondaire*, l'article de Monsieur René Lévesque, intitulé: "De l'Éducation conçue comme une science". Cet article du distingué professeur de l'École normale Supérieure de Québec, mériterait quelques observations. Ainsi, M. Lévesque affirme: "Je crois au contraire que la science de l'Éducation n'est pas constituée et qu'elle ne le sera jamais, parce qu'il ne peut pas y avoir de science de l'éducation". (1)

C'est catégorique.

Néanmoins, Monseigneur Dupanloup n'a-t-il pas dit: "L'Éducation est tout à la fois un *art* et une *science*; on dit dans ce double sens: *C'est un beau traité d'Éducation; c'est un grand système d'Éducation; c'est une maxime fondamentale de toute bonne Éducation*". (2)

Plus loin, M. Lévesque se déclare "un admirateur fervent de l'École des Roches". Certes, il y a beaucoup à admirer dans cette forme d'école "qui constitue un milieu social adapté à la perpétuelle mobilité de l'enfant, qui lui met en mains, peu à peu, le terrible instrument de la liberté, qui le forme à l'initiative personnelle en l'habituant à ne jamais perdre de vue la fin sociale". (3) De là la nécessité "des jeux d'équipes qui forment à l'action concertée des responsabilités de plus en plus lourdes qui pèsent sur l'adolescent à mesure qu'on le délève de la subjection puérile". (4)

Et M. Lévesque conclut: "Le *self-government* des écoles? Pourquoi pas?"

L'éminent professeur nous mène donc en pleine *Éducation nouvelle* et nous présente, sans le nommer, M. Edmond Demolins, qui a écrit

(1) *L'Enseignement secondaire au Canada*, livraison d'avril 1922, p. 150.

(2) *De l'Éducation*, par Mgr Dupanloup. Tome premier, pages 23 et 24.

(3) *L'Enseignement secondaire au Canada*, livraison d'avril, p. 149.

(4) *L'Enseignement secondaire au Canada*, livraison d'avril 1922, p. 149.

naguère tout un volume pour dire à la France traditionnelle étonnée: *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons.*

Sur ce chapitre, les éducateurs canadiens-français marquent encore le pas en compagnie de l'illustre général de Castelnau, qui disait récemment:

“La valeur de l'homme ne s'évalue pas en fonction de sa force musculaire, de sa capacité thoracique, ou de la saillie de ses biceps; elle se mesure surtout à l'élévation de son intelligence, à l'énergie de son caractère, et à la bonté de son cœur. Ne vous laissez pas, disait-il, séduire par ces méthodes d'éducation étrangère, qui mettent la culture physique au premier plan. Lorsque nos alliés de l'ancien et du nouveau monde ont dû chercher dans les rangs de leur élite intellectuelle les cadres, surtout les cadres supérieurs, nécessaires à la constitution de leurs unités, leur embarras n'a pas été mince. Ils ont dû puiser largement, très largement, on ne saurait trop le répéter, dans la source puissante et abondante de l'intelligence française.” (1)

Mais ce n'est point pour disserter sur l'éducation, science ou non, ni pour remettre en discussion le grave problème de l'“éducation nouvelle”, que j'ai demandé l'hospitalité de *L'Enseignement secondaire*. C'est à la seule fin de démontrer que ce que M. Lévesque regrette si justement de ne plus retrouver dans les écoles publiques de la France, (2) constitue l'âme et l'armature du système scolaire officiel de la Province de Québec.

Ainsi après avoir admirablement démontré l'absurdité d'un système d'éducation sans Dieu et défini avec clarté que la véritable éducation, c'est “l'art d'organiser par l'amour et selon l'ordre, les données de l'expérience autour d'un motif central qui est la foi en Dieu”, M. Lévesque ajoute:

“Nos écoles publiques sont-elles conçues pour une telle éducation? J'ose répondre très nettement: Non. Cette éducation fondamentale de l'âme ne peut être donnée que par des hommes qui se consacrent à cette tâche sans réserve et par pur amour.”

Puis il rappelle que l'évolution *naturelle* des individus et des races qui ont laissé attaquer la croyance religieuse positive, c'est: “foi diminuée—déisme vague—indifférence et pur matérialisme” que la véritable éducation “est le trésor héréditaire que nous ont légué des siècles d'humble foi et de traditions intégralement transmises et jalousement conservées”. Et M. Lévesque de conclure: “Les gardiens et les transmetteurs de ce feu, voilà ceux à qui j'accorde le beau nom d'éducateurs (nom dont on est actuellement bien parcimonieux, peut-être par une pudeur inavouée.) Et ceux-là ne sont pas dans nos écoles—précisément parce que nos écoles sont la chose des foules disparates et des

(1) *Les Études*, Paris, 20 mars 1922.

(2) En écrivant “nos écoles publiques”, M. Lévesque voulait évidemment parler des écoles de son pays.

spécialistes étroits. L'éducateur, c'est le père, chef et prêtre de son groupe familial—c'est le père ou c'est l'apôtre, le seul homme à qui le père puisse en conscience déléguer ses devoirs et ses droits". (1)

L'affirmation qui précède ne s'applique pas aux seules écoles officielles de la France, mais elle convient dans la même mesure aux écoles de tous les pays de l'Europe, des deux Amériques, et de toutes les autres parties du monde, sauf celles de la Province de Québec.

M. Lévesque le sait sans doute: l'État de Québec est le seul pays au monde où les écoles officielles soient, de par la loi, absolument *confessionnelles et séparées*: les catholiques ayant pour leurs enfants des *écoles catholiques* et les protestants des *écoles protestantes*.

Disons encore pour nos frères de France qui n'ont lu que *Maria Chapdelaine*:

Que l'enseignement de la religion est à la base des programmes des trois degrés de nos écoles primaires: élémentaire, intermédiaire et supérieur; que les prêtres catholiques sont visiteurs des écoles de leurs paroisses (art. 2557 du Code scolaire), qu'ils peuvent enseigner sans brevet de capacité, ainsi que les Frères et les Sœurs (art. 2586); que les curés et les desservants ont seuls le droit de choisir les livres de religion et de morale pour les écoles de leur paroisse (art. 2709-4); que nul aspirant à un brevet d'enseignement ne peut être admis à l'école normale ou au Bureau des examinateurs (pour les catholiques) sans être muni, au préalable, d'un certificat de moralité signé par son curé (articles 83, 145 et 215 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique); que le dit Conseil de l'Instruction publique est composé de deux comités, l'un catholique où siège *ex-officio* NN. SS. les archevêques, évêques et vicaires apostoliques, et l'autre protestant: chacun de ces comités ayant seul le droit de rédiger des programmes d'études, approuver des livres et faire des règlements pour les écoles de leur dénomination religieuse respective; que la liberté de l'enseignement est accordée pleine et entière au clergé et aux congrégations; que l'enseignement secondaire et supérieur, en notre Province, est sous le contrôle et la direction exclusive des évêques et du clergé, pour les catholiques, et sous le contrôle des différentes dénominations protestantes, pour les protestants; que dans les écoles catholiques de la province de Québec, qui sont au nombre de 6,881 sur un total de 7,706, on trouve à leur poste *d'éducateurs*, 15,797 instituteurs et institutrices catholiques, dont 884 sont des prêtres, 1,904 des religieux (Frères) et 5,546 des religieuses (Sœurs), 489 instituteurs et 6,974 institutrices catholiques, tous pratiquants et animés du même zèle que les congréganistes pour la formation morale et religieuse de la jeunesse; enfin que la liberté des parents, premiers et principaux éducateurs des enfants, est largement sauvegardée par la loi de l'Instruction publique de la Province de Québec, le *seul État*

(1) *L'Enseignement secondaire au Canada*, avril 1922, page 156.

au monde qui possède une organisation scolaire aussi nettement favorable à la Religion, à l'Église et à la Famille dans le domaine de l'enseignement.

Ni école, ni instruction obligatoire dans notre Province: instruits de leurs devoirs par les Évêques et le clergé, les Canadiens français n'ont jamais eu besoin de loi de contrainte pour assurer à leurs enfants une fréquentation scolaire suffisante. A preuve le rang d'honneur que Québec occupe au tableau des statistiques fédérales.

Après ce rapide exposé, nous avons le droit de conclure que *nos écoles publiques* favorisent la véritable éducation et qu'elles ne sont pas dépourvues de ces éducateurs dignes des beaux noms de *gardiens* et de *transmetteurs* du feu sacré de la foi et des traditions dont parle M. Lévesque en termes magnifiques.

Nous avons cru de notre devoir de profiter de l'article de cet éminent professeur pour mettre en relief le caractère des écoles publiques de la Province de Québec, afin que nos frères de France qui lisent *L'Enseignement secondaire au Canada* apprennent que les Canadiens français ne se sont pas contentés d'être de patients bûcherons et d'habiles arracheurs de souches, mais qu'ils ont su aussi édifier, à trois mille lieues de la mère patrie, un superbe bâtiment scolaire au frontispice duquel sont écrits officiellement, en lettres d'or, ces deux mots que quinze siècles d'histoire ont unis à jamais: *Catholique et Français*.

C.-J. MAGNAN,

*de la Société Royale du Canada
et Inspecteur général des écoles
catholiques de la Province de Québec.*

HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE

La Renaissance en Angleterre (1)

(Droits réservés)

II

PÉDAGOGIE PROTESTANTE

La plupart des manuels d'histoire de l'éducation avancent comme des vérités incontestables:

1. *Que l'école populaire date de la Réforme;*
2. *Que la Réforme a relevé l'état de l'instruction.*

Examinons, à la lumière des faits, ces deux assertions.

(1) Voir *L'Enseignement primaire*, d'octobre 1922.

1—L'ÉCOLE POPULAIRE DATE-T-ELLE DE LA RÉFORME ?

M. Compayré nous l'assure: "L'enseignement primaire en ses débuts est, dit-il, chose protestante, et la Réforme en a été le berceau". (1) M. Bréal est du même avis. Il admet que, si l'Église a fondé l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, la foi catholique a dominé pendant de longs siècles sans songer à fonder l'enseignement populaire. "Le catholicisme, dit-il, fait l'éloge de la sainte ignorance" (2) D'après lui, partout où l'enseignement populaire s'est établi avant le dix-neuvième siècle, il est "fils de protestantisme".

De nombreuses études prouvent cependant que la fondation de l'enseignement populaire remonte au moyen âge. J.-J. Ampère ne craint pas d'avouer que "Charlemagne avait établi plus d'écoles populaires qu'il n'en existe aujourd'hui". (3) Dans un article retentissant M. Louandre affirmait en 1877 que, dès le Xe siècle, tous les paysans de Normandie savaient lire et écrire (4). Les archivistes ont prouvé d'une manière irréfutable que des écoles nombreuses existaient dès le douzième siècle, dans toutes les provinces de France (5).

L'Allemagne possédait également un grand nombre d'écoles primaires: "Le catholicisme, dit M. Eug. Rendu, avait peuplé l'Allemagne d'écoles populaires comme le reste de l'Europe; il avait voulu que le clergé appelât à ces écoles les fils des serfs comme ceux des hommes libres; que tout prêtre ayant charge d'âmes donnât l'instruction ou par lui-même ou par un clerc, et que le curé de chaque paroisse offrît au pauvre l'enseignement gratuit" (6).

Dans son beau livre sur les écoles paroissiales d'Écosse, J. Grant dit: "Nos écoles ne furent pas créées par un acte du parlement; elles furent fondées par l'Église ou durent leur existence au peuple lui-même": (7) Des documents authentiques prouvent que ce pays possédait un grand nombre d'écoles primaires au commencement du XIIe siècle.

L'illustre franciscain anglais Roger Bacon (1214-1298) écrivait qu'il n'y avait jamais eu tant d'application à l'étude, tant de désir de s'instruire qu'à son époque où des écoles existaient dans chaque ville, bourg ou château. Les résultats des recherches les plus récentes confirment l'assertion de R. Bacon. L'Église, bien avant la Réforme, avait organisé en Angleterre tout un système d'éducation populaire. "Je suis convaincu, dit un auteur anglais, que le nombre extraordinaire de fonda-

(1) *Histoire de la pédagogie*, 18ème édition, p. 90.

(2) *Quelques notes sur l'inst. publ. en France*, 1872.

(3) *Hist. Littéraire de la France avant Charlemagne*, III, p. 230.

(4) *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1877.

(5) Allain, *L'instr. primaire en France avant la Révolution*, p. 21 à 40.

(6) *Rapport sur l'enseignement populaire dans l'Allemagne du Nord*.

(7) *History of the burgh and parish schools of Scotland*, 25.

tions d'écoles après la réforme de 1547 n'était pas la conséquence d'un zèle nouveau pour la science, mais une réorganisation bien imparfaite de ce qui avait été détruit d'une manière si soudaine et si désastreuse (1). Ce témoignage est corroboré par les paroles du président du parlement qui, en 1562, disait à la reine que plus de cent écoles détruites par la Réforme n'avaient pas été rouvertes.—Rashdall, dans son savant ouvrage sur les Universités du moyen âge, et le cardinal Gasquet, dans ses études sur la vie paroissiale de la même époque (2) sont arrivés à cette conclusion: l'enseignement populaire était parfaitement organisé en Angleterre avant la Réforme. Il en était de même dans les autres pays de l'Europe. Nous l'avons vu d'ailleurs: l'Église, depuis le VI^e siècle, n'avait cessé d'édicter, dans ses conciles, des ordonnances relatives à la fondation d'écoles populaires et ces ordonnances n'étaient pas restées lettre morte. Il faut être d'une mauvaise foi ou d'une ignorance prodigieuse, pour oser soutenir que l'enseignement populaire date de la Réforme.

2—LA RÉFORME A-T-ELLE RELEVÉ L'ÉTAT DE L'INSTRUCTION ?

Certains écrivains, tels que d'Aubigné et Michelet, ont avoué avec un air de triomphe qu'au moment de la Réforme l'instruction était dans un état déplorable. Rien de plus faux. A cette époque il y avait en Europe 72 universités toutes catholiques (3). Autour de ces universités se groupaient de nombreux collèges et écoles; Oxford en comptait 300, Paris, 60, Louvain plus de 40, etc.—Les ordres religieux y avaient établi des maisons d'études pour leurs sujets, les évêques y avaient fondé des séminaires pour la formation supérieure des aspirants au sacerdoce.

Près de chaque cathédrale s'élevait un petit séminaire où les enfants sous la direction de l'ordinaire, recevaient une formation préparatoire à l'état ecclésiastique. Les monastères avaient tous deux écoles: l'une destinée aux religieux, l'autre où l'on instruisait gratuitement les enfants du peuple.

Les écoles élémentaires étaient innombrables. En Allemagne, les Jésuites en dirigeaient un grand nombre par eux-mêmes ou par leurs élèves. En France, il en existait jusque dans les plus humbles villages. On peut affirmer que proportionnellement à leur population, la plupart des grandes villes avaient des établissements scolaires plus nombreux qu'aujourd'hui.—Il y avait à Paris, au XIV^e siècle, trente écoles paroissiales pour les filles seulement.

(1) Thorold Rogers, *Six centuries of works and wages*, I, p. 165.

(2) Don Gasquet, O. S. B., *Mediæval parish life*, p. 73 sq.

(3) Elles étaient ainsi réparties: 20 en France, 15 en Allemagne, 5 en Italie, 7 en Espagne, 3 en Écosse, 2 en Angleterre, en Autriche et en Suisse, une en Belgique, en Portugal, en Pologne, en Hongrie, en Danemark et en Suède.

La fréquentation scolaire, dans son ensemble, était satisfaisante. L'instruction n'était donc pas en décadence; on pouvait sans doute l'améliorer, mais elle n'était pas dans l'état lamentable que décrivent les détracteurs de l'Église.

Il y a plus.—L'histoire permet d'avancer que, non seulement la Réforme n'a pas relevé l'instruction, *mais qu'elle lui a été nuisible dans tous les pays où elle s'est établie*. Il serait excessif d'accuser les chefs de l'hérésie de s'être prononcés contre la culture des lettres et l'instruction populaire, cependant Janssen, d'après Dollinger, n'hésite pas à écrire que "là où la nouvelle doctrine se développait librement, d'innombrables prédicants travaillaient à ruiner de fond en comble toute culture intellectuelle. Ils visaient sciemment à fonder le règne de la foule ignorante. On revenait aux doctrines que les hussites avaient mises en honneur au quinzième siècle. "Celui qui s'adonne aux arts libéraux est un orgueilleux... les écoles doivent être détruites" (1). Le principal motif de cette décadence réside dans les doctrines malsaines, les principes subversifs les écrits violents des prédicants, qui allumèrent partout des guerres civiles.

Luther se montre particulièrement acharné contre la philosophie et la théologie scolastique; il n'a pas d'invectives assez brutales contre les institutions où elles sont enseignées. Il appelle les universités "des temples de Moloch, des cavernes de malfaiteurs, des synagogues de perdition." Il qualifie les théologiens "d'ânes grossiers, de misérables fripons, de bouillon maudit de l'enfer". Il va jusqu'à dire: "On devrait mettre le feu aux universités, car rien de plus infernal, de plus diabolique n'a existé depuis le commencement du monde, et jamais la terre ne connaîtra rien d'aussi pernicieux" (3). Il put constater lui-même l'effet de son œuvre destructive; "En Allemagne, écrivait-il, on laisse dépérir l'enseignement. Les écoles supérieures languissent, les couvents sont fermés, l'herbe se sèche, la fleur tombe. Là où les couvents et les abbayes ont été supprimés, personne ne consent à faire instruire ses enfants" (3).

Melanchton écrivait également: "Dans les pays allemands, toutes les écoles disparaissent. Malheur sur le monde!" Cette triste réalité arrache à l'humaniste Nossen une constatation émue. "Ce qui m'afflige le plus, c'est la crainte qu'une fois les fondements de la science sapés, toute piété ne soit du même coup ruinée et que nous ne voyions renaître une barbarie capable d'anéantir les derniers et faibles vestiges de la religion et des lettres."

Quelques chiffres achèveront de prouver ce que nous avançons—

(1) Dollinger, *Réforme*, I, p. 440; Janssen, II, p. 315.

(2) Janssen, II et III, *passim*.

(3) Cité par Janssen, *Ibid.*

L'université de Prague, si fière de compter au commencement du XVe siècle jusqu'à 60,000 étudiants, n'avait plus, en 1550, que 8 professeurs et 30 élèves; celle de Vienne, qui avait eu, en 1519, 661 inscriptions, n'en reçut que 12 en 1532; Cologne, en 1534, eut 54 élèves au lieu d'une moyenne de 2000 qu'elle avait de 1500 à 1510; Erfurt tomba de 311 à 14 en 1527, Heidelberg, Rostock, Greifswald, furent obligées de fermer leurs portes et les professeurs durent vivre dans un état voisin de la misère. Les élèves qui restaient dans les universités étaient si vicieux, si indépendants, qu'ils devinrent ingouvernables. Les maîtres eux-mêmes étaient fort divisés par des querelles politico-religieuses.

Cet état de choses fut commun à tous les pays où s'introduisit la Réforme. Un vent de mort souffla sur l'Allemagne, le Danemark, la Suède, la Norvège, les Pays-Bas, et plus tard, sur l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande et même la France.

Mais ce n'est pas tout. *La Réforme nous a légué un certain nombre de principes funestes*, entre autres, l'intervention de l'État en matière d'enseignement, sa main-mise ou ses essais de main-mise sur les écoles, l'idée de la neutralité scolaire. Il est évident que l'État, gardien des intérêts publics, doit s'occuper d'enseignement, mais ses fonctions en matière d'éducation se bornent à *protéger*, à *contrôler*, à *promouvoir*. Les réformateurs ne l'entendaient pas ainsi et souhaitaient de "voir l'autorité temporelle *seule* chargée de l'organisation des écoles." Eberlin de Gunzbourg, religieux défroqué, prédicateur et pamphlétaire de l'époque, demande également que l'enseignement soit *gratuit* et *obligatoire*. Comme si la gratuité n'avait pas été, depuis les premiers siècles, un des principes des écoles fondées par l'Église ! Comme si jusqu'alors l'État et l'Église n'avaient pas constamment uni leurs efforts pour encourager les parents à faire instruire leurs enfants. Le même Eberlin désire que la philosophie soit bannie des universités ainsi que tous les auteurs scolastiques, il voudrait voir tous les livres de droit canon brûlés sur les places publiques.

Voilà les hommes que certains historiens nous présentent comme les promoteurs de la science et les fondateurs de l'enseignement populaire ! Il est difficile de croire que leur influence a été favorable à l'éducation. Certes, il serait injuste d'écrire avec Stockl "qu'il n'y a pas un seul principe pédagogique dans les enseignements de la Réforme", mais il nous sera bien permis de constater que depuis cette époque, la pédagogie a été imprégnée de principes funestes dont nous trouvons la trace dans les écrits de Sturm, de Rabelais, de Montaigne, de Comenius, de Rousseau de Pestalozzi, de Froebel, d'Herbert Spencer et de nos modernes rationalistes et libres penseurs

F. P. G.

QUESTION DE PÉDAGOGIE

Une ère nouvelle

Le lieutenant-gouverneur en conseil a récemment proclamé la mise en vigueur du nouveau programme d'études, et ce, à partir de septembre 1923.

Si l'importance primordiale d'un programme d'études échappe à l'observation de bien des profanes, il faut reconnaître que, depuis quelques années, les membres du Comité catholique, de même que nos gouvernants, les officiers du département de l'Instruction publique, le personnel enseignant, nombre de pères de familles, constataient que le programme actuel ne répondait plus aux exigences modernes. Les plus avertis montrèrent le mal dans sa racine. Des polémiques sérieuses, tant par le nombre, par la qualité des idées exprimées, que par la renommée et la compétence des auteurs qui y prirent part, s'engagèrent. Bref, l'opinion publique était mise en éveil. En cette circonstance, si grave de conséquences pour l'avenir de l'instruction et de l'éducation de notre nationalité, le Comité catholique, par sa sage prudence, a prouvé une fois de plus sa raison d'être. Après une étude sérieuse et prolongée de la question, il favorisa la refonte du programme. Des sous-comités d'études furent formés, des rapporteurs nommés et l'on fit appel à toutes les sommités dans le domaine de la pédagogie, en cette province. Des projets s'élaborèrent. Bientôt, de la discussion jaillit la lumière. Un nouveau programme était né. Une nouvelle orientation allait être donnée à l'instruction et à l'éducation de nos enfants.

Admettant que tout travail humain est perfectible et que l'art est difficile, il faut tout de même reconnaître que ce nouveau programme d'études est très bien accueilli par tous les groupes qui s'intéressent au mouvement éducationnel.

L'ère nouvelle s'ouvre donc sous d'heureux augures. Accordons au nouveau programme notre confiance et notre sollicitude. Qu'un concert unanime de reconnaissance aille à ceux qui ont pris une part active à la préparation et à la rédaction de ce règlement, destiné à orienter l'avenir de notre province vers des horizons plus vastes. Ils ont bien mérité de la patrie ceux-là.

Ce nouveau programme divise les écoles catholiques de la Province en (1) *écoles primaires élémentaires* et (2) *écoles primaires complémentaires*.

1.—ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES.

Les *écoles primaires élémentaires* comprendront les cours suivants, savoir: *Cours préparatoire, inférieur, moyen, supérieur.*

Le *cours préparatoire*, son nom l'indique, est destiné aux tout petits enfants de 5 et de 6 ans. Tous les jeunes ne devront pas passer nécessairement par ce cours. Personne n'ignore qu'un grand nombre de familles, et cela à leur louange, préfèrent garder à la maison ces bambins, qui ont tant besoin de liberté, d'air, de soins vigilants et constants de la part de la mère. Ces enfants reçoivent au foyer les premières notions de religion, de lecture, d'écriture, de calcul. Ils font donc, chez eux, leur cours préparatoire. A leur arrivée à l'école, ils entreront, non pas en ce cours préparatoire, mais bien au cours inférieur.

Le *cours inférieur* qui, de fait, est le premier cours du nouveau programme, comprend deux ans d'études, 1^e et 2^e années. Au sortir de ce cours, les élèves pourront lire assez bien et écrire ce qu'ils lisent; en calcul, ils connaîtront les quatre opérations simples; ils auront des notions fondamentales sur la religion. La moyenne d'âge des élèves de ce cours est de 7 à 9 ans.

Du cours inférieur l'élève passera au *cours moyen*, lequel comprend, lui aussi, deux ans d'études: 3^e et 4^e années. Au sortir de ce cours, les élèves posséderont des connaissances générales sur la religion, les éléments de la langue française et de la langue anglaise; en calcul, les quatre opérations simples, les fractions et des problèmes y correspondant. Ils seront initiés, en ces deux années, à la rédaction d'une lettre, d'un reçu, d'un billet, etc. La moyenne d'âge des élèves de ce cours est de 9 à 12 ans.

Puis viendra le *cours supérieur*, comprenant également deux ans d'études: 5^e et 6^e années. Pendant ces deux années, les élèves compléteront leurs connaissances élémentaires sur le catéchisme et les prières. Ils verront la syntaxe française et anglaise. Ils se perfectionneront en rédaction et en composition. En arithmétique, ils verront le pourcentage, le mesurage, les éléments de la comptabilité, les formules commerciales, etc. La moyenne d'âge des élèves de ce cours est de 12 à 15 ans.

Les matières d'enseignement pour ces écoles élémentaires se divisent en *matières essentielles*, *accessoires* et *facultatives*.

Les *matières essentielles* sont: l'instruction religieuse et la morale, la langue maternelle, les mathématiques et l'histoire du Canada. Les *matières accessoires* sont: la géographie, le dessin, l'agriculture, la langue anglaise, l'hygiène et les bienséances. Les *matières facultatives* sont: le chant et la gymnastique. Pour les écoles de garçons, les travaux manuels. Pour les écoles de filles, l'enseignement ménager.

Voilà les grandes lignes du programme d'études des écoles primaires élémentaires.

Passons à celui des écoles primaires complémentaires. Ces écoles remplaceront ce que nous appelons aujourd'hui les écoles académiques. Le nouveau programme, comme l'ancien, comprend deux ans: 7^e et 8^e années.

2.—ÉCOLES PRIMAIRES COMPLÉMENTAIRES

Le nouveau programme des *écoles complémentaires* a été conçu et rédigé de manière à rencontrer toutes les exigences du milieu où ces écoles seront en opération. Il comprend les sections suivantes: commerciale, industrielle, agricole, ménagère. Les matières de l'enseignement de ces deux années d'études sont divisées comme suit:

A.—Matières communes invariables. Ces premières matières devront s'enseigner dans chacune des quatre sections ci-haut nommées. Ce sont: l'instruction religieuse et la morale, la langue française, l'histoire nationale et la géographie.

B.—Les matières communes variables, suivant les exigences du milieu, sont: la langue anglaise, les mathématiques, la physique, le dessin, les bienséances, l'hygiène.

C.—Les matières spéciales sont, pour les sections commerciale et industrielle: le droit commercial, la sténographie, la dactylographie, la technologie industrielle, le dessin technique, les travaux manuels. Pour les sections agricole et ménagère: l'agriculture, la botanique, l'économie rurale, la zoologie, la chimie agricole, la comptabilité agricole, le mesurage, la tenue de la maison, l'art culinaire, l'horticulture, l'aviculture, l'apiculture, les travaux pratiques. La moyenne d'âge des élèves de ces cours est de 15 à 18 ans.

Pour couronner les études de ces deux programmes, fixer un but aux étudiants, établir un barème de connaissances, il sera sans doute décerné avant longtemps un certificat d'études après examen uniforme pour chaque catégorie d'écoles respectives, aux élèves y ayant droit. A ces certificats pourraient être attachées certaines prérogatives rendant leur obtention plus désirable. Ces certificats d'études créeront un lien entre les écoles primaires et les écoles moyennes d'agriculture, les écoles techniques, les écoles normales, les écoles commerciales et le cours classique.

Ayant élevé le niveau des études de l'école primaire élémentaire, il fallait songer à élever dans la même proportion la somme des connaissances exigibles pour l'octroi du brevet élémentaire. Ce diplôme disparaît de fait, mais pas de nom. A l'avenir, pour obtenir un *brevet d'école élémentaire*, les aspirants devront posséder les connaissances exigées aujourd'hui pour l'obtention du brevet modèle. Et pour le *brevet d'écoles primaires complémentaires*, les connaissances du brevet académique d'aujourd'hui. Le niveau de l'instruction des titulaires des écoles primaires élémentaires sera donc augmenté d'au moins 50%. C'est à noter, car jamais les institutrices de nos enfants ne seront trop instruites. Telle institutrice, telle école, suivant l'axiome: on ne donne que ce que l'on a. Ce relèvement du niveau de compétence du personnel enseignant dans les écoles sous contrôle suffit à lui seul pour attirer

au nouveau programme les plus grandes sympathies. En effet, là est le point capital. Voulons-nous avoir des écoles vraiment efficaces, mettons à leur tête des institutrices compétentes. Mgr Dupanloup, pour ne citer sur ce point qu'une seule autorité, dit: "Il ne peut, il ne pourra jamais se trouver dans une âme trop de vertus et dans une intelligence trop de savoir pour remplir dignement la tâche d'institutrice."

Voilà les grandes lignes de ce nouveau programme des écoles primaires élémentaires et complémentaires. Pénétrons maintenant à l'intérieur de l'édifice; étudions-en les détails; voyons-en le but, la portée et tâchons d'en saisir l'esprit. L'esprit vivifie, la lettre tue, dit le proverbe.

L'école primaire élémentaire de demain réunira ce qu'aujourd'hui nous désignons sous les appellations *d'école élémentaire* et *d'école modèle*. Ce fusionnement devrait produire d'heureux résultats. Jusqu'ici, chaque commission scolaire de campagne ne pouvait posséder que deux écoles modèles dans ses limites territoriales: une pour les garçons, l'autre pour les filles. L'école modèle des garçons est généralement située au village. Tous les garçons de la municipalité, qui ont terminé, à l'école de leur rang, leur 4^e année, peuvent fréquenter les cours de l'école modèle du village. Mais comme tout le monde, dans nos grandes paroisses, ne peut se trouver à proximité du village et que, d'autre part, l'école modèle des garçons n'est pas un pensionnat, il arrive, en pratique, à quelques exceptions près, que seuls les élèves du village profitent de ces cours. La majorité des autres petits garçons des écoles des rangs est, par la nature même de cet état de choses, jetée prématurément hors de l'école. Le nouveau programme remédie à cet inconvénient. Il est bon de remarquer que ce changement ne constitue pas une réforme absolue, mais une amélioration du système actuel. Toujours améliorer, ne jamais détruire, semble être la politique sage adoptée par le Comité Catholique. L'école modèle des filles est également située au village. La grande majorité de ces écoles est sous le contrôle de communautés religieuses, et la plupart du temps indépendantes. C'est le couvent de la paroisse, le pensionnat. Les jeunes filles ont l'avantage d'y faire soit un cours modèle, soit un cours académique. Elles sortent de ces foyers d'éducation avec un diplôme d'école élémentaire, modèle ou académique. Elles connaissent les arts d'utilité et d'agrément. Elles sont vertueuses, éduquées, instruites. Bref, formation complète. La bonne majorité des jeunes filles de la paroisse passent par le couvent. Voilà la situation dans 80% de nos grandes paroisses. Les filles sont instruites, éduquées: les garçons le sont moins. Le niveau des études des garçons étant inférieur à celui des filles, qu'arrive-t-il? Il arrive que ces garçons, pour la plupart, fils de cultivateurs, d'artisans, jetés prématurément hors de l'école, avec des connaissances trop superficielles et à un âge où la mobilité de l'esprit ne permet pas aux impressions reçues de jeter en eux de profondes racines, il arrive dis-je, qu'après quelques années, ayant

cessé toute lecture, toute étude, ils se retrouvent à 20, 25 ans, à peu près ignorants. De plus, les élèves de l'école modèle du village, ayant reçu une formation à base commerciale, sont presque toujours perdus pour la campagne. Ils vont grossir le nombre des commis des villes. Voilà pour les garçons. Chez les filles, mêmes constatations. Ou elle restera fille plutôt que de s'unir à un cultivateur ignorant, ou elle quittera la famille pour aller, elle aussi, s'engager dans les bureaux ou les magasins de la ville voisine. S'il arrive qu'elle se décide à épouser un bon cultivateur, comme elle n'est pas préparée, par son éducation, à jouer le rôle de fermière, où il y a tant à faire et là où il faut une préparation spéciale, elle se décourage, déprime son homme, et, après quelques années, la terre se vend. Une famille de plus est déracinée du milieu où elle aurait dû vivre heureuse et prospère, et elle est jetée sur le pavé des grandes cités pour son malheur et celui de ses descendants.

Loin de moi ici l'idée de vouloir critiquer nos couvents de campagne. Nos jeunes filles ne sont pas trop vertueuses, ni trop instruites, ni trop éduquées. Ce sont nos garçons qui ne le sont pas assez. Voilà! C'est cette lacune que le Comité catholique a voulu combler en simplifiant et en élevant le programme de l'école élémentaire. En effet, n'est-il pas rationnel que l'éducation et l'instruction de nos garçons et de nos filles des campagnes soient sur un même niveau et orientées vers un même but : l'agriculture ?

Une ère nouvelle s'ouvre donc pour notre Province; le nouveau programme d'études mettra à la portée de tous les enfants de nos 5500 écoles, les connaissances nécessaires, indispensables à tout homme dans la vie. Le but des auteurs du programme est visible: retenir les petits garçons de la campagne à l'école jusqu'à 14 ou 15 ans, au moins; les mettre en état de pouvoir compléter les éléments puisés à cette précieuse source, soit par des études personnelles, soit par l'étude d'une des spécialités qui font suite à l'école primaire.

L'ancien programme a eu son mérite. Lorsqu'il a été préparé, il fallait, à ce moment, assurer l'avenir matériel, économique de notre population. Notre Province s'est développée depuis; nos villes ont pris une extension considérable; et nos campagnes se dépeuplent. L'ancien programme a vécu sa vie; le nouveau arrive à son heure. L'ancien programme à base commerciale a favorisé le développement du commerce et de l'industrie. Le nouveau, avec ses sections commerciale et industrielle, pour les villes; agricole et ménagère, pour les campagnes, assure à chaque groupe de notre population scolaire l'orientation qui lui convient naturellement. Il était irrationnel que l'enfant des campagnes reçût, à tous les degrés de son cours d'études, les mêmes connaissances que l'enfant des villes.

Je ne crois pas qu'aucune mesure ait été adoptée, en cette Province, depuis quelques années, favorisant plus le développement de l'instruc-

tion et même de l'agriculture, que la mise à exécution du nouveau programme d'études.

Je le répète, une ère nouvelle s'ouvre pour notre Province: l'enseignement primaire est dans la voie du progrès. Les généreux octrois à l'enseignement secondaire vont permettre la formation de professeurs de carrière. L'enseignement supérieur n'a pas été oublié non plus. Nos universités ont puisé largement dans le coffre du Secrétaire provincial. Ce dernier n'a pas voulu s'arrêter en si bonne voie; l'octroi de bourses pour élèves qui sont envoyés aux universités de l'Europe, afin de favoriser la création en cette Province d'une élite intellectuelle; la fondation d'écoles de Beaux-Arts à Québec et à Montréal; les prix octroyés pour la littérature: l'établissement d'une commission de conservation des monuments historiques, voilà des actes qui révèlent l'élévation des sentiments de leur auteur.

Ces innovations heureuses, pour notre Province, ouvrent donc, je le répète, une ère nouvelle. Les hommes passent, mais les œuvres demeurent pour le bonheur et la gloire du peuple qui les possède. Celles qui s'édifient présentement seront, demain, les plus beaux fleurons de la couronne des gouvernants d'aujourd'hui.

ARSÈNE PAQUIN,
Insp. d'écoles.

(*Le Terroir*).

ENSEIGNEMENT DU DESSIN

3ème lettre

(Pour *L'Enseignement Primaire*)

Nous voici en Novembre.—Vos élèves ont-ils exécuté 16 dessins: 8 en septembre et 8 en octobre?

Le nombre 8 par mois est la quantité obligatoire, mais il peut arriver qu'on puisse faire exécuter plusieurs dessins dans une même leçon; le nombre 8 peut donc être dépassé.

En septembre dernier j'ai dit qu'on pouvait grouper les divers travaux indiqués par le programme officiel, en trois ou quatre groupes, selon les années du cours.

Mais dans quel ordre ou dans quelle proportion faut-il faire exécuter chaque genre?

Voici une marche que l'on peut suivre. Dans les écoles de ville ou dans des centres industriels, pour des élèves au-dessus de la 2e année,

on peut faire exécuter chaque semaine un dessin géométrique, puis, en plus, la 1^e et la 2^e semaine de chaque mois, un dessin perspectif; la 3^e semaine, un dessin décoratif, la 4^e semaine, un dessin de mémoire.

Dans les écoles de campagne, ou à centres non industriels, pour des élèves au-dessus de la 2^e année, on peut faire exécuter, chaque mois, la 1^e et la 2^e semaine un dessin géométrique et un dessin perspectif, dans chacune; la 3^e et la 4^e semaine un dessin décoratif et un dessin de mémoire, dans chacune encore: total 8 dessins.

Dans les classes préparatoires, 1^e et 2^e année, de n'importe quelle école, on peut faire exécuter chaque semaine un dessin d'après objet réel, puis, en plus, la 1^e et la 2^e semaine de chaque mois, un dessin décoratif; la 3^e et la 4^e semaine, un dessin de mémoire.

Il ne faut pas oublier de joindre, en temps convenable, à la pratique de tel ou tel genre de dessin, les études spéciales indiquées dans le programme officiel: entraînement, couleurs, perspectives, paysage, etc...

LES MODÈLES

Le dessin géométrique et le dessin perspectif doivent être exécutés d'après un objet réel, visible.

Le dessin décoratif se fait également d'après un modèle réel, si on en possède: broderie, tapisserie, dentelle, papier peint, etc... A défaut de modèle en nature, l'élève reproduit le dessin fait au tableau ou sur une grande feuille; ou bien il compose un dessin d'après telles directions, avec tels éléments indiqués ou dessinés par le professeur.

Dans le dessin de mémoire, l'élève dessine, sans modèle visible, l'objet nommé, le motif désiré ou la petite scène indiquée par le professeur.

Puisque le dessin géométrique et le dessin perspectif ne doivent être exécutés que d'après nature, il faut que le professeur ait des objets-modèles à sa disposition.

Pour l'enseignement collectif, les objets doivent être de dimension assez grande, environ au moins 10 pouces.

Pour l'enseignement individuel, en dessin géométrique surtout, alors que chaque élève a un modèle particulier, ils peuvent être de plus petite dimension.

Dans ces deux cas, ils faut choisir des objets à forme simple, facilement comprise, et à détails très visibles et non compliqués.

Comment se procurer des objets-modèles? On en trouve ordinairement un peu partout: dans la classe, dans la cuisine, dans la cave, dans le grenier, etc... et surtout, chez les marchands, particulièrement dans les magasins de 5, 10, 15 sous l'objet...

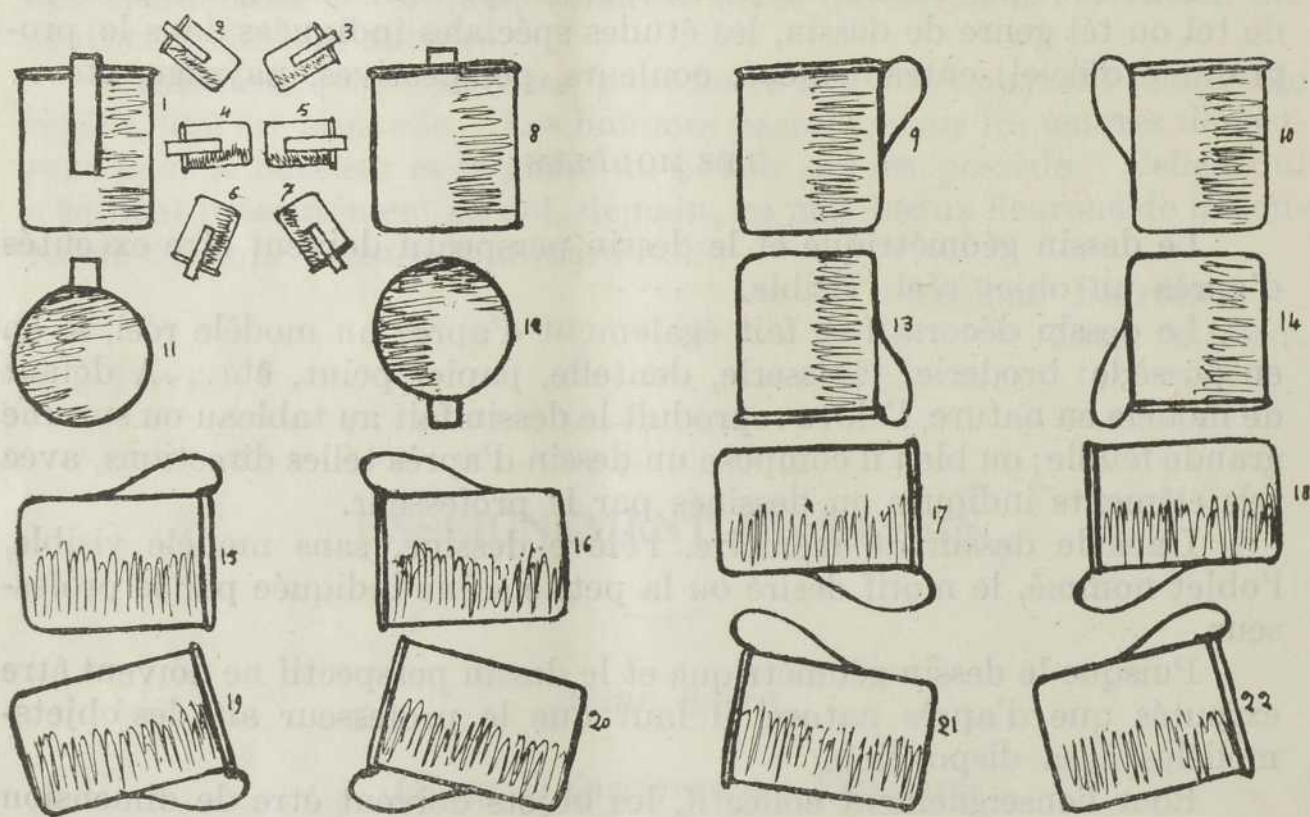
Qui doit payer ces objets-modèles?—La commission scolaire, et, à son défaut, l'instituteur.

Si une école comprend plusieurs classes, les objets-modèles sont rassemblés dans une armoire fermant à clef, et un seul professeur est chargé de les distribuer à ceux qui en ont besoin.

Combien faut-il avoir d'objets-modèles?—Autant que possible; cela dépend du nombre de classes d'une école. Mais rappelez-vous qu'avec un seul et même objet-modèle on peut faire exécuter plusieurs dessins; il suffit pour cela de varier la position de l'objet, ce qui donne lieu à de nouvelles directions des lignes et à un nouveau travail d'observation.

Esquisses de quelques différentes positions d'un même objet:

Vues géométrales



Avec vues perspectives on obtiendrait un nombre encore plus considérable de différentes positions.

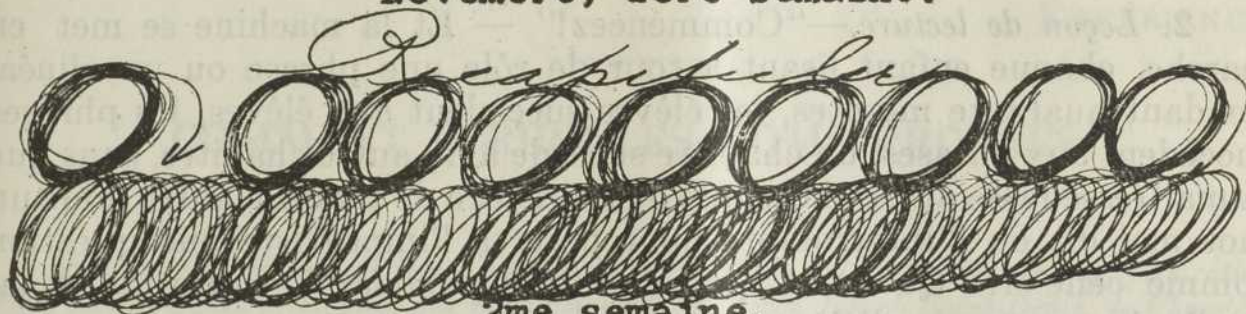
Allons, cherchez; préparez toute chose, activement mais sans fièvre; vous aurez du succès.

UN INSPECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN.

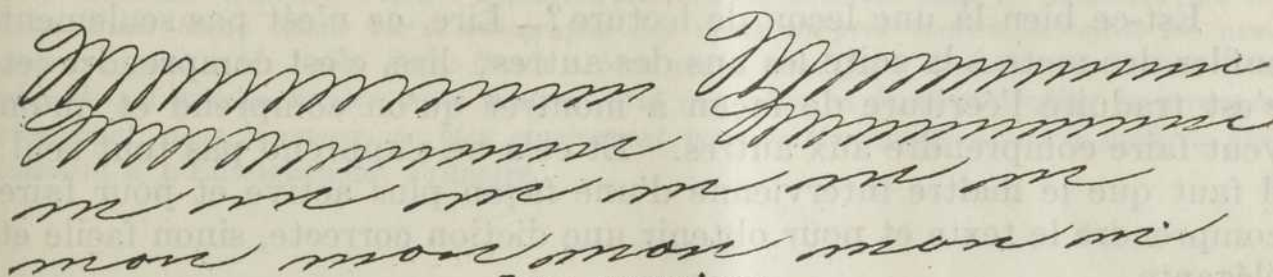
Québec, Novembre 1922.

LA CALLIGRAPHIE A L'ECOLE PRIMAIRE

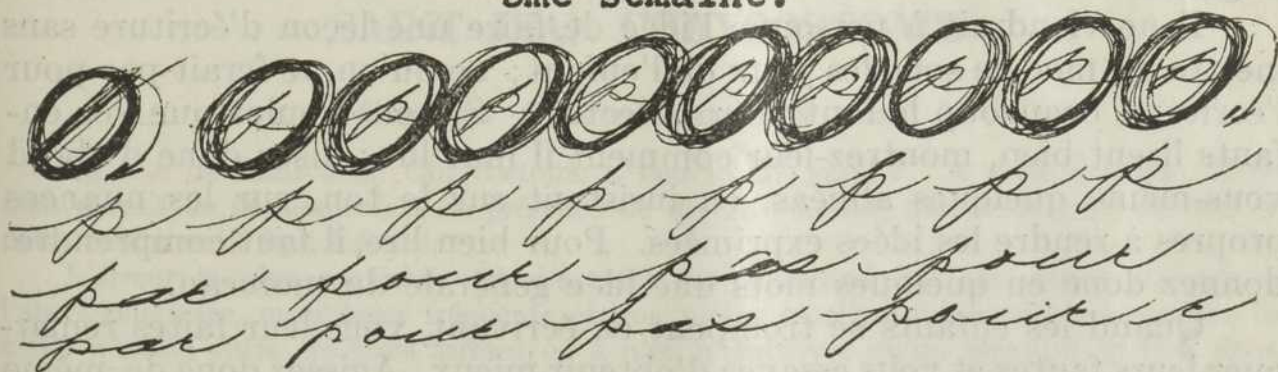
Novembre, 1ère semaine.



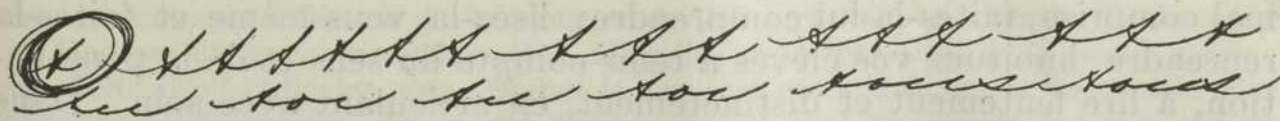
2me semaine.



3me semaine.



4me semaine.



J. D. Chagnard
Octobre, 1922.

PÉDAGOGIE PRATIQUE

Notes d'inspection

2. *Leçon de lecture.*—“Commencez!” — Et la machine se met en marche, chaque enfant lisant à tour de rôle une phrase ou un alinéa. Pendant quarante minutes, les élèves succèdent aux élèves, les phrases succèdent aux phrases, un chapitre succède à un autre chapitre, sans que la maîtresse fasse autre chose que de reprendre de temps à autre pour un mot mal dit ou d'interrompre pour poser à l'improviste une question comme celle-ci: “Qu'est-ce que c'est qu'*accumuler*?”—question à laquelle, bien entendu, l'élève ne peut répondre.

Est-ce bien là une leçon de lecture? Lire, ce n'est pas seulement enfilet des mots à la suite les uns des autres; lire, c'est comprendre et c'est traduire l'écriture de façon à montrer qu'on comprend et qu'on veut faire comprendre aux autres. Et cela ne s'apprend pas tout seul: il faut que le maître intervienne d'une façon plus active et pour faire comprendre le texte et pour obtenir une diction correcte, sinon facile et élégante.

Il ne viendrait à personne l'idée de faire une leçon d'écriture sans mettre un modèle sous les yeux de l'enfant; ce qu'on ne ferait pas pour l'écriture, beaucoup le font pour la lecture. Si vous voulez que vos enfants lisent bien, montrez-leur comment il faut lire: lisez donc d'abord vous-même quelques alinéas, en insistant sur le ton, sur les nuances propres à rendre les idées exprimées. Pour bien lire, il faut comprendre: donnez donc en quelques mots une idée générale du morceau.

Quand les enfants se trompent en écrivant, vous leur faites remarquer leurs fautes et vous essayez d'obtenir mieux. Agissez donc de même pour la lecture. Un enfant a mal lu une phrase, peut-être parce qu'il l'a mal comprise; faites-la-lui comprendre: lisez-la vous-même et faites-la reprendre; habituez vos élèves à tenir compte du sens et de la ponctuation, à lire lentement et distinctement, en articulant avec soin. Dans presque toutes les régions, il y a des défauts de prononciation, auxquels le maître, qui est le plus souvent du pays, s'habitue peu à peu. Il faut réagir contre cette tendance qui indique un peu de mollesse et de laisser-aller, et conserver une oreille plus délicate.

Ne faites lire qu'un chapitre par leçon et encore est-il préférable qu'il soit court. Quand il sera achevé, on recommencera et il faut espérer que les élèves n'en liront que mieux. En tout cas, ils pourront retenir quelque chose de leur lecture, et acquérir ainsi de nouvelles idées et quelques connaissances tout en augmentant leur vocabulaire.

N'interrompez pas un enfant au milieu d'une phrase pour lui poser une question sur le sens d'un mot: attendez que la phrase soit achevée.

Si vous savez que le mot est inconnu pour l'enfant, si vous pouvez le faire comprendre en le rapprochant de mots de la même famille, expliquez vous-même. Il faut faire trouver le plus possible, mais on ne peut faire trouver que lorsqu'on a un point de départ et des points de repère; autrement, l'on perd son temps.

EXPÉRIENCE.

COMMENT ÉCRIRE LES NOMS PROPRES

Sous le titre ci-dessus, nous commençons dans la présente livraison la publication d'une série d'études précieuses, que nous devons à M. l'abbé Joseph Saint-Denis, de Chambly. Ce prêtre érudit emploie les loisirs d'une retraite méritée à écrire dans les journaux des articles d'une haute valeur sur l'orthographe des noms propres (particulièrement les noms géographiques). M. l'abbé Saint-Denis a bien voulu nous faire don d'une collection complète de ses articles sur les noms propres, afin que nous en fassions profiter le personnel enseignant: nous le remercions bien sincèrement pour ce témoignage d'intérêt porté si délicatement à L'Enseignement Primaire.

SAINT JEAN CHRYSOSTOME

COMMENT ORTHOGRAPHIER CE NOM?

La fête de saint Jean Chrysostome a lieu le 27 janvier. A cette occasion, il est bien permis de se demander, en présence de diverses formes que revêt trop souvent ce nom, comment il faut l'écrire.

L'erreur la plus commune est d'ajouter sur le second "o" un accent circonflexe; l'autre plus rare, mais assez fréquente et non moins répréhensible, consiste à omettre les traits d'union entre ces trois termes, ou à n'en employer qu'un lorsqu'il en faut deux.

1o *Accent circonflexe.* En principe, personne ne doute que cet accent ne soit soumis à des règles comme les autres accents. En français, il n'y a qu'une lettre pour exprimer les deux sons différents de "o" long et de "o" bref. On se contente d'indiquer le "o" long par un accent circonflexe (ô). Mais il n'en est pas ainsi de la langue grecque qui affecte l'"o" ordinaire pour désigner le son bref et emploie une lettre spéciale pour indiquer un "o" long (1). Or le mot "Chrysostome" vient de deux mots grecs, *chrusos* (qui signifie "or") et *stoma* (bouche). Ces deux noms réunis constituent donc un surnom glorieux pour l'éloquent saint qui l'a pleinement mérité (2).

Mais cet "o" dans le mot grec *stoma* est bref. Il faut donc employer en français l'"o" ordinaire sans accent, comme on l'a fait pour tant d'autres expressions. Il faut donc écrire "Chrysostome" et par suite éviter avec soin de prononcer ce mot comme si l'"o" portait un accent circonflexe (3). Voilà pour l'accent circonflexe qu'il faut toujours omettre sur ce mot.

(1) Cet "o" long en grec ressemble quelque peu à un "w" dont les angles seraient arrondis.

(2) De ce mot *chrusos* viennent en français les mots: "Chrysogone, Chrysologue, chrysalide, chrysanthème," etc. Le mot *stoma* est la racine des mots français: "estomac, stomacal," etc.

(3) Il en est de même des mots: "téléphone, phonographe," etc., qui (venant du grec *phone*), s'écrivent sans accent circonflexe et doivent se prononcer avec "o" bref (non "o" long comme en anglais),

2o Trait *d'union*. On ne doit jamais écrire cette expression avec un seul trait d'union (Saint-Jean Chrysostome). Ou il n'en faut aucun (saint Jean Chrysostome) où il en faut deux (Saint-Jean-Chrysostome), parce que l'expression comprend trois éléments.

Trop rares sont les personnes, même instruites, qui savent distinguer ces deux cas bien différents. Les grammairistes, il est vrai, même dans leurs cours supérieurs, ne mettent pas cette distinction assez en lumière. Il faut à cette intention consulter les traités de typographie dans le chapitre plus ou moins long qu'ils consacrent à l'emploi du trait d'union. Mais on peut facilement trouver cette règle dans les grands dictionnaires de Larousse et de Guérin qui ont eu l'heureuse idée de la donner au mot "saint". Elle est double et concerne un très grand nombre de noms de lieux, de personnes et de choses.

Voici l'une et l'autre.

a) Lorsqu'on parle du saint lui-même, on écrit l'adjectif "saint" sans majuscule et sans trait d'union: saint Joseph, saint Louis, sainte Anne; la fête de saint Jean; découvrir saint Pierre pour couvrir saint Paul; *Vie de sainte Jeanne d'Arc*; *Histoire de sainte Marguerite-Marie* etc. Finissons ces citations par deux pensées isolées.

Sa mort laisse une plaie profonde dans nos cœurs, (Saint Ambroise.)

La douceur naît de l'amour.

(Saint Jean Chrysostome).

Comme dans ces textes il s'agit du saint lui-même, il ne faut pas de trait d'union. Cependant on le voit trop souvent sur les souvenirs mortuaires qui sont reproduits à l'a-veuglette.

b) L'autre règle paraît moins simple, mais il faut tout de même la connaître et l'appliquer, comme on fait pour les participes. Chaque fois que le nom d'un saint ne désigne pas le saint lui-même, mais est employé pour désigner toute autre chose, l'expression tout entière, avec l'adjectif, forme un nom composé indivisible qui exige deux traits d'union, lorsqu'il y a trois éléments, ou trois, s'il y a quatre mots, etc.

Cette règle se rapporte aux noms de personnes: Sainte-Beuve, Sainte-Foix, Saint-Hilaire, etc.; aux noms de lieux: villes (de) Saint-Jean; (de) Saint-Boniface; (de) Saint-Hyacinthe; villages ou paroisses de Saint-Henri, de Sainte-Cunégonde, de Saint-Blaise, Saint-Valentin, de Saint-Martin, de Saint-Jacques, etc.; d'églises: de Sainte-Anne, de Saint-Patrice, de Saint-Louis, de Saint-Pierre, etc.; d'îles: de Sainte-Hélène, Saint-Paul; de fleuves ou rivières: Saint-Laurent, Sainte-Croix; de fêtes: la Saint-Jean, la St-Louis, etc. (1); de monuments: tour de Saint-Ange (à Rome); de rues, places, etc., place Saint-Louis, rue Saint-Paul, Sainte-Catherine, etc.; d'objets même communs (mais dans ce cas avec minuscules): sainte-barbe (soute à poudre dans les navires), saint-laurent (pomme), saint-germain (poire), saint-augustin (caractère d'imprimerie), etc.

Comme on le voit, c'est l'union intime qui règne entre ces divers éléments, d'une expression détournée de son premier sens, qui exige les traits d'union. Au contraire, on ne fait pas usage de ce signe quand on parle du saint lui-même, parce que l'adjectif "saint" ne fait pas partie du nom du saint.

A cause de cette distinction, il ne faut pas écrire ces expressions sans se rendre compte de la double règle exposée ici et sans bien voir laquelle il faut appliquer. On ne saurait trop attirer l'attention des intellectuels, des professeurs, sur cette exigence de notre belle langue française

Chambly, janvier 1922

abbé JOSEPH SAINT-DENIS.

(1) Il faut bien remarquer la différence entre "la fête de saint Louis, de saint Jean," etc., et ces autres "la Saint-Louis, la Saint-Jean" avec ellipse du mot "fête" qui en forme un nom composé.

AUTOUR D'UNE EXPOSITION SCOLAIRE

Une belle fête de famille à Saint-Justin, comté de Maskinongé

Nous reproduisons du "*Devoir*", du 25 septembre dernier, l'intéressant compte-rendu qui suit:

" Environ deux mille personnes du comté de Maskinongé s'étaient donné rendez-vous à Saint-Justin, lundi dernier, lors de la première exposition scolaire agricole, tenue dans la région. Une centaine d'enfants venaient exposer leurs produits agricoles et domestiques, dans une salle, magnifiquement décorée pour la circonstance. Quand les 300 exhibits de légumes, graines, fruits, poulets, travaux domestiques, furent jugés par les agronomes, parents et enfants envahirent la salle de l'exposition pour connaître le verdict des juges " agricoles "

— Papa, j'ai un prix pour mon chou ; — Maman, mes carottes ont reçu le deuxième prix. . . . Une toute petite cria fièrement à sa tante Marie: — " J'ai le premier prix pour mon tricot. . . !" Et combien d'exclamations du même genre ont pu entendre les nombreux visiteurs, en ce jour de fête. Une somme de \$140.00 était allouée, par la commission scolaire et le département de l'Agriculture, afin de récompenser le travail des enfants.

A voir l'entrain des petits jardiniers et jardinières, la fierté légitime des parents, l'intérêt du curé, des commissaires et de la population, on pouvait conclure que *la Terre ne meurt pas*, à Saint-Justin !

Rarement, nous avons vu des produits agricoles, dans une exposition, présentés avec tant de goût et de propreté : *tant vaut le maître, tant vaut l'école*. L'agronome, M. Elzéar Roy, les institutrices, le vicaire, M. Grimard, peuvent être fiers de leurs élèves. . . .

" Par ici, tout le monde! . . ." Ce fut le mot d'ordre. Et, chacun se rendit en face du presbytère. Quel presbytère que celui de Mgr Gérin. Asile hospitalier, rempli de souvenirs, où les choses du vieux temps sont toujours en vue, à la place d'honneur. Puis Mgr Gérin est le frère d'Antoine Gérin-Lajoie, alors, c'est *JEA RIVARD*, le défricheur, l'économiste, et bien d'autres réminiscences du passé. Mais le vieux curé, *le bon Monsieur Gérin*, comme on le nomme dans la région, est toujours jeune; il nous disait lundi dernier " Si j'avais encore vingt ans. . . "

Enfin, la foule salua par des acclamations l'arrivée de Mgr Gérin, du docteur Coulombe, des prêtres, des agronomes, des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, qui prirent place sur l'estrade. En premier lieu, M. Reymond adressa des recommandations aux enfants: (c'est lui qui jugea leurs légumes, fruits, etc.) " Ce ne sont pas les plus gros choux qui ont les premiers prix, mes petits amis, mais les plus pesants, les plus fermes, etc. " M. Reymond donna une vraie leçon d'agriculture élémentaire à la jeune génération qui l'écouta avec une religieuse attention. Une petite fillette, près de nous, dit à son petit frère: " Tu feras comme le juge te dit, l'année prochaine, *pi t'auras* d'autres choses que le sixième prix. . . !" Une surprise, une vraie. . . était réservée aux deux pionniers de la rénovation agricole du comté de Maskinongé, j'ai nommé Mgr Gérin et le docteur Coulombe. Les cultivateurs et un groupe d'amis avaient résolu de donner un témoignage d'admiration et de reconnaissance aux deux anciens conférenciers agricoles, apôtres de l'agriculture modèle. Ils crurent juste de remettre une médaille d'argent, en reconnaissance des services rendus à la Terre, à ces deux personnalités éminentes. M. l'agronome E. Roy fut chargé d'organiser la fête et de lire les adresses à Monseigneur et au docteur.

M. le docteur Coulombe répondit aux adresses avec toute sa verve des anciens jours. Avec émotion, il rappela la carrière de Mgr Gérin, son zèle pour tous, son esprit apos-

tolique, son dévouement sans bornes, son attachement à l'agriculture, ses œuvres, etc. Ce vétéran du sol rappela la fondation du premier cercle agricole de la province, à Saint-Justin, il y a une trentaine d'années; il nous parla de ses professeurs en agriculture, M. Beaubien, MM. J.-C. Chapais, E. Barnard, I.-J.-A. Marsan. Le docteur Coulombe fut l'un des premiers conférenciers agricoles nommés par le Gouvernement provincial, il y a près d'un demi-siècle. Si Saint-Justin est ce qu'il est aujourd'hui, c'est le résultat du travail et du zèle de deux hommes: Mgr Gérin et le docteur Coulombe. Voilà ce que disent les vieux cultivateurs de la région. L'orateur termina son discours par des paroles émouvantes à l'adresse de Mgr Gérin.

Les médailles d'argent furent ensuite épinglées à la poitrine des vieux soldats de la terre. La petite patrie de Saint-Justin était fière de ses héros... Vive monseigneur...! Vive le docteur...!

Mgr Gérin se leva, visiblement en proie à la plus vive émotion, leva la main vers cette population qu'il a tant aimée, puis, comme faisant un suprême effort, il dit d'une voix tremblante: — *Mes chers paroissiens et amis, si je pouvais vous dire, en ce moment, toutes les impressions et les sentiments de mon âme... mon émotion est trop grande... Merci...!* Et, monseigneur laissa couler des larmes abondantes. Minute inoubliable pour les témoins de cette scène...

Au soir de sa vie, il est consolant pour le vénérable prêtre de Saint-Justin, de voir un témoignage si unanime de reconnaissance. Tous ont reconnu les bienfaits de l'apôtre. Mgr Gérin, comme le Dr Coulombe, se classe au premier rang (en dehors de ses éminentes qualités d'homme d'œuvres et de littérateur) des agriculteurs apôtres, dont il est, en notre temps, l'une des figures les plus intéressantes et les plus originales de son époque.

Par l'exposition scolaire, Mgr Gérin a voulu donner à la jeune génération qui pousse l'amour du sol, l'intérêt au travail de la terre, l'esprit de responsabilité, l'amour du vrai et du beau.

— Ce n'est pas la salle de l'exposition qui fut remplie de produits, comme un orateur l'affirmait à Saint-Justin, mais c'est l'esprit et le cœur de vos enfants qui ont été pénétrés de ces qualités et aptitudes, nécessaires au succès, telles que: l'esprit d'ordre et d'initiative, le respect du travail, la persévérance, la fierté légitime du bon travail, l'émulation, le goût de bien faire les petites choses, etc., etc...

Ce que nous avons vu à Saint-Justin confirme les paroles de l'abbé Grimard (l'actif vicaire de l'endroit). "La jeune génération continuera les traditions nationales et agricoles, implantées ici par ceux que nous fêtons aujourd'hui."

JEAN-CHS. MAGNAN

Agronome

A PROPOS DES HEURES DE CLASSE

Un correspondant nous demande "à quelle heure la classe doit commencer le matin et se terminer l'après-midi".

La réponse se trouve aux articles 19, 20, et 21, des *Règlements du Comité catholique*, qui se lisent comme suit:

19. "Les classes commenceront à neuf heures du matin pour se terminer à quatre heures du soir; cependant les commissaires pourront prescrire, par résolution, que la durée des classes soit moins longue.

20. "Il y aura le matin et le soir, vers le milieu de la classe, une récréation d'au moins dix minutes pendant laquelle les enfants sortiront de l'école.

21. "La récréation du milieu du jour sera d'au moins une heure et quart."

LA VERTU DE CHARITÉ

SON RÔLE SOCIAL (Suite) (1)

Un poète a dit avec raison :

Mais si la charité remontait dans les cieux,
L'Homme se trouverait comme un enfant sans mère.

La charité, c'est la vertu toujours actuelle et dont notre société troublée a besoin plus que jamais. C'est elle qui, sortie du cœur de Jésus, embrasa le monde il y a deux mille ans, et renversa l'orgueil, l'amour désordonné des richesses, la soif de jouir et l'ivresse des sens. Dans la suite des siècles, l'Église fit pénétrer dans tous les pays sa doctrine d'amour et de justice, et l'on vit jusqu'à la Réforme, jusqu'à la Révolution, les corporations ouvrières maintenir entre les ouvriers et les patrons des relations bienfaisantes que l'on cherche aujourd'hui en vain de rétablir, en dehors des doctrines de l'Église catholique. Hélas! dans presque tous les pays du monde, on a chassé Dieu de l'école, des lois, de l'hospice, de l'orphelinat, de la famille, par le divorce, de la prison, même!

Comme conséquence de cette guerre à Dieu, la religion a été bannie de la société: gouvernements, patrons, ouvriers vivent sans tenir compte des lois bienfaisantes du christianisme. Aussi, c'est la guerre ou la révolution en permanence, la grève violente, le patron et l'ouvrier se redoutant, vivant l'arme au bras.

Seuls les pays où le catholicisme jouit de la liberté, où l'Église de Rome peut inonder le peuple de sa vivifiante lumière, l'on retrouve un état social enviable. Si dans la Province de Québec, la paix règne entre toutes les classes de la société; si les grèves y sont plus rares et les relations entre le capital et le travail presque très bonnes comparées aux pays où l'Église de Dieu est ligotée ou persécutée, c'est que dans cet État catholique ce sont les Évêques et les prêtres qui exercent, avec le concours des lois civiles, l'influence religieuse et morale.

Et parmi les éléments de cette influence, notons *la charité* qui, sous différentes formes, couvre la terre de Québec, ne laissant aucune souffrance sans soulagement, aucune affliction sans consolation aucune misère sans secours. A l'exemple de la noble terre de France, patrie de l'apostolat, celle de Québec, la France d'Amérique, est fertile en œuvres de bienfaisance. Hôpitaux, hospices, orphelinats, conférences de Saint-Vincent de Paul, couvents, collèges, séminaires sont nés du cœur de l'Église et grâce à la générosité des fidèles. Ce sont ces liens de charité

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* d'octobre 1922.

qui ont maintenu, chez nous, l'union du clergé et du peuple, et conservé dans son intégrité la foi de nos pères, celle de l'Église catholique, apostolique et romaine. Et cette union du clergé et du peuple canadien-français a préservé ce dernier, du moins dans une large mesure, des erreurs modernes, notamment de celles du socialisme.

Cette redoutable erreur du socialisme a su pénétrer dans la place, néanmoins, et menace l'ordre social, chez nous, par les sociétés neutres et internationales qui ont encadré dans leurs théories captieuses nombre de nos braves ouvriers catholiques, et sur le terrain purement social, des centaines des nôtres appartenant à la classe dirigeante.

Quel remède opposer à cette menace formidable du socialisme? Comment lutter contre les sociétés neutres ou hostiles qui ont établi domicile chez nous?—Le remède, c'est *la charité* qui amènera l'union des cœurs; le moyen de combat c'est l'organisation sur le terrain nettement catholique

Mais pour grouper tous les éléments catholiques en un faisceau résistant, il faut préparer les voies qui mènent à cette union des cœurs, absolument nécessaire si nous voulons préserver de l'anarchie notre peuple jusqu'ici heureux et prospère.

L'Église, jamais prise au dépourvu, a su inspirer au cœur de quelques pieux laïques un grand amour des pauvres et de tous ceux qui peinent ici-bas, et un vif souci de la conservation de la foi dans la classe dirigeante, par la sanctification personnelle. Ces pieux laïques n'était que des jeunes gens, ayant à leur tête l'illustre Ozanam, âgé à peine de vingt ans lorsqu'il jeta les bases de la Société de Saint-Vincent de Paul, en 1833.

(à suivre)

C.-J. MAGNAN.

DEMANDEZ LE CALENDRIER DE SAINT JOSEPH

Le calendrier de saint Joseph, pour l'année 1923, mesure 16 x 30 pouces. Il est surmonté d'une magnifique image en quatre couleurs, véritable petit tableau à encadrer, —représentant saint Joseph avec l'Enfant Jésus, saint Jean-Baptiste et son agneau.

Les chiffres sont très gros et peuvent être vus à distance; ils sont imprimés en deux couleurs: en rouge les dimanches et fêtes, en noir les autres jours.

Les vendredis et les jours de jeûne et d'abstinence sont indiqués par un poisson rouge.

Au bas de chaque quantième est écrit le nom du saint ou de la fête du jour.

La lune y est représentée avec ses quartiers et l'heure précise où elle change de phase.

Enfin, très utile innovation, les fêtes légales y sont marquées d'une croix rouge.

Le calendrier de saint Joseph est encore plus beau cette année que celui de l'année dernière: c'est une oeuvre d'art que chacun voudra avoir pour embellir son logis.

Prix: 0.35 cts l'unité, 0.40 cts. par la poste, \$4.20 la douzaine, franco, \$32.00 le cent.

On n'accepte pas de timbres-poste des Etats-Unis en paiement.

En vente au Couvent Saint-Joseph, 70, Chemin Ste-Foy, Québec.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Juridiction des tribunaux sur la perception des taxes scolaires

Le juge Pouliot rendait, le 13 décembre 1919, à Arthabaska, un jugement dont on peut résumer ainsi le dispositif: *La Cour supérieure est impuissante à connaître d'une action hypothécaire en recouvrement de taxes scolaires.*

Cette décision a été maintenue en cour de Revision, à Québec, par les juges Lemieux et Cannon, le juge Belleau étant dissident.

Les parties dans cette cause étaient les commissaires d'écoles de la municipalité de Ste-Anasthasie, demandeurs-appelants, et dame Samson, défenderesse-intimée.

Il s'agit d'une action hypothécaire intentée devant la Cour supérieure par les dits commissaires d'écoles contre dame Samson, détenant à titre de propriétaire certaines propriétés sur lesquelles il était dû des arrérages de taxes scolaires pour deux années qui, avec les intérêts, atteignaient le chiffre de \$101.95.

Dame Samson répondit à cette action par le plaidoyer suivant: 1. les immeubles pour lesquels les commissaires réclament des arrérages de taxes n'ont jamais été légalement imposés et spécialement n'ont jamais été taxés comme appartenant à la défenderesse dame Samson; 2. les formalités pour rendre ces taxes exigibles de dame Samson n'ont jamais été remplies; 3. l'action des commissaires est, pour les deux raisons invoquées plus haut, mal fondée en fait et en droit.

Les commissaires, en réponse à ce plaidoyer de dame Samson, demandèrent à celle-ci, sous forme de motion pour particularités, quelles formalités avaient été omises de leur part.

C'est l'étude nécessitée par la considération de cette requête qui a amené le jugement interlocutoire résumé plus haut. Bien que aucune partie n'ait révoqué en doute la juridiction du tribunal devant lequel l'action était intentée, celui-ci, *motu proprio*, c'est-à-dire, de sa propre et seule initiative, a déclaré ne pas avoir juridiction en la matière.

Le juge Lemieux, au cours de son jugement en revision, a dit qu'il était inconcevable que la magistrature n'ait pas encore réglé cette question de juridiction en matière de perception de taxes scolaires, question qui n'offre aucune grosse difficulté apparemment et qui ne touche ni à l'ordre moral ni aux intérêts publics supérieurs. Il a comparé les textes du code civil, du code de procédure civile et du code scolaire; il a cité plusieurs jugements importants et a conclu en disant que la Cour supérieure n'avait pas juridiction en la matière et que seules la Cour de circuit et la Cour du magistrat pouvaient entendre les causes de perception de taxes scolaires.

Le juge Cannon a parlé dans le même sens. Le juge Belleau s'est montré dissident: se basant sur l'article 2971 du code scolaire, il prétend que, même lorsqu'il s'agit de perception de taxes scolaires, la juridiction de la Cour de circuit ne peut excéder \$200 dans les districts ruraux et \$100 aux chef-lieux.

Il est bien possible que le dernier mot ne soit pas dit sur cette question. Mais, pour le moment, la décision précitée est celle qui prévaut. Et elle paraît fort sage. Comme il n'y a aucun intérêt supérieur en jeu, il est bon de considérer l'aspect économique de la question, ainsi que le faisait remarquer M. le juge en chef, dans les notes de son jugement. Or, les procédures de la Cour de circuit sont évidemment moins dispendieuses que celles de la Cour supérieure. C'est pourquoi il nous paraît plus sage que la perception des taxes scolaires reste dans la juridiction de la Cour de circuit.

EUG. L'HEUREUX

Avocat.

DOCUMENTS OFFICIELS

COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE SEPTEMBRE 1922

Séance du 27 septembre 1922

(Avant-midi).

PRÉSENTS :—L'honorable Cyrille-F. Delâge, président ; Messieurs les évêques de Chicoutimi, de Sherbrooke, de Nicolet, de Joliette, de Rimouski, Mgr le vicaire-apostolique du Golfe-St-Laurent, Mgr l'évêque élu de Mont-Laurier ; Mgr P.-E. Roy, archévêque de Séleucie, représentant Son Eminence le cardinal Bégin ; Mgr Georges Gauthier, auxiliaire, représentant Mgr l'archevêque de Montréal ; M. le chanoine Sylvio Corbeil, représentant Mgr l'archevêque d'Ottawa ; M. l'abbé Alfred Comtois, représentant Mgr l'évêque des Trois-Rivières ; Mgr Zéphirin Lorrain, vicaire-général, représentant Mgr l'évêque de Pembroke ; M. l'abbé Joseph Gallant, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown ; Mgr J. Dorais, vicaire capitulaire du diocèse de Valleyfield ; l'honorable Dr J.-J. Guerin, l'honorable juge J.-E. Robidoux, l'honorable Hector Champagne, l'honorable juge Mathias Tellier, l'honorable juge Paul-G. Martineau, M. Hyacinthe-A. Fortier, l'honorable juge W. Mercier, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Nap. Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lecture de lettres de Son Éminence le cardinal Bégin, de Mgr l'archevêque d'Ottawa, de Mgr l'évêque des Trois-Rivières, de Mgr l'évêque de Pembroke, de Mgr l'évêque de Charlottetown, déléguant respectivement Mgr P.-E. Roy, M. le chanoine Sylvio Corbeil, M. l'abbé Alfred Comtois, Mgr Zéphirin Lorrain, M. l'abbé Jos. Gallant, pour les représenter à la présente session du Comité.

Il est aussi donné lecture d'un télégramme de M. Jules-Edouard Prévost exprimant ses regrets de ne pouvoir assister à la réunion actuelle du Comité catholique et désignant l'honorable juge Robidoux pour le représenter.

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé.

Le sous-comité des livres de classe présente le rapport suivant, lequel est approuvé, M le juge Martineau, dissident.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DES LIVRES CLASSIQUES

Séance du 26 septembre 1922.

Présents : Mgr Brunault, président *pro-tem*, Mgr Forbes, l'honorable Dr J.-J. Guerin, l'honorable juge J.-E. Robidoux, l'honorable Hector Champagne, M. Nap. Brisebois, M. le Surintendant de l'Instruction publique, M. J.-N. Miller, secrétaire.

Le sous-comité a examiné les ouvrages suivants qui lui ont été soumis régulièrement :

1.—“Cours intermédiaire de langue anglaise”, par les Frères du Sacré-Coeur.—Recommandé.

2.—“Grammaire française (complète)”, par E. Robert, C. S. V.—Recommandé.

3.—“Nouvelle méthode de Dactylographie à l'usage des écoles bilingues canadiennes”, par un Frère des Écoles chrétiennes et Fred. Jarret.—Recommandé.

4.—“Causeries sur l'hygiène”, par le Dr H. Palardy.—Recommandé pour l'usage du maître.

(Signé) † J.-S. HERMANN,

Evêque de Nicolet,

Président pro-tem.

Le Comité prend communication des deux rapports qui suivent :

RAPPORT DU BUREAU D'EXAMINATEURS POUR LES ASPIRANTS A LA CHARGE D'INSPECTEUR D'ÉCOLES

Le Bureau d'examineurs catholiques pour les candidats à la charge d'inspecteur d'écoles a l'honneur de faire rapport qu'il s'est réuni à l'école normale Laval, Québec, les 22, 23, 24 et 25 août 1922.

Étaient présents à cette session : Mgr Th.-G. Rouleau, président, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. John Ahern, M. C.-J. Magnan, M. J.-N. Perreault et M. J.-N. Miller, secrétaire.

A l'ouverture de la première séance, il a été unanimement résolu d'inscrire au procès-verbal la résolution suivante :

“Le Bureau des examinateurs préposé aux examens des aspirants inspecteurs d'écoles désire consigner dans ses délibérations l'expression de sa vive sympathie à l'occasion de la mort de l'honorable juge F.-X. Drouin, membre de ce Bureau depuis quarante ans. La disparition du regretté défunt prive ce Bureau d'un membre zélé et d'un conseiller aussi sage qu'éclairé. Par ses éminentes qualités de cœur et d'esprit, M. le juge Drouin avait su gagner l'amitié et la confiance de ses collègues qui aiment à reconnaître officiellement les nombreux services rendus à la cause de l'éducation par le regretté disparu.”

A la séance du 22 août, le Bureau a pris communication des demandes d'admission aux examens soumises par les neuf aspirants dont les noms suivent : MM. J.-Adélarde Breton, J.-Raoul Brochu, Joseph Cellette, J.-Victor Gagnon, J.-P.-Achille Goulet, Elzéar Parent, J.-Arthur Rochefort, Charles-A. Shaffer, Chs-Ernest Simard. Les documents fournis par ces candidats étant trouvés conformes aux prescriptions des règlements du Comité catholique, tous sont admis à subir les examens.

Les membres du Bureau adoptent ensuite les questions et les problèmes d'examen qui suivent :

SUJET DE COMPOSITION FRANÇAISE

Au cours de la visite d'automne, l'inspecteur doit donner une conférence pédagogique au personnel enseignant, après la visite des écoles de chaque municipalité. L'un des sujets donnés par le Surintendant est celui-ci : “Tracez le portrait d'un instituteur méritant d'être cité comme exemple et décrivez une école digne de servir de modèle.”

PÉDAGOGIE

1. A quelles conditions générales doit satisfaire le tableau de l'emploi du temps ?
2. Quels sont les registres, à l'usage du maître, requis pour la direction d'une école ? A quoi sert chacun de ces registres ?
3. Il s'agit de la dictée.—Quel procédé de correction recommanderez-vous aux instituteurs et aux institutrices de votre district d'inspection ?

THÈME ANGLAIS

“Lecture à haute voix”, par l'abbé Lagacé.—Page 158 : “Le P. de Brébeuf et le Père Gabriel Lalemant”, les deux premiers alinéas, 18 lignes.

VERSION ANGLAISE

"Modern History", by Fredet, pages 74 et 75—16 lignes, à partir des mots : "The fire of persecution...., jusqu'aux mots : "against its colonies."

LOI ET RÈGLEMENTS SCOLAIRES

1. Quels sont les principaux devoirs imposés aux inspecteurs d'écoles par la loi et les règlements scolaires ?
2. Quelles sont les qualités requises par la loi pour être commissaire ou syndic d'écoles ?
3. Quels sont les jours de congé autorisés par les règlements du Comité catholique ?
4. Les fonctionnaires de l'enseignement primaire peuvent-ils retirer les sommes qu'ils ont versées au fonds de pension ? Dans l'affirmative, quelles sont les conditions exigées par la loi ?
5. Qui peut autoriser les commissaires ou syndics d'écoles à contracter des emprunts, et quelles sont les formalités à remplir par les commissions scolaires qui demandent l'autorisation d'emprunter ?

GÉOGRAPHIE

1. Quelles sont les principales causes qui font varier les climats ?
2. Nommez les cercles de la sphère terrestre qui délimitent les zones ?
Quelles influences le climat des diverses zones exerce-t-il sur l'homme ?
3. Quelle route suivrait un vaisseau allant à Londres de Constantinople ?
4. Quels sont, dans la province de Québec, les grands centres de colonisation ?
5. Qu'est-ce que et où sont situés : Orénoque, les Antilles, Montevideo, Messine, Malacca, le Caire, les Andes, Philadelphie, Canso ?

HISTOIRE UNIVERSELLE

1. Mettez dans l'ordre chronologique les rois de France suivants et nommez un événement important accompli sous le règne de chacun d'eux: Charles VII, Philippe-Auguste, Charlemagne, Louis XI et Louis XV.
2. Faites en quelques lignes l'histoire de Cavelier de La Salle.
3. Quelles constitutions furent données successivement au Canada depuis 1760 ?
4. Faites brièvement l'histoire de la Louisiane.

ARITHMÉTIQUE

1. A résoudre : $[11\frac{2}{9} + 15\frac{5}{6} + 19\frac{5}{12} - (7\frac{2}{3} - 3\frac{7}{8})] \div 6\frac{3}{4}$.
2. A résoudre : $12.625 + 7.007 \div 0.35$.
3. Dans une usine on emploie 126 ouvriers dont le tiers gagnent chacun \$2.44 par jour. Sachant qu'il faut chaque samedi une somme de \$1,582.56 pour payer tous les ouvriers et qu'on ne travaille pas le dimanche, combien chacun des autres ouvriers formant les deux autres tiers gagne-t-il par jour ?
4. Un spéculateur acheta un grand terrain pour \$10,000. Il en vendit la moitié à 50% de gain, les deux-cinquièmes à \$40 l'acre et sur le reste il perdit 40%. Son gain sur toute l'opération fut de 45%. Combien y avait-il d'acres dans le terrain ?
5. Les intérêts simples d'une certaine somme à un certain taux pour deux ans sont de \$2,812.50, et l'escompte en dedans de la même somme, pour le même temps, au même taux, est de \$2,500. Trouver le taux et la somme.

ALGÈBRE

1. Trouvez les facteurs de (I). $2x + cx + 2c + c^2$
(II). $x^2 - ax + 5x - 5a$

2. Un bateau qui descendit une rivière sur une distance de 90 milles et qui est revenu immédiatement au point de départ n'a été absent que 16 heures. Avec le courant le bateau met le même nombre d'heures à faire 30 milles qu'il met à faire 18 milles contre le courant. Trouver le nombre d'heures mis à descendre, à monter, et la vitesse du courant par heure.

3. Un bateau qui descendit une rivière sur une distance de a milles et qui est revenu immédiatement au point de départ n'a été absent que b heures. Avec le courant le bateau met le même nombre d'heures à faire c milles qu'il met à faire d milles contre le courant. Trouver le nombre d'heures mis à descendre, à monter, et la vitesse du courant par heure.

4. En vendant des moutons pour \$24 par tête, un cultivateur gagne autant de fois un pour cent que les moutons lui ont coûté de fois une piastre. Combien les moutons lui ont-ils coûté par tête ?

5. Combien faut-il verser d'annuités de \$2,000, pour éteindre une dette de \$14,720.20, le taux étant de 6% ?

GÉOMÉTRIE

1. Les côtés d'un triangle sont entre eux comme les nombres 3, 4, 5. Trouver chacun d'eux, sachant que le périmètre de ce triangle est de 108 pieds.

2. Les diagonales du quadrilatère A, B, C, D, qui sont perpendiculaires l'une à l'autre, ont respectivement 5 verges 1 pied et 2 pieds 3 pouces de long. Trouver la surface du quadrilatère en verges.

3. La surface de la base d'un réservoir dont la contenance est de 60 gallons, est de $91\frac{1}{3}$ pieds carrés. Trouver la profondeur ou hauteur du réservoir. (Dans 1 gallon, il y a $277\frac{1}{4}$ pouces cubes).

4. Le volume d'un cylindre creux, ouvert aux deux bouts, est de 678.6 pouces cubes; le cylindre a 9 pouces de hauteur et le diamètre extérieur 14 pouces de longueur. Trouver l'épaisseur du métal dont le cylindre est fait. ($\text{Pi} = 3.1416$).

5. A prouver : la somme des angles d'un triangle est égale à deux angles droits.

DESSIN

Indiquer, par un plan horizontal, les divisions et ouvertures d'une maison d'école projetée qui comprendrait, de plain-pied : un corridor, une classe, une cuisine, une chambre à coucher et un parloir.

PHILOSOPHIE

1. Qu'est-ce qu'une proposition universelle ? particulière ? singulière ?

2. Combien de termes dans un syllogisme ? Nommez-les.

3. Qu'est-ce que l'induction ? Qu'est-ce que la déduction ? Portent-elles d'autres noms ?

4. Différence entre l'ignorance négative et privative ?

HISTOIRE NATURELLE

1. Qu'appelle-t-on centre de gravité, capillarité, poids spécifiques des corps, loi d'équilibre dans les vases communicants ?

2. Nommez les principaux phénomènes météorologiques, et faites connaître la théorie de la foudre.

3. Qu'appelle-t-on optique, hydrostatique, mécanique, électricité ?

AGRICULTURE

1. Quelle est la meilleure vache laitière pour le cultivateur de la province de Québec, et dites pour quelles raisons ?

2. Quels fourrages servir de préférence à une bonne laitière ?

3. Quelle est généralement la meilleure époque pour faire les labours ? et pourquoi ?
4. Quand semer les céréales ?
5. Les cultivateurs doivent-ils tenir une comptabilité ? quelle en est l'importance ?

LECTURE EXPLIQUÉE ET LITTÉRATURE

Fables de Lafontaine : Le gland et la citrouille, Livre 9, Fable 4.

1. Qu'exprime la première proposition dans le premier vers ?
2. Que signifie le mot *treuve*, à la fin du premier vers ?
3. Les critiques de Garo sont-elles raisonnables ? Leur auteur a-t-il fait preuve d'esprit ?
4. Qu'est-ce qu'un *quiproquo* ?
5. Nommez trois grands poètes français du 17ème siècle. De quelle oeuvre F.-X. Garneau a-t-il enrichi la littérature canadienne ? Dans quel genre littéraire Octave Crémazie s'est-il distingué ?

Les 23, 24 et 25 août 1922, les neuf aspirants admis subissent les examens sur toutes les matières prescrites par les règlements, et les cinq suivants conservent le nombre de points suffisants pour avoir droit au diplôme d'aspirant inspecteur d'écoles : MM. Joseph-Adélar Breton et Joseph Cellette qui ont mérité la note "distinction", et MM. J.-Victor Gagnon, J.-P.-Achille Goulet et Charles-A. Shaffer qui ont obtenu la note "bien". Ces cinq candidats ont subi avec succès un examen spécial sur la langue anglaise.

Les diplômes sont décernés aux candidats heureux et la session du Bureau est ajournée.

(Signé) TH.-G. ROULEAU, ptre,
Président.

RAPPORT DU BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

Le Bureau central des examinateurs catholiques a l'honneur de vous faire rapport, conformément aux prescriptions de l'article 113 des Règlements scolaires, qu'il a tenu deux sessions pendant l'année académique 1921-22. La première de ces sessions, qui a eu lieu le 6 avril 1922, a eu pour objet l'organisation des examens de l'année courante, l'adoption des questions, dictées et problèmes à être soumis aux candidats, le choix des examinateurs-délégués, etc. Les questions d'examen adoptées par le Bureau pour les aspirants aux diplômes des trois degrés (élémentaire, modèle et académique) sont annexées au présent rapport.

A sa seconde réunion annuelle, qui a eu lieu les 1, 2 et 3 août dernier, le Bureau a révisé la correction des épreuves d'examen qui avait été faite durant le mois de juillet, et il a octroyé les diplômes aux aspirants et aspirantes qui avaient conservé, sur les diverses matières du programme, le nombre de points requis par les règlements.

Les examens ont duré quatre jours, du 27 au 30 juin inclusivement, et ils ont eu lieu dans toutes les localités mentionnées à l'article 80 des règlements du Comité catholique, à l'exception de Sept-Isles où il ne s'est présenté personne.

3,096 aspirants et aspirantes ont été admis aux examens après s'être conformés fidèlement aux prescriptions des règlements.

Les 3,096 candidats, 337 hommes, dont 215 religieux appartenant à diverses communautés enseignantes, et 2,759 femmes, dont 96 religieuses de plusieurs communautés, se répartissent comme suit :

- 1,308 (27 hommes et 1,281 femmes) pour le diplôme d'école primaire élémentaire ;
- 1,209 (182 hommes et 1,027 femmes) pour le diplôme d'école primaire intermédiaire (modèle) ;
- 579 (128 hommes et 451 femmes) pour le diplôme d'école primaire supérieure (académique), dont 21 étaient porteurs de diplômes de bachelier.

2,314 ont passé leurs examens avec succès, savoir :

946 pour le brevet élémentaire,

850 " " " modèle,

518 " " " d'académie.

782 n'ont pas réussi à obtenir leurs diplômes, savoir :

362 pour le diplôme d'école élémentaire,

359 " " " modèle,

61 " " " académique.

Ce qui donne les résultats suivants :

1.—Pour le brevet élémentaire 72½% ont réussi et 27½% ont échoué,

2.— " " " modèle 70% " 30% "

3.— " " " académique 89% " 11% "

Résultat général : 74¾% de tous les candidats ont obtenu les diplômes et 25¼% ont été refusés.

De plus, le Bureau a admis aux examens du brevet modèle, en vertu d'un règlement adopté par le Comité catholique à sa session de septembre 1919, 264 jeunes filles qui n'avaient que 16 ans. Ces candidates ne peuvent aspirer à recevoir un diplôme à la suite de cet examen; mais, si elles réussissent sur toutes les matières, elles pourront se présenter pour le brevet académique et jouir des exemptions accordées aux candidats déjà munis du brevet modèle.

Sur les 264 admises à l'examen, 205 ont réussi et 59 ont échoué.

Voici l'opinion des membres du Bureau sur l'ensemble des épreuves qu'ils ont corrigées:

MATIÈRES	ELÉMENTAIRE	MODÈLE	ACADÉMIQUE
Prières et catéchisme.....	Excellent.....	Très bien.....	Très bien.....
Lecture française.....	Assez bien.....	Bien.....	Très bien.....
Lecture latine.....	Bien.....	Bien.....	Très bien.....
Grammaire française et analyse.....	Bien.....	Bien.....	Très bien.....
Dictée française.....	Bien.....	Bien.....	Bien.....
Ecriture.....	Bien.....	Bien.....	Très bien.....
Littérature (préceptes).....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Composition française.....	Bien.....	Bien.....	Très bien.....
Histoire Sainte.....	Très bien.....		
Histoire Sainte et de l'Église.....		Bien.....	Très bien.....
Histoire du Canada.....	Bien.....	Très bien.....	Bien.....
Géographie.....	Faible.....	Passable.....	Bien.....
Instruction civique.....	Bien.....	Bien.....	Très bien.....
Arithmétique.....	Bien.....	Bien.....	Très bien.....
Calcul mental.....	Bien.....	Bien.....	Très bien.....
Toisé.....		Bien.....	Très bien.....
Géométrie.....			Bien.....
Comptabilité.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Pédagogie.....	Bien.....	Bien.....	Très bien.....
Agriculture.....	Satisfaisant.....	Bien.....	Très bien.....
Sciences naturelles:			
Zoologie et botanique.....	Bien.....		
Zoologie, botanique et cosmographie.....		Très bien.....	Très bien.....
Hygiène.....	Bien.....	Bien.....	Bien.....
Bienséances.....	Bien.....	Bien.....	Bien.....
Dessin.....	Bien.....	Bien.....	Bien.....
Histoire de France.....		Bien.....	Bien.....
Histoire d'Angleterre.....		Très bien.....	Très bien.....
Histoire des États-Unis.....	Bien.....	Bien.....	Bien.....

Histoire ancienne.....			Bien.....
Algèbre.....	Bien.....		Bien.....
Trigonométrie.....			Très bien.....
Physique.....			Bien.....
Cosmographie.....			Bien.....
Philosophie.....			Assez bien.....

LANGUE ANGLAISE

Grammaire anglaise.....	Très bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Dictée anglaise.....	Très bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Composition anglaise.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.....
Littérature anglaise.....	Faible.....	Faible.....	Bien.....

ANGLAIS POUR LES CANDIDATS DONT LA LANGUE MATERNELLE EST LE FRANCAIS

Grammaire anglaise.....	Passable.....	Bien.....	Bien.....
Dictée anglaise.....	Faible.....	Faible.....	Bien.....
Composition anglaise.....	Passable.....	Bien.....	Bien.....

NOTES DU BUREAU

Le Bureau signale particulièrement à l'attention du personnel enseignant et aux aspirantes et aspirants, les matières dont la note moyenne n'atteint que "bien".

Plusieurs aspirants omettent de répondre aux questions d'analyse grammaticale et logique. A l'avenir, il sera tenu un compte très sévère de cette négligence.

Le Bureau est heureux de pouvoir faire remarquer non seulement que le nombre des aspirants et des aspirantes a augmenté considérablement, il y en a eu cette année 324 de plus que l'année précédente, mais qu'il y a eu également progrès marqué au point de vue de la compétence de la majorité des personnes qui viennent se munir de brevets de capacité pour l'enseignement.

(Signé) TH.-G. ROULEAU, *ptre*,
Président.

(Signé) J.-N. MILLER,
Secrétaire.

M. le Président ayant fait remarquer qu'il y a lieu de faire la nomination d'un membre du Bureau d'examineurs pour les candidats à la charge d'inspecteur d'écoles, pour remplacer l'honorable juge F.-X. Drouin, décédé, il est unanimement résolu, sur proposition de Mgr Gauthier, appuyé par l'honorable Hector Champagne, "que M. C.-J. Miller soit nommé membre du Bureau d'examineurs des candidats inspecteurs d'écoles".

Mgr l'évêque de Sherbrooke propose, appuyé par Mgr l'évêque de Nicolet, "que la nomination de M. l'abbé Octave Martin comme principal de la nouvelle école normale de filles de Sherbrooke, et que celle de M. J.-Donat Dufour, comme professeur à cette école normale, soient recommandées à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil". —Adopté.

Mgr P.-E. Roy propose, appuyé par Mgr Rouleau, principal de l'école normale Laval, "que M. Roch Létourneau, breveté pour école académique et qualifié comme inspecteur des écoles, soit recommandé comme professeur ordinaire de l'école normale Laval, en remplacement de M. Alphondor Gagnon que son état de santé empêche de remplir ses fonctions". —Adopté.

Mgr P.-E. Roy propose, appuyé par Mgr le Principal de l'école normal Laval, et il est résolu: "que M. Prudent Martineau, breveté pour école académique, et actuellement professeur à Charlesbourg, soit recommandé comme professeur ordinaire de l'école nor-

male classico-ménagère de Saint-Pascal, en remplacement de M. Donat Dufour, nommé professeur à l'école normale de Sherbrooke".

Le secrétaire donne lecture des deux rapports suivants, après que M. le Président eut appelé le numéro 5 de l'ordre du jour qui se lit comme suit: "Rapport du sous-comité nommé pour étudier les moyens à prendre afin d'obtenir la création de cours de pédagogie qui permettraient l'obtention de diplômes supérieurs à ceux décernés par les Écoles normales et par le Bureau central des examinateurs catholiques, et d'en préparer les programmes."

1.—RAPPORT DES MEMBRES DU SOUS-COMITÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

Montréal 20 septembre 1922

" Monsieur le Surintendant,

" Lors de la dernière session du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique (mai 1922), deux sous-comités—l'un pour Québec, l'autre pour Montréal—ont été constitués en vue:

" 1. D'étudier les moyens qui permettraient l'obtention d'un *diplôme en pédagogie*, supérieur à ceux des Écoles normales primaires et du Bureau central des examinateurs catholiques;

" 2. De préparer le programme des cours qu'exigerait ce nouveau diplôme.

" J'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui, Monsieur le surintendant, le rapport du sous-comité de Montréal.

" Voici, en un tableau synoptique, le résumé des suggestions du sous-comité:

Sous la direction et dépendance de l'Université se prendraient:	1. Des " <i>certificats d'aptitude</i> " pédagogique, pour la masse des instituteurs, au moyen des cours actuels.	1. Dans l'École normale supérieure (religieuses et jeunes filles)—2 ans.
	2. Des " <i>diplômes supérieurs</i> " de pédagogie (d'égale valeur).	2) Dans une organisation spéciale pour les religieuses—3 ans.
		3) Par des cours universitaires, 3 fois par semaine, pour les instituteurs laïques (hommes et femmes)—3 ans.
		4) Par une 4 ^e année d'études, passée à l'école normale, et au moins une autre année d'études pédagogiques à l'Université.

" Le sous-comité propose donc:

" 1. Que, dans la ville de Montréal et les centres qui s'y sont adjoints, les *instituteurs* et les *institutrices laïques*, et les *religieuses actuellement dans l'enseignement*, continuent de suivre le cours de pédagogie, tel qu'il est organisé depuis 1918. Ce cours dure trois ans et comprend pour chaque année:

- 20 conférences (pédagogiques),
- 3 compositions (pédagogiques),
- 2 examens.

" a. Les conférences de pédagogie générale se donnent à l'Université pour les laïques, à la maison-mère des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame pour les religieuses des différentes communautés. Les conférences de *Méthologie* ont lieu chaque semaine, à tour de rôle, dans l'un ou l'autre des quatre districts de la Commission des écoles catholiques. Toutes ces conférences faites, cette année, par M. l'abbé J.-O. Maurice, ont été suivies très régulièrement par douze cents institutrices et des centaines d'instituteurs, religieux et laïques.

" b. Les sujets de compositions pédagogiques sont traités à domicile, sauf le dernier qui est une composition d'examen, et sont corrigés par le titulaire de la chaire de pédagogie primaire de l'Université, M. l'abbé Maurice.

"c. Les deux examens de chaque année sont l'un théorique, l'autre pratique.

"N.B.—L'examen théorique consiste en une composition et en des questions tirées, la première année, des Règlements du comité catholique; la deuxième et la troisième année, du manuel de Mgr Ross. La troisième année, on exige un mémoire ou thèse sur un sujet de pédagogie et une soutenance publique à l'Université.

"L'examen pratique se fait dans la classe même de l'instituteur, par les inspecteurs d'écoles et les visiteurs; leurs notes combinées indiquent le résultat qui sert à l'obtention du *Certificat d'aptitudes pédagogiques* et de compétence professionnelle.

"La Commission des écoles catholiques de Montréal accorde généreusement des primes de \$100.00 à ceux et celles qui terminent le cours de trois ans, \$50.00 lorsque le cours dure deux ans.

"Donc 60 conférences 6 compositions pédagogiques plus un mémoire, 7 examens, dont l'un oral, sont les conditions du cours offert à la masse de nos professeurs des écoles primaires de Montréal. Ce cours fonctionne admirablement. (1)

"Le sous-comité propose:

"2. Que les communautés de religieux enseignants qui, depuis dix ans, font partie d'une *organisation pédagogique* dite "*l'Enseignement Moderne*", maintiennent le programme qu'elles ont suivi jusqu'ici dans ses parties essentielles. Ces communautés sont affiliées à l'Université Laval ou à celle de Montréal. Elles ont exprimé le désir, dans une assemblée tenue à l'Université de Montréal, le 21 juin dernier, de transporter à l'examen universitaire l'histoire de la pédagogie qui fait actuellement partie de l'examen congréganiste.

"Le programme de "*l'Enseignement Moderne*" est presque l'équivalent de celui du baccalauréat. Il est donc plus complet que celui qui est proposé pour le diplôme supérieur. De plus, les conférences pédagogiques, tenues pendant cinq semaines chaque année, à l'époque des vacances d'été, dans les communautés de religieux enseignants, nous permettent de maintenir —à quelques modifications près—l'Enseignement moderne avec sa constitution actuelle.

"Le sous-comité fait remarquer que seuls sont admis aux examens les religieux porteurs d'un diplôme officiel du degré académique ou qui possèdent un certificat d'aptitudes jugé par l'Université équivalent au diplôme du degré académique.

"L'expérience démontre, depuis dix ans, que le programme d'études est tel qu'il exige plusieurs années d'enseignement et d'études avant que le candidat aux diplômes puisse sans risque se présenter à l'examen.

"Et maintenant *quels moyens* pourrait-on employer et *quelles études* conviendrait-il d'exiger pour l'obtention d'un diplôme supérieur en pédagogie?

"a) LES MOYENS.

Le sous-comité propose:

"1) *Pour les religieuses et les jeunes filles:*

La fondation d'une école normale supérieure ou d'un institut pédagogique—internat et externat à la fois—où pendant deux ans des instituteurs de toutes les congrégations enseignantes et les jeunes filles du monde viendraient faire des études, en vue de diplômes supérieurs. Les diplômées iraient ensuite faire bénéficier leurs propres communautés ou les écoles ordinaires des connaissances acquises par elles. Elles deviendraient surtout les maîtresses attitrées de nos écoles normales primaires de filles. Ne seraient admises à l'École normale supérieure que les personnes porteurs de brevets académiques de l'École normale primaire et du Bureau central, ou encore celles qui, dans des examens préalables, pourraient témoigner d'un degré de culture suffisant.

"Cette école normale supérieure est une création qui s'impose chez nous et nous ne pouvons trop la recommander.

(1) 67 religieuses des différentes congrégations et 27 laïques le terminaient en décembre 1921. Plus de 500 compositions ont été remises cette année à M. l'abbé Maurice.

“Le cours régulier y sera de deux ans. L'école ouvrirait ses portes à des élèves régulières et à des élèves libres.

“On donnerait des équivalents pour les certificats et diplômes obtenus déjà (sauf bien entendu le brevet d'admission ou brevet académique) et pour les études faites à l'Université. Celles qui, par exemple, auraient suivi des cours de philosophie, de littérature française et anglaise, de botanique, etc., et qui auraient obtenu les certificats et diplômes correspondants, n'auraient pas à recommencer à l'École normale supérieure. Des cours de vacances, tenus chaque année, pour les maîtresses de la campagne, pendant six semaines, viendraient aider à conquérir le diplôme supérieur.

Le sous-comité propose:

2) *Pour les instituteurs et les institutrices laïques:*

Que dans des locaux choisis par l'Université, pour les instituteurs et les institutrices laïques qui le désireraient, le soir, de huit à neuf heures et demi, à tour de rôle, des cours seraient donnés gratuitement, trois fois par semaine, comme suit:

Le 1er et le 3e jeudi, langue française, 20 leçons par année, 3 années.

Le 1er et le 3e mardi, langue anglaise, 20 leçons par année, 2 années.

Le 2e et le 4e jeudi, matières commerciales, 20 leçons par année, 2 années.

Le 2e et le 4e mardi, sciences naturelles, 20 leçons par année, 2 années.

Le 1er et le 3e mardi (3e année), dessin, 20 leçons par année, 1 année.

Le 1er et le 3e samedi, pédagogie, 20 leçons par année, 3 années.

Le 2e et le 4e samedi, religion, 20 leçons par année, 3 années.

“Le programme de ces cours suivrait de près celui de l'École normale supérieure. L'enseignement serait donné aux frais du gouvernement.

“Les diplômes seront délivrés par l'Université.

“Les certificats seraient spéciaux selon la matière que le candidat choisirait et sur laquelle il subirait ses examens.

“Les candidats qui, simultanément ou successivement, dans les limites de quatre ans, auraient passé les examens sur quatre matières principales et sur une cinquième à leur choix, auraient droit à un diplôme supérieur de pédagogie.

“Les matières fondamentales seraient la religion, la pédagogie, la langue française, la langue anglaise.

“b) LES ÉTUDES:

“Le but de l'École normale supérieure étant de donner des éléments de culture générale et de donner une formation de plus en plus complète aux professeurs de l'enseignement primaire, les matières suivantes pourraient peut-être être mises au programme:

“1.—La religion.

“Le programme en sera déterminé par les autorités ecclésiastiques.

“2.—La Philosophie.

1) Logique—psychologie—morale, cours du samedi matin à l'Université.

2) L'histoire de la pédagogie en rapport avec l'enseignement primaire.

3) La pédagogie générale et la méthodologie.

4) La méthodologie spéciale de chaque discipline en rapport avec: a) les écoles maternelles, b) les écoles primaires, c) les écoles complémentaires.

5) La législation scolaire.

6) La morale professionnelle.

7) L'organisation des écoles.

8) La pratique de l'enseignement des travaux pédagogiques.

- "3.—La langue première. Elle comprendrait: 1) grammaire, morphologie, syntaxe, ponctuation; 2) vocabulaire, dérivation, composition; 3) diction et phonétique; 4) analyse littéraire; 5) composition; 6) histoire de la littérature; 7) notions de sémantique; 8) éléments de linguistique et de grammaire historique.
- "4.—La langue seconde. Elle comprendrait: 1) grammaire, morphologie, syntaxe, ponctuation; 2) vocabulaire, dérivation, composition; 3) diction, prononciation; 4) lecture expliquée; 5) composition; 6) analyse littéraire; 7) histoire de la littérature.
- "5.—L'histoire. 1) l'histoire du pays en entier. 2) l'histoire de la civilisation: peuples orientaux—la Grèce—Rome—la Gaule—l'Église—la féodalité—les grandes découvertes—les grandes inventions—la renaissance—la réforme—l'apogée de la France—le XVIIIe siècle, social et intellectuel—la Révolution—les libertés modernes—la question religieuse—la question sociale—les derniers progrès—les relations internationales.
- "6.—La géographie. 1) la géographie du pays: physique, humaine, économique; 2) éléments de cosmographie; 3) géographie générale: éléments liquides—solides—gazeux; la vie végétale, animale; la géographie humaine—géographie économique; 4) les principaux pays du monde.
- "7.—Les mathématiques. L'étude des mathématiques comprendrait: 1) l'arithmétique: théorie des nombres—recherche des diviseurs—théorie et propriété des fractions—diverses méthodes pour la solution des problèmes—l'art du calcul mental.
2) L'algèbre: théories les plus importantes—équations et problèmes du premier et du second degré—progressions arithmétiques et géométriques—les logarithmes: usage des tables—intérêts composés—échéances—annuité—amortissement progressif, etc.
3) La géométrie: étude des livres III, IV, V, VI, VII, VIII.—description et usage des instruments d'arpentage.
- "8.—Sciences physiques et naturelles. Par voie d'analyse, d'expériences ou de manipulations, on arrivera à des formules et à des théories suffisantes sur les corps, la mobilité et l'inertie, les attractions, l'hydrostatique, les gaz, l'acoustique, la chaleur, la lumière, l'électricité, la chimie, la zoologie, la botanique, l'anatomie, la physiologie.
- "9.—Les sciences commerciales. 1) étude des documents commerciaux; 2) institutions commerciales: banques, douanes, bourse, entrepôts, etc. 3) correspondances; 4) arithmétique commerciale; 5) comptabilité commerciale, industrielle, agricole; 6) éléments de droit commercial; 7) notions d'économie commerciale; 8) dactylographie et sténographie.
- "10.—Le Dessin. Notions pratiques de dessin à main levée, géométral et technique,—grandes lignes de l'histoire de l'art.
- "11.—Gymnastique. Théorie et pratique.
- "12.—Le chant. Théorie et pratique.
- "13.—Travaux manuels: travail du papier—cartonnage—modelage—travail du bois—travail du métal—économie domestique—notions de puériculture, etc.

(Signé) A.-C. MILLER,
Rapporteur du sous-comité, section de Montréal.

2.—RAPPORT DES MEMBRES DU SOUS-COMITÉ DE LA RÉGION DE QUÉBEC.

Québec, 25 septembre 1922.

"Monsieur le Surintendant,

"J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du sous-comité chargé de préparer un programme en vue de créer des diplômes supérieurs à ceux décernés par les Écoles normales et le Bureau central des examinateurs catholiques.

“ A la séance des membres de ce sous-comité, tenue à Québec le 19 du mois courant, à laquelle assistaient Mgr François Pelletier, MM. les abbés G. Courchesne et J.-O. Maurice, MM. C.-J. Magnan, A.-C. Miller, J.-M. Manning et N. Tremblay, le programme préparé par les membres de la section de Montréal et soumis par ses délégués a été étudié.

“ Les membres du sous-comité, section de Québec, n'ont pas eu le temps de compléter celui qu'ils ont commencé d'élaborer. Ils le soumettront à la session de février prochain, si le Comité catholique veut bien les autoriser à continuer leur travail. ”

(Signé) NERÉE TREMBLAY,

Secrétaire du sous-comité, section de Québec.

Le Comité autorise le sous-comité dont il est question précédemment à siéger de nouveau, et il le prie de vouloir bien préparer, pour la session prochaine, un rapport complet et unique, ce rapport devant être transmis d'avance au Surintendant, afin qu'il puisse être communiqué à tous les membres du Comité catholique quelques jours avant la réunion du mois de février prochain.

M. le Surintendant donne communication au Comité de la lettre suivante qui lui a été adressée par M. l'abbé Gerald J. McShane, président de la corporation du “ Catholic High School ” de Montréal:

Montréal, ce 25 septembre 1922.

“ *Monsieur le Surintendant,*

“ J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 28 juin dernier, m'informant de la décision du Conseil de l'Instruction publique, concernant la classification comme collège classique du “Catholic High School”.

“ Je me permets d'insister respectueusement et de vous prier de vouloir bien, à la prochaine réunion du Conseil, soumettre à la bienveillante considération de l'assemblée notre demande, savoir : que le “ Catholic High School of Montreal ” soit reconnu comme collège classique.

“ Le livret “ Instruction secondaire ou classique ”, publié par l'Université de Montréal, citant à la page 123 la loi de janvier 1922, dite : “ Loi des subventions aux collèges classiques ”, contient le paragraphe suivant:

“ Un collège classique, au sens de la présente loi, comprend toute institution d'enseignement secondaire reconnue comme telle par le Lieutenant-gouverneur en conseil, sur recommandation des comités catholique ou protestant du Conseil de l'Instruction publique, selon le cas, accompagnée d'un certificat du Surintendant de l'Instruction publique comportant que l'institution a fourni, à l'appui de sa demande de subvention, le rapport mentionné dans les articles 2939 et 2940 des Statuts refondus, 1909. ”

“ Ne croyez-vous pas, Monsieur le Surintendant, que le paragraphe ci-dessus mentionné indique qu'il est pleinement du domaine du Conseil et du Surintendant de donner au “ High School ” la recommandation sollicitée?

“ Je remets donc en toute confiance entre vos bonnes mains cette question vitale dont dépend l'avenir de notre école.

“ Ci-joints vous trouverez les renseignements demandés par les prescriptions de la loi. Vous comprendrez pourquoi je vous les donne de nouveau maintenant ; ils sont pris sur les statistiques de la présente année scolaire.

“ Agréez, Monsieur le Surintendant, l'expression de notre vive reconnaissance aussi bien que de mes sentiments personnels de considération et d'estime.

(Signé) GERALD J. McSHANE, P. S. S.,

Président.

Cette lettre était accompagnée du document qui suit, lequel a également été communiqué au Comité catholique:

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL,

COMMISSION D'IMMATRICULATION,

185, rue St-Denis, Montréal.

“ La Commission d'immatriculation, dans sa réunion de jeudi, 4 mai 1922, a examiné le programme soumis par M. le curé McShane, au nom de la direction du nouveau collège de langue anglaise. La Commission émet à ce sujet les idées suivantes :

“ 1.—La Commission considère qu'un collège classique est avant tout une institution de culture générale et non pas de spécialisation prématurée dans l'ordre scientifique ou littéraire. En conséquence, elle ne peut accepter l'idée du cours scientifique qui est annexé au programme avec les substitutions qu'on y propose.

“ 2.—Bien que son programme régulier soit réparti sur sept années d'enseignement, cependant étant donné la distribution de l'enseignement des sciences à travers ces sept années, et les cinq heures et demie d'enseignement par jour, il correspond à peu près exactement, appliqué tel que présenté, au programme de huit années de la plupart de nos collèges classiques. La Commission, en conséquence, serait disposée à reconnaître la nouvelle institution comme un collège classique.

“ 3.—La Commission serait prête à accorder aux élèves de ce collège un double diplôme : l'un, dit de “ High School ”, après les quatre premières années; l'autre, après la septième année, dont la nature serait déterminée ultérieurement.

“ 4.—Cependant, la Commission entend que ces diplômes soient concédés à ceux seulement des élèves de ce collège qui ont fait le cours régulier, à l'exclusion du cours scientifique, avec les substitutions qui y sont projetées.

(Signé) *Le Président*
Chanoine ÉMILE CHARFIER.

JOSEPH NOLIN,
Secrétaire.

Après lecture de ces documents, il est proposé par Mgr Gauthier, appuyé par l'honorable juge Tellier, “ que la demande de M. l'abbé McShane, telle que présentée officiellement à M. le Surintendant, soit acceptée ”. — Cette motion est adoptée, l'honorable juge Martineau, dissident.

Il est résolu, sur proposition de l'honorable juge Martineau : “ Que le sous-comité, nommé le 14 mai 1919, pour étudier le mémoire présenté par l'honorable juge Martineau sur diverses questions concernant l'instruction publique soit relevé de ses fonctions, et que l'honorable Surintendant soit prié de faire ce travail et de faire rapport à ce Comité de temps à autre, suivant qu'il lui sera possible et qu'il le jugera à propos. ”

Séance du 27 septembre 1922.
(Après-midi).

PRÉSENTS: L'honorable Cyrille-F. Delâge, président; Mgr P.-E. Roy, Mgr Georges Gauthier, Messieurs les évêques de Chicoutimi, de Sherbrooke, de Joliette, de Rimouski, de Mont-Laurier, Mgr le vicaire-apostolique du Golfe-St-Laurent, M. le chanoine Sylvio Corbeil, M. l'abbé Alfred Comtois, Mgr Zéphirin Lorrain, Mgr J. Dorais, M. l'abbé Jos. Gallant, l'honorable juge Mathias Tellier, l'honorable juge W. Mercier, M. H.-A. Fortier, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Nap. Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

M. Fortier propose, appuyé par Mgr P.-E. Roy, que le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique offre à Sa Grandeur Mgr Emard ses félicitations les plus sincères à l'occasion de son élévation au siège archiepiscopal du diocèse d'Ottawa.— Agréé unanimement.

Il est aussi résolu à l'unanimité, sur proposition de Mgr Gauthier, appuyé par Mgr Forbes, que des félicitations soit présentées à Mgr Limoges, récemment désigné par S.S. Benoît XV pour occuper le siège épiscopal de Mont-Laurier.

Sur proposition de l'honorable juge Tellier, appuyé par Mgr Forbes, il est résolu: "que le Comité catholique recommande au Gouvernement de vouloir bien faire abroger l'article 2999 des S. R. Q., 1909."

Étant donné une nouvelle redistribution des districts d'inspection dans la région de Joliette, Mgr Forbes propose que les municipalités scolaires de St-Paul et de Scrabtree-Mills, dans le comté de Joliette, soient détachées du district d'inspection de M. Chartrand, de l'Assomption, pour être attachées au district de M. A. Paquin, de Joliette. —Adopté.

Il est proposé par Mgr Gauthier, appuyé par M. le juge Tellier: "que la résolution adoptée à la séance du matin concernant le "High School" catholique de Montréal" soit rescindée et que la suivante lui soit substituée: que la requête de M. le curé McShane soit transmise à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur en conseil, avec la recommandation de ce Comité."—Adopté.

Le Comité décerne le titre d'école modèle aux institutions suivantes:

- Comté d'Argenteuil.—St-André, village, école tenue par les Religieuses, modèle mixte.
 " de Bagot.—St-Théodore, école de l'arrondissement No 1, modèle mixte.
 " de Gaspé.—Rivière-au-Renard, école No 1, modèle mixte.
 " de Gaspé.—Grande-Vallée, école No 1, modèle mixte.
 " d'Iberville.—Ste-Brigide, école No 1, modèle mixte.
 " de Joliette.—St-Thomas, école du village, modèle filles.
 " " " —Joliette, École Lanaudière, filles.
 " " L'Assomption.—Charlemagne, modèle mixte.
 " " L'Islet,—Village de Bonsecours, modèle filles.
 " " Lotbinière.—St-Patrice-de-Beaurivage, école de l'arrondissement No 1, modèle mixte.
 " " Maskinongé.—Maskinongé, école de l'arrondissement No 2, modèle mixte.
 " " Mégantic.—Black-Lake, école des Soeurs de la Charité, modèle mixte indépendante.
- Cité de Montréal.—
- | | |
|------------------|---|
| (District Nord). | { Ecole St-Michel, 72, rue Boucher, modèle filles. |
| | { Ecole La Présentation, 2301, rue Clarke, modèle garçons. |
| | { Ecole Guay, 2230, rue Chabot, modèle garçons. |
| | { Ecole St-François-Solano, 2815, rue Masson, modèle filles. |
| | { Ecole Laurier, angle Chambly et Sherbrooke, modèle filles. |
| (District Est). | { Ecole Laurier, angle Nicolet et Sherbrooke, modèle garçons. |
| | { Ecole St-Dominique, 1427, rue Delorimier, modèle garçons. |
| | { Ecole St-Dominique, 1425, rue Delorimier, modèle filles. |

Le Comité décerne le titre d'académie aux institutions qui suivent:

- Comté d'Iberville.—St-Alexandre, modèle couvent.
 " de Jacques-Cartier.—Verdun, modèle garçons.
 " de Montmagny.—Cap-St-Ignace, modèle garçons.
- Cité de Montréal:—
- | | |
|--------------------|--|
| (District Centre). | —Académie St-Jacques, angle de Montigny et Sanguinet, garçons. |
| " " " | —Académie du Sacré-Cœur, 463, rue Drolet, filles. |
| (District Est). | —Ecole Jeanne-d'Arc, 260, rue Jeanne-d'Arc, garçons. |
- Comté de Rouville.—Marieville, modèle garçons.

Le Comité distribue le fonds de l'éducation supérieure et celui des municipalités pauvres.

La séance est ajournée, la prochaine réunion devant avoir lieu le premier mercredi du mois de février 1923.

J.-N. MILLER,

Secrétaire.

DODUMENTS SCOLAIRES

Au congrès de Grand'Mère

Vendredi, le 29 septembre, a eu lieu à Grand'Mère un congrès des commissions scolaires des villes industrielles de la vallée du Saint-Maurice. Les commissaires d'écoles des Trois-Rivières, du Cap-de-la-Madeleine, de Shawinigan, de Grand'Mère, d'Almaville et de La Tuque, avaient répondu à l'offre du Surintendant de l'Instruction publique. En l'absence de ce dernier, le congrès fut présidé par l'Inspecteur général, M. C.-J. Magnan. MM. les inspecteurs C.-J. Miller, J.-O. Goulet et A.-L. Auger assistaient au congrès, ainsi que M. l'abbé L.-A. Desrosiers, principal de l'École normale Jacques-Cartier, et M. Biscayart, directeur de l'École technique des Trois-Rivières.

Plusieurs curés de la région honoraient la réunion de leur présence, entre autres M. le chanoine Laffèche et MM. les abbés Dusablon, Ladouceur, Corbeil, Cloutier, les RR. PP. Magnan, o.m.i. et Ferdinand, o.f.m.

Le congrès eut lieu dans la grande salle de la magnifique académie des Frères de l'Instruction chrétienne, mise gracieusement à la disposition des congressistes par la commission scolaire de Grand'Mère.

M. Magnan ouvrit le congrès et invita M. l'abbé Desrosiers à expliquer le nouveau programme d'études qui entrera en vigueur en septembre 1923. M. le principal de l'École normale Jacques-Cartier traita son sujet avec méthode et clarté, et les commissaires d'écoles ainsi que MM. les curés se montrèrent tous satisfaits de l'agencement du nouveau programme d'études. Dans une prochaine livraison, nous publierons le conférence si lumineuse de M. l'abbé Desrosiers.

Après ce dernier, M. Biscayart parla de l'École technique des Trois-Rivières, de son organisation et de son but. Il signala le petit nombre d'élèves qui avaient fréquenté jusqu'ici cette institution. M. Biscayart dit qu'il attendait beaucoup de bien de la section industrielle du nouveau programme, quant au recrutement d'élèves bien préparés pour les écoles techniques. A propos du recrutement des écoles techniques, le congrès fut unanime à souhaiter que des maisons de famille, dirigées par des Religieux, soient créées à côté de l'École technique pour y pensionner et diriger les élèves éloignés de leurs parents.

Le président invita ensuite MM. les curés et MM. les commissaires à faire les remarques et poser les questions jugées convenables. Prisent la parole : l'honorable Dr Normand, maire des Trois-Rivières, MM. les abbés Corbeil, Dusablon, Ladouceur, les RR. PP. Magnan et Ferdinand, M. le Dr Ricard, président de la commission scolaire de Grand'Mère, M. Gérin, membre de la même commission, et les révérends Frères Charles et Alphonse, de l'Instruction chrétienne.

M. le chanoine Laffèche remercia, au nom de la ville de Grand'Mère, le département de l'Instruction publique d'avoir organisé le congrès, ainsi que MM. les curés et commissaires qui avaient bien voulu s'y rendre.

Puis l'Inspecteur général termina le congrès par une conférence dont nous donnons le résumé ci-après.

Résumé des remarques de M. C.-J. Magnan, Inspecteur général des écoles catholiques

L'Inspecteur général félicite d'abord les commissaires d'écoles des villes industrielles de la vallée du St-Maurice d'avoir répondu à l'appel du Surintendant de l'Instruction publique. M. Magnan a aussi un bon mot pour la commission scolaire de Grand'Mère qui donne l'hospitalité aux congressistes.

Puis l'Inspecteur général traite des "travaux manuels" à l'école primaire. Le nouveau programme d'études, comme l'a démontré M. le principal de l'École normale Jacques-Cartier, fait place aux travaux manuels et à l'école rurale et à l'école urbaine. Dans la première, c'est le "jardin scolaire" qui est recommandé comme mise en pratique des théories apprises en classe (Section agricole) et dans la seconde, c'est le travail du bois, avec étude et maniement des outils (Section industrielle). Le nouveau programme permet à l'école primaire complémentaire (qui va bientôt remplacer l'académie) de terminer la culture générale des élèves (7ème et 8ème années) et d'ajouter à cette formation fondamentale des connaissances spéciales et utilitaires sur le commerce et l'industrie, dans les écoles des villes, et l'agriculture dans les campagnes. Dans les écoles de filles, il y a la section ménagère.

De là les trois sections de l'école complémentaire: Agricole, Commerciale et Industrielle. Ces trois sections ne sont pas obligatoires pour toute école complémentaire; c'est aux commissions scolaires, suivant les besoins du milieu, à décider laquelle des sections (une, deux, ou les trois même) est nécessaire. Dans les villes, ce sont les sections commerciale et industrielle qui s'imposent. Et ici, dans cette région industrielle, sans négliger l'enseignement commercial, vous désirez dans chacune de vos villes, doter l'école principale des garçons, de la Section industrielle, et ce, conformément au nouveau programme de l'école complémentaire. Déjà la commission scolaire de Grand'Mère, qui nous donne en ce moment une si aimable hospitalité, a prévu les exigences du programme en organisant dans l'académie de garçons, dirigée si habilement par les Frères de l'Instruction Chrétienne, une véritable école industrielle, qu'il vous sera sans doute donné de visiter en détail après cette séance. La commission scolaire de Grand'Mère a dépassé même de beaucoup la portée du nouveau programme, en mettant à la disposition des élèves des ateliers superbes et complets, embrassant presque tous les travaux manuels requis dans une école technique. Elle a droit à nos félicitations pour son zèle prévoyant, zèle qui honore son distingué président, M. le docteur Ricard, et ses dévoués collègues. L'Académie de Grand'Mère est donc prête à satisfaire aux exigences du nouveau programme qui entrera en vigueur en septembre 1923, et les villes sœurs de la vallée du St-Maurice bénéficieront de son travail en adaptant à leurs besoins ce qui s'est fait dans cette institution. Plus que cela, la commission scolaire de Grand'Mère est en mesure de satisfaire à la nouvelle loi autorisant l'établissement de "cours professionnels", sanctionnée en mars 1922.

Ici, il est bon de rappeler que le nouveau programme de l'école complémentaire ne demande pas aux commissions scolaires urbaines de doter chaque école supérieure de garçons d'une école technique. Non, ce programme suggère seulement que l'on crée un cours industriel d'initiation par la section industrielle, un cours préparatoire aux grandes écoles techniques créées par le Gouvernement provincial. Dans cette belle région du Saint-Maurice, vous avez l'avantage non loin d'ici, aux Trois-Rivières, d'avoir une magnifique école technique qu'il importe, dans votre propre intérêt, d'encourager, en lui préparant de bons élèves qui pourront non seulement entrer de plain-pied dans le cours régulier, mais encore, un certain nombre du moins, avoir accès, dès leur entrée, à la deuxième année technique, raccourcissant d'autant le séjour loin de la famille. D'ailleurs la loi des "cours professionnels" (12 George V, chap. 54) autorise, à certaines conditions, les commissions scolaires à former dans leur localité respective, des techniciens et des

employés compétents et ouvriers habiles, elle favorise la formation de chefs d'industrie, de directeurs d'ateliers, de contremaîtres, de spécialistes.

M. Biscayart, le directeur dévoué de l'École technique des Trois-Rivières, vient justement de vous dire l'appoint que cette école est en droit d'attendre des écoles complémentaires des villes si prospères et si progressives de l'admirable vallée du Saint-Maurice. M. le principal de l'École normale de Jacques-Cartier vous a exposé le but de la section industrielle annexée au programme de culture générale de l'école complémentaire.

Permettez-moi d'insister sur ce point-ci: en permettant aux commissions scolaires des villes d'ajointer une section d'enseignement industrielle à l'école complémentaire, le Conseil de l'Instruction publique, par son Comité Catholique, n'a pas voulu suggérer la création d'une école technique dans chaque ville, grande ou petite, car l'enseignement technique ne relève pas des commissions scolaires, sauf pour les cours professionnels permis par la loi de 1922, créées pour organiser chez elles l'enseignement primaire élémentaire et l'enseignement primaire complémentaire, conformément à la loi et aux règlements scolaires. En instituant des Sections dans l'école complémentaire, le Comité catholique a voulu faciliter un commencement de spécialisation. Voyez plutôt ce que disent les notes pédagogiques du programme de l'école complémentaire, au sujet des Sections:

"Pour l'école primaire complémentaire, le programme établit des sections spéciales où une certaine partie de l'horaire est consacrée à un commencement de spécialisation. Ce sectionnement se fait d'après la nature même du milieu où évolue l'école, d'après l'orientation probable des élèves qui la fréquentent. Il poursuit un double but: 1o—cultiver les aptitudes particulières des élèves tout en élargissant les connaissances qu'ils ont acquises à l'école primaire élémentaire; 2o—orienter dans une direction professionnelle plus accentuée l'enseignement général et théorique et, dans une certaine mesure, préparer aux écoles spéciales, agricoles, techniques ou autres, qui demandent des études préparatoires appropriées."

Ainsi, le but des sections est donc d'orienter les élèves, suivant leurs aptitudes, vers les écoles spéciales, et non de faire de chaque école complémentaire une école spéciale, excepté dans la mesure permise par la loi des cours professionnels. Il arrivera, comme ici à Grand'Mère, que des besoins spéciaux obligeront les commissions scolaires à dépasser les limites du programme de l'école primaire complémentaire, mais cette nécessité ne sera toujours qu'exceptionnelle et devra quand même se renfermer dans les limites nécessaires marquées par la loi de 1922. Et pour ce qui en est de l'enseignement industriel, les Ecoles techniques établies par le gouvernement provincial dans les grandes villes, resteront toujours les seules institutions où l'enseignement industriel commencé à l'École complémentaire, même dans celle pourvue de cours professionnels, devra nécessairement recevoir son couronnement officiel.

D'ailleurs, le programme industriel des écoles complémentaires (qui remplaceront dans quelques mois nos académies actuelles) est déjà assez complet pour satisfaire aux exigences d'une école primaire supérieure. En outre des matières invariables et variables, le programme alloue 9 heures par semaine pour l'enseignement industriel. Les matières spéciales de cette Section sont l'Algèbre, le Mesurage, la Technologie industrielle, le Dessin, la Chimie, et les travaux manuels sur bois.

Voilà déjà un programme assez riche pour satisfaire au besoin de la plupart des centres industriels. M. l'abbé Desrosiers vous a parlé de l'organisation matérielle nécessaire au bon fonctionnement de la section industrielle dans les écoles complémentaires urbaines: je n'y reviendrai pas.

Mais il importe, dans une réunion comme celle-ci, de toucher au côté éducatif des travaux manuels à l'école. En plus d'une orientation nécessaire à l'avenir des garçons par un commencement de spécialisation, dès l'école primaire complémentaire, le travail manuel donne satisfaction aux besoins d'activité de l'enfance, dont il utilise les facultés d'imagination et l'instinct de construction naturel à l'enfant. Le travail manuel, judicieusement dirigé

et éclairé par des études théoriques, exerce le sens de la vue, cultivé par l'esprit d'observation et le jugement, délie les doigts et forme le goût. "Un des plus grands éloges qu'on puisse faire d'un homme, disait Saint-Marc Girardin, c'est dire qu'il sait se tirer d'affaire, non pas se tirer d'affaire par un discours habile, par une conversation spirituelle, mais par l'adresse aussi de ses mains, s'il le faut; non pas seulement se tirer d'affaire dans les grandes choses, mais aussi dans les petites; n'avoir pas besoin de mettre sans cesse les bras des autres au bout de ses bras, n'être embarrassé ni de sa personne ni de son bagage, avoir l'esprit d'expédient et d'activité, n'être ni gauche ni mou, savoir enfin vivre autrement qu'avec une sonnette sous la main et un domestique au bout de la sonnette!"

Cette page spirituelle exprime une grosse vérité qui se résume à ceci: Il importe qu'à l'école les enfants apprennent à se servir de leurs dix doigts. On parle beaucoup aujourd'hui de culture physique. Cette éducation physique, on cherche à la donner par le "sport" même violent, surtout dans les pays anglo-saxons. On exagère beaucoup dans ce sens, en manquant de mesure et en habituant les élèves à considérer comme "but" ce qui n'est que "moyen".

Un grand éducateur a dit que l'éducation physique ne consiste pas seulement dans une culture désintéressée des forces naturelles: elle tend à un but pratique, à l'apprentissage de la vie; elle doit développer l'habileté et les aptitudes corporelles et ainsi préparer l'éducation professionnelle.

Voilà pourquoi le nouveau programme de l'école complémentaire a une grande portée éducatrice: il fournira aux éducateurs de nos écoles primaires supérieures l'occasion d'orienter la culture physique de l'élève vers un commencement de spécialisation manuel, qui sera utile à tous et permettra à un certain nombre d'arriver jusqu'à l'école technique d'où ils sortiront ouvriers experts ou habiles chefs d'ateliers.

Afin d'assurer aux Sections de l'école complémentaire une mise en opération efficace, ne craignons pas de réduire le temps consacré aux sports violents et d'utiliser des heures dépensées sans but précis, parfois préjudiciable à la santé des élèves, d'utiliser ces heures, dis-je, aux travaux manuels, soit à l'atelier, soit au jardin scolaire, travaux qui doivent convenir et à l'âge et à la force physique des enfants.

C'est ainsi qu'à l'école complémentaire l'éducation physique suivra une direction pratique et de nature à relever le niveau intellectuel et moral des élèves.

Puis l'Inspecteur général termine en donnant lecture, et le commentant, du texte de la loi autorisant l'établissement de cours professionnels, sanctionnée à Québec le 8 mars 1922.

LOI ÉTABLISSANT DES COURS PROFESSIONNELS

Voici le texte de la loi que l'Inspecteur général a lu et commenté au congrès de Grand-Mère:

(12 GEORGE V, CHAP. 54)

Loi autorisant l'établissement de cours professionnels

(Sanctionnée le 8 mars 1922)

ATTENDU qu'il est désirable pour les besoins de l'industrie, du commerce et de l'agriculture d'encourager la création et le développement de cours professionnels adaptés à la préparation immédiate d'ouvriers techniciens ou d'employés compétents, que réclament de plus en plus les industriels, les commerçants et les agriculteurs de la province;

Attendu que la diffusion de cours professionnels dans les centres industriels, commerciaux et agricoles faciliterait la formation de techniciens de tous genres et serait d'un grand secours à l'industrie, au commerce et à l'agriculture;

En conséquence, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. La présente loi peut être citée sous le titre de *Loi des cours professionnels*.
2. Il est loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'encourager, au moyen de subventions spéciales et annuelles, la création et le maintien de cours professionnels dans toute municipalité scolaire. Ces cours doivent être sous le contrôle des corporations scolaires telles que définies par le paragraphe 3 de l'article 2521 des Statuts refondus, 1909, concernant l'instruction publique.
3. Il ne peut être payé aucune subvention pour le maintien de cours professionnels dans une école publique, à moins qu'un montant au moins égal n'ait été dépensé pour les mêmes fins dans cette école, que ce montant ait été fourni par des corporations, par des compagnies ou par des particuliers.
Nonobstant toute loi à ce contraire, les corporations municipales sont autorisées à adopter des règlements pourvoyant à l'octroi et au paiement des deniers qu'elles sont tenues de fournir pour avoir droit à la subvention spéciale ci-dessus mentionnée.
4. Les cours professionnels sont soumis à la surveillance et à l'inspection de tout fonctionnaire nommé à cette fin par le lieutenant-gouverneur en conseil.
5. La nomination du directeur et des professeurs des cours professionnels doit être approuvée par le lieutenant-gouverneur en conseil.
6. Les subventions sont payées aux corporations scolaires, sur le rapport favorable du fonctionnaire chargé de la surveillance et de l'inspection des cours professionnels.
7. Peuvent seules bénéficier des avantages de la présente loi, les écoles publiques telles que définies par le paragraphe 12 de l'article 2521 des Statuts refondus, 1909, concernant l'instruction publique.
8. Les subventions autorisées par la présente loi sont payées à même les deniers affectés annuellement par la Législature, à ces fins.
9. Le secrétaire de la province est chargé de l'exécution de la présente loi.
10. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

CONGRÈS PÉDAGOGIQUE

A Québec, le 22 août dernier, les professeurs des écoles normales de filles de la province de Québec tenaient leur second congrès annuel. Presque tous s'étaient rendus à l'appel du secrétaire, d'autant plus qu'un programme intéressant était à l'ordre du jour.

On sait que nos professeurs se sont groupés en association, il y a deux ans passés, dans le but unique de travailler à leur meilleur développement pédagogique en même temps que de s'organiser pour faire produire le plus possible à leur enseignement dans nos Écoles normales.

On y a étudié tout particulièrement la mise en application du nouveau programme des écoles primaires, adopté par le Comité catholique du Conseil de l'instruction publique, à une dernière de ses sessions. On s'est entendu, de façon encore générale, sur les explications à donner aux normaliennes, afin d'en faciliter la mise à exécution dans les écoles. Les professeurs ont émis le souhait que le département fasse parvenir aussitôt que faire se pourra des exemplaires du nouveau programme, avec commentaires pédagogiques, de façon à ce que chacune des normaliennes en ait un exemplaire.

On a aussi adopté les premiers règlements de l'Association.

Des discussions intéressantes ont amené de non moins intéressants échanges d'idées sur la meilleure manière de rendre fructueux le stage de la normalienne à l'École d'application. L'enseignement de l'arithmétique a aussi fourni un débat intéressant, spécialement sur l'emploi de procédés divers pour l'explication des fractions, objet de difficultés pour le cerveau de la jeune fille. On a aussi quelque peu discuté sur l'opportunité de l'emploi de la méthode montessorienne: elle sera de nouveau étudiée.

Des remerciements ont été votés à l'honorable David pour l'attention qu'il a su apporter au relèvement des traitements des principaux et des professeurs d'Écoles normales: on lui en est reconnaissant et il est à espérer que la noble carrière de professeur deviendra de plus en plus honorable et rémunératrice. Il convient en effet que les professeurs d'écoles normales ne soient pas rémunérés inférieurement aux professeurs des écoles primaires de Montréal ou d'ailleurs.

On a aussi discuté de l'octroi d'un diplôme spécial par les Universités Laval et de Montréal, ainsi que de l'établissement de certains cours de pédagogie pour les préparer. L'idée proposée au Conseil de l'Instruction publique a été jugée excellente, mais si elle peut être avantageuse pour les professeurs habitant Montréal et Québec, elle l'est moins pour les divers professeurs des Écoles normales régionales: l'établissement de cours spéciaux de vacance ne remédie pas à ce mal. On en est venu à cette conclusion qu'on devrait dans toutes nos Écoles normales, du moins pour celles qui le voudraient, ouvrir une quatrième année spéciale, entièrement consacrée à l'étude de la pédagogie et ayant pour couronnement l'obtention d'une licence accordée par l'Université à qui seraient affiliées les Écoles normales. Les examens subis seraient dans le genre de ceux qui amènent au baccalauréat, dans nos collèges classiques. L'on croit que ce serait une heureuse suggestion dont pourrait s'occuper les membres du conseil de l'Instruction publique.

Cette fructueuse journée d'études et de discussions pédagogiques s'est terminée par la réélection des anciens officiers. M. J.-E. Paquin, de l'École normale de Saint-Hyacinthe, en est le président et M. J.-E. Courteau, de Valleyfield, le secrétaire.

Nous souhaitons succès à cette association dont nous connaissons tout le bon esprit.

UN NORMALIEN.

MÉTHODOLOGIE

Étude critique—(Suite) (1)

(NÉRÉE BEAUCHEMIN—*Floraisons matutinales*.—)

L'*Encyclopaedia Britannica* a dit du poète: "Beauchemin shows true poetic genius, a fine sense of rhythm and verbal melody, a *curiosa felicitas* of epithet and phrase, and so sure an eye for local colour that a stranger could choose no better guide to the imaginative life of Canada."

(2) Rien ne prouve mieux la justesse de ce jugement que l'examen détaillé de la façon dont le poète a exécuté le plan ainsi tracé de son œuvre.

(1) Voir *L'Enseignement primaire*, d'octobre 1922.

(2) Cf., pour ce jugement et d'autres, Fournier-Asselin: *Anthologie des poètes canadiens*, pp. 108-109.

I.—LE CORPS DE LA CLOCHE (1-2).

Cette vieille cloche d'église...

Ce premier vers indique du même coup l'usage pieux de la cloche et son antiquité. Le poète par là provoque le respect qu'on doit à toutes les vieilles et saintes choses. Il explique la place de la relique au musée archéologique du château de Ramezay.

Rutile à nos yeux comme l'or.

Ce vers ouvre la description matérielle de la cloche; il marque l'effet que la simple vue de l'instrument produit sur les spectateurs. Encadré entre le mot *gloire* et la comparaison *comme l'or*, *rutile* est le seul verbe qui rende exactement le miroitement du bronze poli.

Qu'une gloire en larmes encore
Blasonne, brode et fleurdelise.

Et voici la raison de cette rutilance. Le bronze porte une *gloire*, une série de rayons divergents, qui tous convergent vers un triangle central, symbole de la Trinité. Cette gloire, elle est *en larmes encore*; ou bien elle *blasonne, brode et fleurdelise* encor la vieille cloche d'église. Qu'on les lise d'une manière ou de l'autre, ces deux vers sont pleins de choses. La gloire est *en larmes*. Cette métaphore en identifie les rayons avec des pleurs. Les maux qui ont fondu sur Louisbourg, la gloire elle-même semble y avoir participé. Il y a là un symbolisme touchant, une véritable humanisation d'un être inanimé. Sous cet air de deuil, la gloire rappelle les grandeurs de la France qu'elle représente. Elle *blasonne* la cloche: elle lui sert de blason, de quartiers, et dit ainsi sa noblesse. Elle la *brode*: elle semble y avoir été brodée, tant est grande la finesse du travail. Elle la *fleurdelise*; elle lui tient lieu de fleurs de lis, emblème de la puissance française. Puissance, finesse et noblesse, n'est-ce pas toute la figure, toute l'histoire de la France? C'est le premier caractère de cette cloche unique: elle est française par sa matière.

Mais elle est aussi catholique par sa consécration. C'est ce qu'établit la description morale qui suit:

On lit le nom de la marraine,
En traits fleuonnés sur l'airain:
Un nom de sainte, un nom de reine,
Et puis le prénom du parrain.

Le bronze, *l'airain* en poésie (cf. Lamartine: le Chrétien mourant), porte des lettres ornées de fleurs. Ces lettres révèlent le nom des dona-

teurs, les noms de ceux qui ont tenu la cloche sur les fonts: le *parrain* et la *marraine*, celle-ci une sainte et une reine à la fois. Cet airain n'est donc pas un bronze quelconque. Il a été consacré, sanctifié par le baptême. Il est catholique par son service, comme il était français par sa matière. Les strophes qui suivent ne serviront qu'à illustrer ce double caractère de la cloche de Louisbourg.

Avant de les disséquer, notons la simplicité de cette entrée en matière. Il n'y a point là de ces apostrophes qu'affectionnent, aux débuts de leurs pièces, les tempéraments oratoires. Il n'y a non plus ni rêve, ni sentiment. Une description matérielle, une description morale suffisent à fixer le sujet. Cette introduction est d'ailleurs des plus brèves. Ce n'est pas le corps de la cloche qui doit intéresser un vrai poète, un poète spiritualiste ; c'en est l'âme, la partie essentielle. Aussi, après nous l'avoir fait deviner discrètement, il va la présenter par le détail.

II—L'ÂME DE LA CLOCHE (3-9).

L'indication du thème à développer a la même forme que le début:

C'est une pieuse relique.

Le mot comporte un double sens. Une *relique*, c'est un souvenir du passé; c'est surtout une chose sainte.

L'épithèse *pieuse* sert à nous rappeler cette seconde signification. Le vers a, lui aussi, une double portée. Il dessine le caractère général de la cloche et justifie d'avance l'attitude qu'elle inspire au spectateur.

On peut la baiser à genoux.

Un sentiment naturel pousse à *baiser* toute relique. Quand en plus elle est sainte, c'est à *genoux* qu'on la baise. Or, la cloche de Louisbourg est deux fois sainte:

Elle est française et catholique.

Voilà précisé, par deux traits particuliers, le caractère général de tantôt. Reste du passé de la France, cette cloche demeure la chose de l'Église qui l'a consacrée. Comme nous sommes autorisés à la baiser à genoux! C'est un geste mieux justifié que chez tel autre de nos poètes (Fréchette: *Légende d'un peuple*, Le drapeau anglais). Son père le faisait s'incliner devant le drapeau d'Albion; lui, il *baisait à genoux* l'étendard de la France.

Le geste que lui suggère la cloche de Louisbourg, le poète tient à l'expliquer par un dernier motif. Cette cloche est française et catholique

Comme les cloches de chez nous.

La comparaison apparente le bronze de Louisbourg à celui de nos clochers. Il synthétise l'histoire de l'Acadie française, comme nos carillons racontent celle du Canada français. Les deux histoires étant nôtres, malgré la différence de tempérament qui distingue les deux variétés d'une même race, la cloche de Louisbourg est presque à nous. Nous devons l'aimer comme une part du patrimoine national.

Sur cette raison d'ordre intime et tout particulier, le poète n'insiste pas. Dans son développement, il s'en tient aux motifs d'ordre général. Il commence par celui qui est le plus digne en soi, le premier en fait. Puisque le bronze de Louisbourg est une *cloche d'église*, elle est avant tout catholique.

Jadis ses pures sonneries,

La fonction de la cloche, c'est de sonner. Les sons de la nôtre sont *purs*, de deux manières. Leur sonorité est nette; ce premier sens du mot répond à la description matérielle de tantôt. Elle éveille des pensées et des sentiments élevés; la description morale de tout-à-l'heure trouve sa réplique dans cette seconde signification.

Ont mené les processions,
Les cortèges, les théories
Des premières communions.

Voici la cloche identifiée avec la croix. Comme celle-ci se balance au mouvement du porteur, les branles de la cloche scandent les pas de ceux qui montent au lieu saint. Nous avons ici un nouvel exemple d'humanisation; la cloche participe à la procession, comme le chef de file qui la dirige, qui la *mène*.

Outre les processions ou les marches des confréries pieuses, elle mène aussi les *cortèges* des baptêmes, mariages et sépultures, les *théories* des premières communions. Le poète a réuni là presque toutes les manifestations extérieures de la *religion* proprement dite, les actes qui rendent au Créateur l'hommage qui lui est dû et constituent le service de Dieu.

Mais la cloche pratique aussi le service des hommes, les actes de *charité* envers le prochain. Le poète dénombre seulement ceux qui sont particuliers à cette population de marins.

Bien des fois pendant la nuitée,
Par les grands coups du vent d'avril,
Elle a signalé la jetée
Aux pauvres pêcheurs en péril.

Quelle puissance dans cette cloche, dont les branles dominant *les grands coups du vent d'avril!* Songez que nous sommes en face d'une mer où le vent se joue à l'aise. Dans le vaste espace qui sépare Louisbourg de la baie de Gascogne, rien ne s'oppose à la fureur des flots.

Tous ces services, la cloche les rendait au temps où elle s'ébranlait dans son beffroi. Depuis qu'elle en a été descendue, son rôle n'est pas fini; elle a trouvé un substitut, fidèle écho de ses *pures sonneries*.

A présent, le soir, sur les vagues,
Le marin qui rôde par là,
Croit ouïr des carillons vagues,
Tinter l'*Ave Maris Stella*,

Les périls étant toujours les mêmes, le ministère de la cloche ne doit pas cesser auprès des *pauvres pêcheurs*. Elle doit le continuer par elle-même ou par d'autres. Par une fantaisie ingénieuse, le poète se figure que les vagues ont recueilli les sons de la cloche absente et muette. Ce sont elles qui tintent, à sa place, comme de *vagues carillons*. Elles assument d'un seul coup les deux fonctions de la cloche; elles prient pour les pêcheurs naufragés, elles avertissent les pêcheurs imprudents. Cette invention du poète est l'une de celles qui donnent le plus de vie à son œuvre, tant elle répond aux inventions naïves de la fantaisie populaire.

Ce qu'elles tintent, c'est la plus pieuse des hymnes que la foi ait inspirées aux enfants de l'Église. Ce salut à l'étoile de mer (*Ave Maris Stella*), il se trouve qu'il est devenu, depuis, l'hymne national de l'Acadie. Le poète a-t-il pressenti ce destin de la prière à Marie? Ce serait alors une vraie divination qui le lui aurait fait insérer dans ce chant de mort des Acadiens, comme le cri de leur foi, de leur espérance et de leur amour.

Elle fut bénite: Elle est ointe.

Le poète boucle ici la première partie de sa cantilène. Le vers résume le caractère catholique de la cloche, par les deux signes extérieurs de sa consécration: la bénédiction et l'onction.

(à suivre)

CHANOINE ÉMILE CHARTIER,

de la Société Royale du Canada.

LA RÉDACTION A L'ÉCOLE PRIMAIRE

L'image ci-dessous représente trois gravures distinctes : (A) une chambre à coucher, (B) un salon, (C) une salle à manger. Chacune d'elles peut servir de sujet de rédaction. En supposant un devoir hebdomadaire, il y a du travail pour trois semaines. La même gravure peut servir de sujet à tous les groupes de la classe : les uns nomment ce qu'ils y voient ; d'autres indiqueront l'usage de chaque meuble ; de plus avancés décriront les principaux meubles ou leur chambre à coucher en y ajoutant les sentiments qu'ils éprouvent en y entrant le soir, ou après une absence.

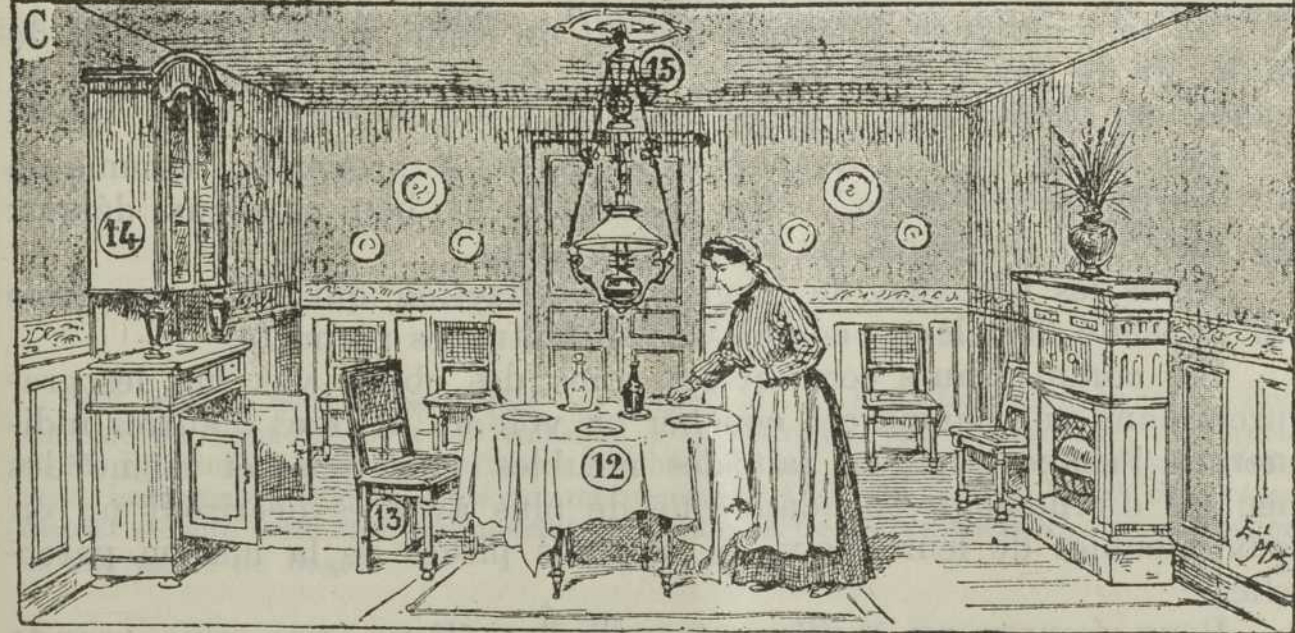
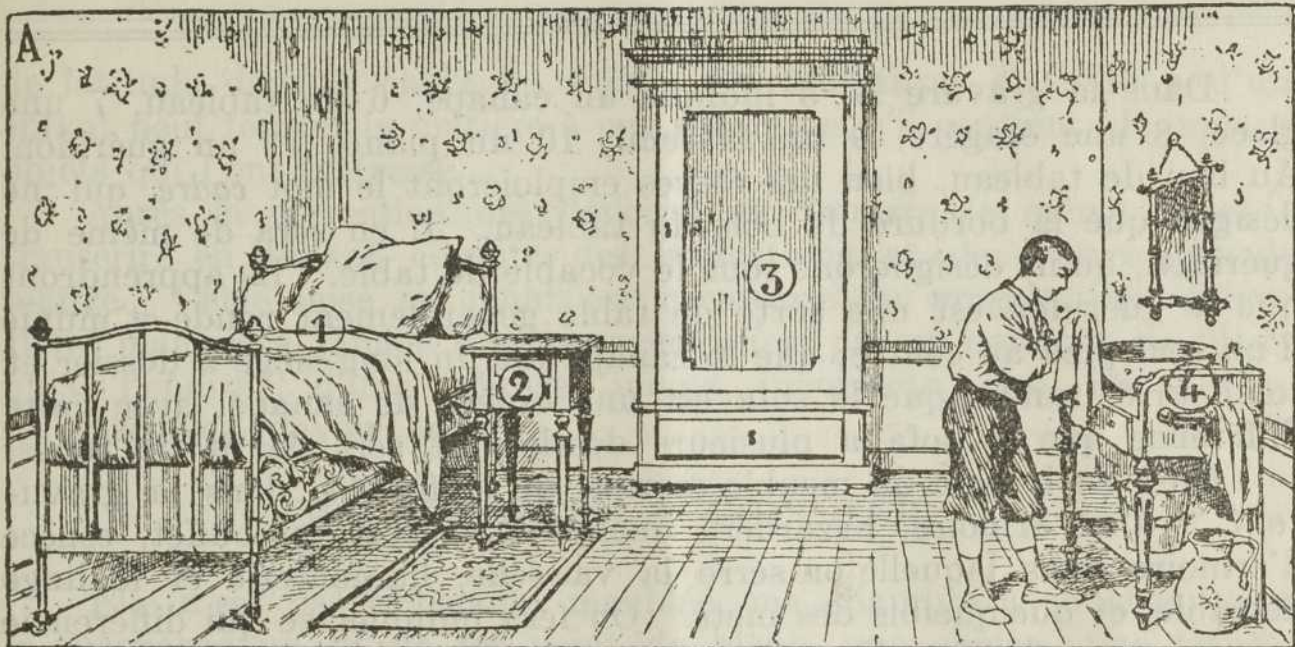
Pour rédiger, il faut des idées, et pour exprimer ses idées, il faut les mots du vocabulaire. Le maître devra donc, avant d'exiger un devoir écrit, de ses élèves, faire des exercices oraux de vocabulaire. D'ailleurs "l'exercice de langage doit servir de pivot à l'enseignement." C'est le seul moyen d'obvier à la pauvreté et à l'inexactitude du vocabulaire des enfants. Le maître questionnera les élèves à tour de rôle, afin que la curiosité de chacun soit constamment tenue en éveil.

Nous nous contenterons d'indiquer ici la marche à suivre, et quelques-unes des réponses des élèves, lesquelles permettront au maître de rectifier leur vocabulaire. En commençant par la gravure A, la chambre à coucher, l'élève dira qu'on y voit un *set* de chambre. Ce sera le moment de lui faire comprendre que *set* est un mot anglais qui ne peut être employé dans aucune expression française. Ici c'est un ameublement de chambre à coucher ; dans B, un ameublement de salon ; dans C, un ameublement de salle à manger. On donnera l'équivalent de *set* dans quelques autres expressions familières aux élèves, comme *set* d'amis (cercle d'amis), *set* de broches à tricoter (jeu de broches).

On fera distinguer le lit de la couchette ou bois de lit : le lit se compose du bois de lit et de la literie, c'est-à-dire de tout ce qui sert à le garnir : sommier, matelas, traversin, oreiller, drap, édredon, couvre-pieds ou couverture.

Le meuble marqué du chiffre 2 est une table de nuit, tandis que celui au chiffre 4 est une table à toilette, que bien des enfants désigneront par le nom *lave-mains*. Le *lave-mains* est un petit bassin dans lequel on se lave. La table à toilette garnie des objets nécessaires à la toilette peut s'appeler *lavabo*. On fera remarquer la différence entre la table à toilette et la table de nuit.

Le chiffre 3 indique une armoire à glace (une glace est un miroir), le vase qui est sur la table à toilette et dans lequel le garçon se lave est une cuvette, vase plus large du haut que du bas, et qui sert au lavage ; un bassin ou *lave-mains* sert aussi au même usage.



(Gravure reproduite du manuel *Le vocabulaire des écoles*, par M. Fournier, Paris.)

Dans la gravure B, 5 indique un canapé, 6 un tableau, 7 une glace, 8 une étagère, 9 un fauteuil, 10 un piano, 11 un guéridon. Au lieu de tableau, bien des élèves emploieront le mot *cadre*, qui ne désigne que la bordure de bois du tableau. Il en sera de même de guéridon, qu'ils désigneront sous le vocable de table. Ils apprendront que le guéridon est une sorte de table généralement ronde et munie d'un seul pied au centre; que le canapé est un long siège à dossier et rembourré, tandis que le sofa est une espèce de canapé, avec cette différence que le sofa a plusieurs dossiers et sert de lit de repos.

Quel est le nom du meuble marqué du chiffre 14, dans la gravure C?—Une armoire, hazardera quelqu'un. C'est un buffet, espèce d'armoire dans laquelle on serre la vaisselle, l'argenterie et le linge de table, et quelquefois des mets. On fera indiquer ce qui différencie une lampe ordinaire d'une lampe à suspension, telle qu'on voit au nombre 15.

Après avoir fait indiquer l'usage de tel meuble, par ce qu'on y met, le maître passera aux actions des personnes.

Les homonymes, les dérivés donneront lieu à des exercices propres à préciser le sens des mots: lit, meuble; lit (il), du verbe lire; lie, nom fém., dépôt fait par le vin; salle, grande pièce dans un appartement; sale, adj., malpropre; sale (il), du verbe saler, voilà autant d'homonymes. Voyons des dérivés et des composés.

Dérivés de lit: literie, litière; composé: aliter. Si on parle de synonymes ou d'équivalents, on aura soin de faire saisir la différence, s'il en existe, entre ces mots, comme dans chambre à coucher et dortoir: ce dernier désigne la chambre à coucher de toute la communauté: le dortoir du couvent et du collège. On comparera réfectoire à salle à manger, tabouret à chaise, etc.

On fera désigner différents lits: lit de camp, lit de sangle, lit de paille, lit de gazon, lit de sable, le lit (fond) de la mer, du lac; lit (canal) de la rivière.

Les élèves les plus avancés expliqueront le proverbe: "comme on fait son lit, on se couche". Les qualités du lit: bon, moelleux; défaut: dur, misérable (le grabat est un lit misérable).

Après les exercices de langage, la rédaction, qui sera appropriée à la capacité des élèves, comme ont dû l'être les premiers.

Les commençants écriront les noms des objets vus sur les gravures: dans une chambre à coucher on voit un lit, etc; d'autres indiqueront l'usage que l'on fait des meubles essentiels, et même des meubles d'ornements, pendant que de plus avancés décriront un ou deux meubles de leur choix, ou une des pièces de la maison paternelle.

Pour assurer un meilleur travail des élèves, une plus grande sincérité dans leur façon de rédiger, il est bon de leur laisser un peu

de latitude dans le choix du sujet. Un seul tiroir du bureau d'un enfant peut fournir la matière à une rédaction, s'il contient de menus objets qui l'ont intéressé.

Après la correction des devoirs, on donnera le même sujet à transcrire en tenant compte des indications et des corrections du maître. Cette mise au point est nécessaire au progrès des élèves. Il ne manquera jamais d'encourager l'effort par un bon mot, ne fût-ce qu'à l'endroit d'une phrase moins incorrecte que les autres.

Modèle, (devoir de Jean):

MA CHAMBRE A COUCHER

Elle n'est pas richement meublée, ma chambre à coucher; dans la mansarde un lit de fer peint de blanc, une chaise, une table à toilette, une glace composent tout son ameublement. J'étais pour dire: "j'oubliais mon dada"; mais il ne fait pas partie de l'ameublement. C'est un jouet. Il semble s'ennuyer dans son coin, où je le laisse oisif: je n'ai plus le temps de m'y amuser; mes devoirs, mes leçons, un peu d'aide à mes bons parents, tout cela m'occupe, et d'ailleurs, ce n'est drôle qu'à un bébé de se balancer sur un cheval de bois. Mais je m'éloigne de mon sujet; revenons-y tout de suite.

Elle est bien propre ma chambre: ma sœur Louise lui fait tous les jours sa toilette; elle la balaye, en épousette les meubles et l'aère. Aussi, de retour de l'école, j'y monte: cela me plaît de la voir si propre; et le soir, après avoir souhaité bonne nuit à papa, à maman, à ma sœur, j'y cours.

Le sommeil a beau alourdir mes paupières, je n'oublie pas, avant d'éteindre ma lampe, de regarder mon christ d'ivoire, pendu au mur et qui m'invite à la prière. Impossible de rester sourd à son appel: je ne pourrais dormir, ce me semble. Et si je n'ai rien à reprocher, mon bon lit blanc m'a bientôt plongé dans un profond sommeil.

N. TREMBLAY.

A L'OFFICIEL

En octobre dernier, par arrêté en conseil, M. J.-D. Dufour, professeur à l'École normale de Saint-Pascal, a été transféré à la nouvelle école normale de Sherbrooke, et M. Prudent Martineau, instituteur à Charlesbourg, lui succède; M. Roch Létourneau, instituteur à Québec, a été nommé professeur à l'École normale Laval; un nouveau district scolaire a été créé, comprenant en grande partie les comtés de Brome et Shefford, et une partie de Bagot.

HISTOIRE DU CANADA

Boucher et de la Vérendrye

Jeudi le 28 septembre dernier, on a dévoilé, à Québec, deux statues placées dans les niches historiques de la façade du Palais législatif. L'une des statues représente *Pierre Boucher de Grosbois*, et l'autre, *Pierre de Varennes de la Vérendrye*. Cette fête patriotique avait été organisée par la Commission des monuments historiques dont le président est l'honorable M. Adélarde Turgeon. La cérémonie du dévoilement eut lieu après les discours que prononcèrent les honorables MM. Turgeon et David, M. le maire des Trois-Rivières, M. de Boucherville, de l'Île Maurice, et M. le Dr Jos. de Varennes, représentants des familles des deux héros.

Des milliers d'enfants et de jeunes gens, élèves des collèges et des écoles de Québec et de Lévis, assistaient à la fête. Lorsque M. le Chanoine B. Garneau, représentant Son Eminence le Cardinal Bégin, et l'honorable M. Taschereau, Premier Ministre, dévoilèrent les bronzes historiques, la jeunesse et la foule entonnèrent l'hymne national O Canada! Les voix, soutenues par la fanfare, s'élevèrent émues, fortes et fières et firent frémir d'orgueil les échos du vieux Québec. Ce fut un spectacle d'une grandeur incomparable.

Nous publions aujourd'hui la biographie de Pierre Boucher, et dans la livraison de décembre ce sera le tour de celle de de la Vérendrye.

PIERRE BOUCHER DE GROSOIS

Pierre Boucher était né dans la ville de Mortagne (paroisse de Notre-Dame), au Perche, le 1er août 1622. A l'âge de douze ans, il quittait le Perche avec son père Gaspard Boucher, sa mère Nicole LeMère, et les autres membres de sa famille, pour venir s'établir dans la Nouvelle-France. Ils arrivèrent ici dans l'été de 1634, amenés par leur compatriote, Robert Giffard.

En 1639, Pierre Boucher entra au service des Jésuites et suivit ces religieux dans leurs missions du pays des Hurons. Un séjour de quatre ans dans les missions huronnes lui permit d'apprendre la langue des indigènes.

A son retour à Québec, Pierre Boucher servit dans la garnison comme soldat, caporal, puis sergent, tout en agissant comme interprète en langue huronne. Entre temps, il avait l'occasion de se distinguer en plusieurs rencontres avec les Iroquoiens.

En 1645, Pierre Boucher était envoyé comme interprète aux Trois-Rivières. L'année suivante, en outre de ses fonctions d'interprète, il était chargé du soin des magasins établis dans cette ville. En 1649, M. d'Ailleboust l'établissait comme commis en chef au même lieu. Il exerça aussi plusieurs fois le commandement militaire aux Trois-Rivières pendant les absences des commandants de la petite garnison.

Au mois de mai 1653, M. de Lauzon donnait à M. Boucher des provisions de lieutenant-général civil et criminel pour la juridiction des Trois-Rivières.

M. Boucher semble avoir également exercé la charge de gouverneur des Trois-Rivières, de 1653 à 1658. Mais on ne trouve aucune trace de la commission qu'il dut recevoir à cet effet.

En 1661, M. Boucher fut chargé d'aller faire connaître au roi le triste état de la colonie et de lui demander des secours en argent, en colons et en soldats. C'est au cours de ce voyage qu'il fut anobli.

Pierre Boucher revint dans la Nouvelle-France en 1662 avec une couple de cents colons et cent soldats.

C'est à son retour au pays qu'il rédigea son *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France*, qui fut publiée en France en 1664.

Le 28 octobre 1663, M. de Mézy nommait M. Boucher gouverneur des Trois-Rivières.

"Le pays de la Nouvelle-France, disait M. de Mézy, étant maintenant en la main et sous la protection du roi, par la démission des sieurs de la compagnie qui en étaient ci-devant seigneurs, et Sa Majesté nous ayant établi gouverneur et son lieutenant-général dans tout l'étendue du dit pays, nous avons cru qu'il était du bien de son service de pourvoir de personnes capables pour commander sous son autotité, dans les lieux éloignés, et notamment aux Trois-Rivières, et que pour cet effet, nous ne pouvions faire un meilleur choix que celui de votre personne, et étant bien informé des services que vous avez rendus au dit lieu :

"Pour ces causes, à plein confiant en votre fidélité au service du roi, valeur, expérience et sage conduite au fait des armes, nous vous avons commis et député, commettons et députons pour exercer la charge de gouverneur et commander sous l'autorité du roi en tout le pays des Trois-Rivières; pour jouir de la dite charge aux gages, droits et honneurs y appartenants, tant et si longuement que nous le jugerons utile pour le service du roi". (1)

Quelques semaines plus tard, le 17 novembre 1663, le Conseil Souverain nommait à son tour M. Boucher pour exercer la charge de juge royal aux Trois-Rivières. (2)

Mais M. Boucher, estimant sans doute que les charges de gouverneur et de juge étaient incompatibles, obtint, dès l'année suivante, d'être déchargé des fonctions de juge royal.

En 1667, M. Boucher abandonnait le gouvernement des Trois-Rivières et allait s'établir sur sa seigneurie de Boucherville. Les motifs qui le firent alors agir sont trop beaux pour ne pas être cités ici. Dans une note qu'il intitulait : *Raisons qui m'engagent à établir ma seigneurie des îles percées que j'ay nommée Boucherville*, il écrivait :

"1ère raison: C'est pour avoir un lieu dans ce pays consacré à Dieu où les gens de bien puissent vivre en repos, et les habitants faire profession d'estre à Dieu d'une façon toute particulière. Ainsi toute personne scandaleuse n'a que faire de se présenter pour y venir habiter, si elle ne veut changer de vie, ou elle doit s'attendre à en estre bientôt chassée.

"2ème raison: C'est pour vivre plus retiré et débarrassé du fracas du monde, qui ne sert qu'à nous désoccuper de Dieu et nous occuper de la bagatelle, et aussi pour avoir plus de commodité de travailler à l'affaire de mon salut et celui de ma famille.

"3ème raison: C'est pour tâcher d'amasser quelque bien par les voies les plus légitimes qui se puissent trouver, afin de faire subsister ma famille, pour instruire mes enfants en la vertu, la vie civile et les sciences nécessaires à l'état où Dieu les appellera et ensuite les pourvoir chacun dans sa condition.

"4ème raison: Comme c'est un lieu fort avantageux tant pour les grains que pour les nourritures, et que ce serait dommage qu'il demeurât inutile, ou que cela est capable de mettre bien des pauvres gens à leur aise, ce qui ne se peut faire si quelqu'un ne commence. Cette terre m'appartenant, je crois que Dieu demande de moy que j'aïlle au plutôt l'établir. Ce qui me confirme dans cette pensée c'est la connaissance que j'ay que cela sera utile au public et aux particuliers.

"5ème raison: C'est qu'il me semble que j'auray plus de moyen de faire du bien au prochain et d'assister les pauvres, que dans le poste où je suis où mes revenus ne suffisent pas pour faire ce que je voudrais, ayant d'ailleurs une grande famille; ce qui fait que je n'ay à présent presque que le désir et la bonne volonté. Peut-être que dans la suite me trouverai-je en état d'exécuter les sentiments que Dieu me donne conformément à ce que j'ay vu pratiquer à un grand homme de bien; ce que je ne pourrais faire demeurant icy".

(1) *Edits et ordonnances*, vol. III, p. 85.

(2) *Jugements et délibérations du Conseil Souverain*, vol. I, p. 58.

Les lettres de noblesse qu'avait obtenues M. Boucher en 1661 ayant été détruites dans l'incendie du séminaire de Québec, le roi, le 17 juin 1707, lui en accorda de nouvelles.

Ces lettres disaient :

“Les témoignages qui nous ont été rendus, en l'année 1661, des services distingués que le sieur Pierre Boucher, alors gouverneur des Trois-Rivières, nous avait rendus, dès l'année 1649, dans les emplois importants que nous lui avons confiés en la Nouvelle-France, et particulièrement dans celui de gouverneur des Trois-Rivières, nous auraiènt engagé à lui donner des marques glorieuses de notre estime, en lui accordant des lettres d'anoblissement, pour lui et pour ses enfants, nés et à naître en loyal mariage; mais ces lettres ayant été brûlées dans l'incendie arrivé au séminaire de Québec, nous avons eu égard aux remontrances qu'il nous a faites, pour nous supplier de lui en faire expédier de nouvelles, en vertu desquelles il pût continuer de jouir, ainsi que sa postérité, des honneurs et des avantages qui sont réservés à la noblesse. A ces causes, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons, par ces présentes signées de notre main, le dit sieur Boucher et ses enfants nés et à naître en loyal mariage, anoblis et anoblissons et du titre de gentilshommes décorés et décorons, voulons et nous plaît qu'en tous lieux et endroits de notre royaume, et en tout pays soumis à notre domination, ils soient tenus et réputés nobles et gentilshommes, et comme tels qu'ils puissent prendre la qualité d'écuyers et parvenir à tous les degrés de chevalerie et autres dignités, titres et qualités réservés à la noblesse, jouir et user de tous les honneurs, prééminence franchises et exemptions dont jouissent les anciens nobles de notre royaume, tant qu'ils vivront noblement, tenir et posséder fiefs et seigneuries qu'il a ou qu'il pourra acquérir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre sceau”.

M. Boucher décéda dans sa seigneurie de Boucherville le 19 avril 1717, à l'âge béni de 95 ans.

Le patriarche laissait à ses enfants un bien qu'il avait honorablement acquis; mais il leur léguait surtout un testament spirituel qui a fait l'admiration et l'édification de plusieurs générations.

Il fut un temps, écrivait M. Jacques Viger, en 1841, où on lisait le testament spirituel de Pierre Boucher, dans chaque famille, une fois par année et à genoux.

(D'après Pierre-Georges Roy, *Les officiers d'état-major des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières*, p. 50).

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Instruction religieuse

LES SACREMENTS DU MARIAGE ET DE L'ORDRE

Qu'il convenait que Notre-Seigneur consacrat la famille, ou du Sacrement de Mariage

Il est dans l'humanité une institution nécessaire entre toutes, c'est celle de la famille: c'est par la famille que le monde se perpétue, c'est par elle que sont formés les corps et les âmes. Nous ne sommes guère que ce que nous ont fait nos parents.

Jésus-Christ voudra donc sanctifier et consacrer la famille par un Sacrement particulier qui contiendra les grâces nécessaires à cet acte, et ce sera le Sacrement de Mariage. Il assiste même à des noces, à Cana, et y change l'eau en vin en faveur des époux; ailleurs il enseigne que l'homme et la femme devront tout quitter pour s'attacher l'un à l'autre; que nul n'a le droit de les séparer, parce que c'est Dieu qui les unit, et nous verrons le respect de ce Sacrement être une des bases essentielles du nouvel ordre de choses qui va heureusement s'établir.

C'est par le Sacrement de mariage que la femme reprendra au foyer la place d'honneur qui lui est due, et la considération, le respect, l'amour inviolable dont elle a besoin pour accomplir sa mission.

Que Notre-Seigneur devait assurer la durée de son oeuvre par l'établissement d'un Sacerdoce ou du Sacrement de l'Ordre.

Mais Jésus-Christ va bientôt quitter la terre pour retourner vers Celui qui l'a envoyé. Qui, dès lors, continuera son oeuvre pendant la suite des siècles? Qui portera sa doctrine à tant de peuples divers et l'y conservera? Qui administrera les Sacrements? Qui gouvernera l'immense société que vont bientôt former ceux qui croiront en Lui? Suffira-t-il de croire pour être capable de se conduire soi-même, pour puiser aux grâces que contiennent les Sacrements?... La simple raison dit que c'est impossible. Il est clair que la vérité se perdrait rapidement si elle n'était confiée à la garde vigilante d'hommes consacrés d'une manière toute particulière à cette mission, et que l'administration des Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, surtout, nécessite chez ceux qui en sont chargés un caractère, une position et un savoir qui ne peuvent se rencontrer chez tous.

De même donc qu'il y a un gouvernement dans toute société terrestre, de même il y en aura un dans la société que vont former les disciples ou fidèles de Jésus-Christ.

Jésus-Christ créera une classe d'hommes qui, pendant toute la suite des siècles, enseigneront sa doctrine, administreront les Sacrements et gouverneront la société des fidèles, et c'est ce qu'il fait par l'institution du *Sacrement de l'Ordre*.

Ce Sacrement revêt celui qui le reçoit d'un caractère particulier, du *caractère sacerdotal*; il fait de l'homme un *prêtre*, c'est-à-dire un médiateur ou intermédiaire entre Dieu et l'humanité, car, selon la parole de l'Écriture, le prêtre se tient entre l'autel où est Dieu et le vestibule où est le peuple; allant de l'un à l'autre, offrant les sacrifices et les prières; mais la merveille du Sacerdoce, c'est le pouvoir de changer le pain et le vin en le corps et en le sang de Jésus-Christ; c'est de faire, pendant toute la suite des siècles, ce que nous verrons tout à l'heure Notre-Seigneur faire la veille de sa mort. Ce seront les prêtres qui recevront ce *pouvoir divin* au jour où ils recevront le Sacrement de l'Ordre, et ils pourront l'exercer chaque jour en disant la Sainte Messe, cette auguste cérémonie pendant laquelle Jésus-Christ descend sur l'autel, comme il est descendu jadis dans l'étable de Bethléem, prie pour le monde, comme il a prié sur la terre, et enfin meurt en se donnant en nourriture au prêtre et aux fidèles qui consentent à le recevoir.

L'ABBÉ C. RAMBAUD.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

DICTÉES

I

LE LAIT

Le lait est un très bon aliment, surtout quand il est bouilli. Quand on le laisse reposer, il se forme au-dessus une couche épaisse: c'est la crème du lait. En *battant* la *crème* dans une *baratte*, on obtient du *beurre*.

EXERCICES.—1. *Sens général de la dictée.* Qu'est-ce qui nous fournit le lait? Qu'est-ce qu'un aliment? Quand le lait est-il un bon aliment? (Expliquer pourquoi on doit le faire bouillir.) Qu'arrive-t-il lorsqu'on le laisse reposer? Comment obtient-on le beurre?

2. MOTS A EXPLIQUER: *lait, aliment, crème; battre, baratte, beurre.*

II

LE BOIS ET LES OUVRIERS

Le bûcheron coupe les arbres.

Le scieur débite le bois en poutres, en poutrelles, en soliveaux, en planches.

Le charpentier le façonne pour la construction des bâtiments.

Le menuisier en fait des planchers, des portes, des fenêtres, des escaliers.

Le charron l'emploie pour la fabrication des roues, des voitures, des charrues, des brouettes. Le tourneur en fait des pieds de table, des cannelles ou robinets, des manches d'outils.

Au tonnelier, le bois sert à faire des tonneaux, des cuves, des barattes, des seaux.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—*Débit* du bois c'est le fendre, le scier, le couper en planches;—*débit* du tabac—*débit* des vers—*Soliveau*, petite *solive* (pièce de charpente qui repose sur les poutres et supporte le plancher).—Recherchez les verbes et trouvez leurs sujets.—Trouvez cinq verbes pouvant avoir comme sujet le *menuisier* (scier, raboter, clouer, ajuster, coller).

III

VERBE ÊTRE

Je suis heureux auprès de ma mère. Un enfant docile est la joie de ses parents. Les étoiles sont des soleils qui paraissent petits à cause de leur éloignement. Nous sommes forts et grands. Marie était à l'étude quand vous fûtes blessé. Vous serez bien heureux d'assister à cette fête. Georges eut le temps d'arriver à la gare avant le départ du train. Sois aimable. Soyez complaisants.

EXERCICES.—Continuez la conjugaison dans la première phrase: *Tu es heureux auprès de ta mère, Paul est heureux, etc.*—Conjuguez de même le verbe ÊTRE à divers temps.

—Quelle est la nature des mots *heureux, petits, forts, grands, aimables, complaisants* dans la dictée? Ces mots sont-ils au masculin ou au féminin?—Sont-ils au singulier ou au pluriel? Motivez vos réponses.

RÉCITATION

POURQUOI

—Ne vas pas dans la cour, entends-tu, petit Pierre?

—Mais, père, il ne pleut plus.—C'est égal, reste ici.

—Mais, pourquoi?—Parce que.....—Mais père..

—Eh bien, vas-y."

Or, la glace, en séchant, avait gelé la pierre.

Dès qu'il eut fait un pas sur le pavé glissant,

Pierre tomba par terre et rentra gémissant. Que ton père commande ou défende une chose,

C'est toujours ton bien qu'il t'impose.

Obéis donc, enfant, sans demander pourquoi.

QUESTIONNAIRE.—Que veut l'enfant?—Qu'ordonne le père?—Pourquoi le père ne veut-il pas ce que voudrait l'enfant?—Lequel des deux a raison?—Conclusion à faire dégager: *Il faut toujours écouter papa et maman, ils savent mieux que nous ce que nous devons faire.*

EXERCICES DE LANGAGE ET RÉDACTION

LES AIGUILLES, LES ÉPINGLES

Les aiguilles sont de légers et très utiles instruments qui servent à coudre et à tricoter.

On les fabrique avec de fines tiges d'acier que l'on coupe de même longueur.

Divers ouvriers s'emparent de ces tiges, les aiguisent d'un bout, aplatissent l'autre et le percent d'un petit trou. Enfin ils les polissent et les mettent en boîtes ou en paquets.

Les épingles, employées pour attacher ou fixer les étoffes, sont faites avec du fil de laiton.

On en forme la tête soit en enroulant ce fil sur lui-même, soit en écrasant une des extrémités de la tige.

QUESTIONNAIRE.—Avez-vous vu des aiguilles? Qu'est-ce qu'une aiguille? A quoi servent les aiguilles? De quelle matière sont-elles faites? Le même ouvrier commence-t-il et finit-il l'aiguille? Que font donc ces divers ouvriers? A quoi servent les épingles? En quoi sont-elles? Qu'est-ce que la *tête*, la *pointe* de l'épingle?

CANEVAS.—Les aiguilles, à quoi elles servent; avec quoi on les fabrique; leur fabrication. Les épingles; leur utilité; leur fabrication.

COURS MOYEN

DICTIONNAIRES

I

LES BONS LIVRES

Les bons livres sont ceux qui mettent de bonnes idées dans notre tête, de bons sentiments dans notre cœur, qui élèvent notre âme et qui nous rendent plus éclairés et plus sages. Ce sont de véritables amis, des conseillers et des aides. Mais les ouvrages qui étalent aux yeux les vices, la bassesse et l'erreur, tout ce que la morale et la raison réprouvent, voilà les mauvais li-

vres. On doit dire d'eux ce que Franklin disait à peu près des gens: "Celui qui vous enseignera qu'on peut arriver à l'aisance, au bonheur, autrement que par l'instruction, le travail et l'honneur, fuyez-le."

Les bons livres nous apprennent particulièrement à mieux connaître et à mieux servir Dieu et l'Eglise; à mieux aimer nos parents et notre patrie.

ELOCUTION.—Qu'entend-on par *bons livres*?—Que signifie l'expression *élever notre âme*? (Elever signifie, proprement, mettre plus haut; élever l'âme, c'est la mettre au-dessus de la matière, des passions, des préoccupations terrestres, c'est là rapprocher de Dieu).—*Eclairés*, signifie....? (Du sens propre passer au sens figuré, comme dans l'exemple précédent).—*Aide*: quand ce mot est-il masculin? féminin? Exemples.—*Etaler*: signifie, au propre et au figuré, déployer pour frapper les yeux, attirer l'attention et provoquer le désir, exercer une séduction.—Quels sont les avantages des bons livres? A quoi reconnaît-on les mauvais livres? Rapportez un mot de Franklin qu'on peut appliquer aux mauvais livres? Que nous apprennent particulièrement les bons livres?

II

ORDRE ET PROPRETÉ

Qu'on ne voie jamais un trou, jamais une tache sur vos vêtements. Un tout petit trou se répare facilement; s'il s'agrandit, il peut y faire passer entièrement la pelote et dépenser beaucoup de temps. On ne peut absolument éviter les taches, mais on doit toujours les faire disparaître. Ce qu'on ne doit jamais se permettre, c'est de remplacer l'agrafe, le bouton ou le cordon par une épingle. Plus l'ajustement est riche et élégant, plus la nécessité d'un ordre parfait s'y fait sentir. Si modeste que soit une toilette, si pauvre que soit notre condition, ayons le souci de l'ordre et de la propreté. Où le luxe n'est pas permis, où l'aisance même ne saurait trouver place, doit régner un goût bien marqué pour la conservation et l'arrangement des choses.

QUESTIONS.—Définir les mots: *pelote*, *agrafe*, *luxe*.—Temps des verbes *voie* et *soit* dans: *qu'on ne voie jamais*....—*Si modeste que soit*.... Pourquoi au subjonctif?—Sens des homonymes: *tache* et *tâche*?—Analyser les verbes du texte.—Que dit-on de l'ordre et de la propreté des vêtements?

RÉCITATION

LES LUNETTES

Jules s'ennuyait bien,
Car il ne savait rien,
Pas même lire!

Un jour qu'il était seul et ne pouvait pas rire,

Il se dit: "Voyons donc, je m'en vais voir un peu

Puisque je ne sais pas quoi faire,
La belle histoire que grand'mère
Lisait hier dans le livre bleu."

Il va donc chercher dans l'armoire
Le livre, et puis l'ouvre tout grand;
Mais, bernique! où donc est l'histoire?
Il ne voit rien que noir et blanc.

"Ah! je sais, sur mes yeux je n'ai pas mis de verre

Comme grand'mère,

Voilà pourquoi je ne puis voir,"

Et de sa grand'maman il cherche les lunettes,

Les frotte, pour les rendre nettes,
Avec le coin de son mouchoir,
Regarde encor, change de page;
Mais d'histoire pas davantage!

Sa mère entre et lui dit: Grand'mère a mal aux yeux;

Toi, mon enfant, ton mal, c'est d'être paresseux;

Il faut apprendre à lire et tu verras l'histoire,

Sans lunettes, tu peux me croire,
Rien qu'avec tes yeux bleus."

LOUIS RATISBONNE.

RÉDACTION

I

1. Maman m'apprend à faire la cuisine.—2. Difficultés que j'éprouve.—3. Ce que je fais le mieux.

DÉVELOPPEMENT

1. Me voici en train de devenir cordon bleu. Depuis quinze jours, maman m'apprend à faire la cuisine et, bientôt, je l'espère, les sauces blanches ou rousses, les rôtis et les bouillis n'auront plus de secret pour moi.

2. Savez-vous pourtant que tout n'est pas rose dans ce métier? Il faut une attention de tous les instants pour que la cuisson soit à point, le jus assez abondant, la viande suffisamment assaisonnée. Pour moi, qui suis d'un caractère facilement porté à excéder en toute chose, j'éprouve une grande difficulté à garder la mesure.

"Le potage était trop fade hier", me dit maman.—J'y veillerai. Et voici qu'aujourd'hui il n'est pas mangeable; c'est de la saumure. Ah! le juste milieu! ce n'est pas commode à obtenir.

C'est la même chose pour le rôti.—La viande est molle; le coup de feu n'a pas été assez vif, observe ma mère.

Le lendemain, grâce à un feu digne des

fourneaux de Pluton, le morceau de veau est, en un clin d'œil, transformé en charbon.

Hum! hum! je ne suis pas encore un cordon bleu.

3. Toutefois il est une chose que je réussis à merveille: c'est l'omelette. Croiriez-vous que je la tourne lestement sans la jeter par terre?

Je suis toute fière de mon talent, et je jouis pleinement de ma gloire culinaire lorsque papa admire et apprécie comme il convient une superbe omelette dorée, gonflée, succulente, répandant un savoureux parfum de beurre frit à point.

ISABELLE.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Une marchande a vendu 648 œufs pour \$32.50. Elle les avait achetés les uns à \$0.45 et les autres à \$0.40 la douzaine. Son bénéfice est de \$9.45. Combien a-t-elle vendu d'œufs de chaque qualité?

Solution : $\$32.50 - \$9.45 = \$23.05$, le coût des œufs.

$$648 \div 12 = 54 \text{ douzaines.}$$

$\$0.40 \times 54 = \21.60 , ce que les œufs aurait coûté si elle avait payé le tout \$0.40 la douzaine.

$\$23.05 - \$21.60 = \$1.45$, ce que les œufs auraient coûté de moins si toute la quantité avait été achetée à \$0.40, la douzaine.

$$\$0.45 - \$0.40 = \$0.05, \text{ différence des prix.}$$

$$\$1.45 \div \$0.05 = 29 \text{ douzaines à } \$0.45. \text{ Rép.}$$

$$54 - 29 = 25 \text{ douzaines à } \$0.40. \text{ Rép.}$$

2. Seize ouvriers entreprennent de faire un ouvrage en 36 jours, au moment de commencer ils s'adjoignent 8 autres ouvriers; dans combien de jours auront-ils terminé l'ouvrage?

Solution : Les ouvriers qui travaillent à l'ouvrage sont au nombre de $(16 + 8 =) 24$.

16 ouvriers mettent 36 jours,

24 ouvriers mettront ? jours.

Si 16 ouvriers mettent 36 jours, un ouvrier mettrait $36 \times 16 = 576$ jours; et 24 ouvriers mettraient $576 \div 24 = 24$ jours. Rép.

ou $(36 \times 16) \div 24 = 576 \div 24 = 24$ jours. *Rép.*

3. Un particulier donna \$15120 pour un certain nombre de chevaux. En vendant une partie pour \$7650, à raison de \$170 par tête, il perdit \$10 par tête. A combien par tête doit-il vendre le reste pour gagner \$1890 sur le tout ?

Solution : $\$170 + \$10. = \$180$, le prix payé pour un cheval.

$\$15120 \div \$180 = 84$ chevaux, le nombre acheté.

$\$7650 \div \$170 = 45$ chevaux vendus à \$170 par tête.

$84 - 45 = 39$, chevaux non vendus.

$\$15120 + \$1890 = \$17010$, ce que les deux ventes doivent rapporter.

$\$17010 - \$7650 = \$9360$, ce que la 2e vente doit rapporter.

$\$9360 \div 39 = \240 par tête. *Rép.*

PROBLÈMES DE RÉACPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Si j'achète les $\frac{2}{3}$ de $22\frac{1}{2}$ verges de drap pour \$3.25 et que je vends le $\frac{1}{5}$ de $7\frac{1}{2}$ verges pour \$1.20, à combien par verge dois-je vendre le reste pour gagner $\frac{1}{5}$ du coût sur toute l'opération ?

Solution : $\frac{2}{3}$ de $22\frac{1}{2} = \frac{2}{3} \times \frac{45}{2} = 15$ verges, la quantité achetée.

$\frac{1}{5}$ de $7\frac{1}{2} = \frac{1}{5} \times \frac{15}{2} = \frac{3}{2} = 1\frac{1}{2}$ verge.

15 verges $- 1\frac{1}{2}$ verge $= 13\frac{1}{2}$ verges, le reste.

$\$3.25 + (\frac{1}{5} \text{ de } \$3.25) = \$3.25 + \$0.65 = \$3.90$, somme qu'il faut recevoir en tout.

$\$3.90 - \$1.20 = \$2.70$, somme à recevoir pour le reste, pour $13\frac{1}{2}$ verges.

$\$2.70 \div 13\frac{1}{2} = \$2.70 \div 13.5 = \$0.20$, prix de vente de 1 verge du reste. *Rép.*

2. Un marchand acheta 372 verges de drap à $\$3.62\frac{1}{2}$ la verge et $262\frac{1}{2}$ à $\$4.12\frac{1}{2}$ la verge. Combien doit-il vendre le tout, et combien la verge pour réaliser un bénéfice de $\frac{1}{3}$ du prix coûtant ?

Solution : $\$3.62\frac{1}{2} \times 372 = \1348.50 .

$\$4.12\frac{1}{2} \times 262\frac{1}{2} = \1082.8125 .

$\$1348.50 + \$1082.8125 = \$2431.3125$, le coût total.

$\$2431.3125 + (\frac{1}{3} \text{ de } \$2431.3125) = \$2431.3125 + \$810.4375 = \$3241.75$, le prix de vente total. *Rép.*

$372 + 262\frac{1}{2} = 634\frac{1}{2}$ verges, quantité totale.

$\$3241.75 \div 634.5 = \$5.10 +$, disons \$5.11, prix de vente de la verge. *Rép.*

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

1. Un marchand envoya à son agent 5000 minots de blé que celui-ci vendit à raison de \$1.20 le minot. Il déduisit deux commissions, le premier à un taux inconnu, le 2e à 4%, puis il dépensa le produit de la vente à acheter des marchandises pour son principal. Il reçut en tout

\$500 de commission. On demande le taux de la 1ère commission?

Solution : $\$1.20 \times 5000 = \6000 , le produit de la vente.

$\$500 \div 6000 = 0.08\frac{1}{3} = 8\frac{1}{3}\%$, la somme des taux.

$8\frac{1}{3}\% - 4\% = 4\frac{1}{3}\%$, le taux de la 1ère commission. *Rép.*

2. Pour faire un certain ouvrage 16 maçons travaillèrent pendant 30 jours; 20 menuisiers pendant 32 jours, et 15 peintres pendant 16 jours. Si un maçon reçoit 5% de moins et un peintre 5% de plus, par jour, qu'un menuisier et que le coût total de l'ouvrage est de \$2965.60, combien chaque ouvrier reçoit-il par jour?

Solution : Soit \$1, le salaire journalier d'un menuisier; alors \$0.95, le salaire d'un maçon, et \$1.05, celui d'un peintre.

$\$1.00 \times 20 \times 32 = \640 , salaire total supposé des menuisiers;

$\$0.95 \times 16 \times 30 = \456 , salaire total supposé des maçons;

$\$1.05 \times 15 \times 16 = \252 , salaire total supposé des peintres.

$\$640 + \$456 + \$252 = \1348 , coût supposé de l'ouvrage.

$(\$2965.60 \div 1348) \times 640 = \$2.20 \times 640 = \$1408$, somme que reçurent les 20 menuisiers pour 32 jours d'ouvrage, ou pour l'ouvrage d'un menuisier pendant (20×32) 640 jours.

$\$1408 \div 640 = \2.20 , salaire journalier d'un menuisier.

Rép.

$\$2.20 - (2.20 \times .05) = \$2.20 - \$0.11 = \2.09 , salaire journalier d'un maçon. *Rép.*

$\$2.20 + (2.20 \times .05) = \$2.20 + \$0.11 = \2.31 , salaire journalier d'un peintre. *Rép.*

ALGÈBRE

1. Un homme convint de travailler pendant 30 jours, à condition de recevoir \$1.60 pour chaque jour de travail et de payer \$0.72 pour chaque jour qu'il serait absent. Au bout des 30 jours il reçut \$34.08. Combien de jours a-t-il travaillé et combien de jours a-t-il chômé?

Solution : Soit x le nombre de jours de travail, alors $(30 - x)$, le nombre de jours de chômage.

$$1.60x - 0.72(30 - x) = 34.08.$$

$$1.60x - 21.60 + 0.72x = 34.08.$$

Multipliant par 100: $160x - 2160 + 72x = 3408$.

$$232x = 3408 + 2160 = 5568.$$

$$x = 5568 \div 232 = 24 \text{ jours de travail. } \textit{Rép.}$$

$$30 - x = 30 - 24 = 6 \text{ jours de chômage. } \textit{Rép.}$$

2. Un homme en mourant laissa la somme de \$35000 à être partagée entre ses deux fils, en proportion de leurs âges, lorsque l'aîné aurait atteint 21 ans. Le plus jeune, au moment du partage, reçut \$1000 de moins qu'il n'aurait reçu si la condition avait été que le partage ne

devrait se faire que lorsque lui, le plus jeune, aurait atteint 21 ans. On demande la différence entre les âges des deux fils.

Solution : Soit x la différence des âges.

21 ans, l'âge de l'aîné à sa majorité.

$21 - x$, l'âge du plus jeune, au moment du partage.

$21 + 21 - x = 42 - x$, la somme des âges des deux au moment du partage.

$\frac{21}{42-x}$, la fraction de \$35000, que reçut l'aîné.

$\frac{21-x}{42-x}$, la fraction de \$35000 que reçut le cadet.

Si les conditions avaient fixé que le partage n'aurait lieu qu'au moment de la majorité du cadet nous aurions les données suivantes :

21 ans l'âge du cadet à sa majorité.

$21 + x$ l'âge de l'aîné au moment de la majorité du cadet.

$21 + 21 + x = 42 + x$, la somme des âges des deux au moment du partage.

$\frac{21+x}{42+x}$, la fraction de \$35000 qu'aurait reçue l'aîné.

$\frac{21}{42+x}$, la fraction de \$35000 qu'aurait reçue le cadet.

$(\frac{21}{42+x} - \frac{21-x}{42-x})$ de \$35000 = 1000.

Divisant par 1000 :

$$(\frac{21}{42+x} - \frac{21-x}{42-x}) \times 35 = 1.$$

$$\frac{735}{42+x} - \frac{735-35x}{42-x} = 1.$$

Chassant les dénominateurs on a :

$$30870 - 735x - 30870 + 1470x - 735x + 35x^2 = 1764 - x^2.$$

Réduisant: $35x^2 = 1764 - x^2$.

Transposant: $35x^2 + x^2 = 36x^2 = 1764$.

$$d'où x^2 = 1764 \div 36 = 49.$$

et $x =$ racine carrée de $49 = 7$, différence des âges. *Rép.*

3. Un homme qui avait parcouru une distance de 108 milles, trouva qu'il aurait pu faire le voyage en $4\frac{1}{2}$ heures de moins s'il avait fait 2 milles de plus par heure. Combien avait-il fait de milles par heure ?

Solution : Soit x le nombre de milles par heure ; alors, $\frac{108}{x}$ le nombre d'heures à faire le voyage.

$x + 2$, le nombre de milles par heure dans le 2e cas.

$\frac{108}{x+2}$, le temps qu'il aurait mis dans le 2e cas.

$\frac{108}{x} - \frac{108}{x+2} = 4\frac{1}{2} = \frac{9}{2}$. Chassant les dénominateurs :

$$216x + 432 - 216x = 9x^2 + 18x.$$

$$9x^2 + 18x = 432. \text{ Divisant par 9:}$$

$$x^2 + 2x = 48.$$

Complétant le carré :

$$x^2 + 2x + 1^2 = 48 + 1 = 49.$$

$x + 1 =$ la racine carrée de $49 =$ plus 7, ou moins 7.

d'où $x = 7 - 1 = 6$ milles par heure. *Rép.*

PREMIERS ÉLÉMENTS DE GÉOMÉTRIE.

1. Une échelle de 15 pieds de longueur est placée verticalement contre un mur perpendiculaire. De combien de pieds faut-il tirer le bas de l'échelle pour que le haut descende de 3 pieds ?

Solution : Racine carrée de $15^2 - 12^2 =$ Racine carrée de $225 - 144 =$
Racine carrée de $81 = 9$. *Rép.*

2. Dans un réservoir cubique de 6 pieds d'arête, à moitié rempli d'eau, on jette un cube en fer, de 2 pieds d'arête, et une sphère en fer de 1 pied de rayon ; de combien de pouces sera rehaussé le niveau de l'eau ?

Solution : $6 \times 6 = 36$ pieds carrés, surface de la base du réservoir.
 $2^3 = 8$ pieds cubes, volume du cube.
2 pieds, diamètre de la sphère.
 $2^3 \times 0.5236 = 4.1888$ pouces cubes, volume de la sphère.
 $8 + 4.1888 = 12.1888$, somme des volumes du cube et de la sphère.
 $12.1888 \times 1728 = 21062.2464$ pouces cubes.
 36 pieds carrés $\times 144 = 5184$ pouces carrés.
 $21062.2464 \div 5184 = 4.0629$ pouces. *Rép.*

LES NOUVEAUX PROGRAMMES D'ÉTUDES

La nouvelle édition des *Règlements du Comité Catholique*, qui contiendra les nouveaux programmes des écoles primaires et des écoles normales, est sous presse. Dans la livraison de décembre nous pourrons dire la date exacte de la mise en circulation de ce document officiel. Prière d'attendre cette communication avant de demander les nouveaux règlements au département de l'Instruction publique.

BIBLIOGRAPHIE

SOUVENIRS D'UN OCTOGÉNAIRE, avec préface de M. le Juge Adjudant Rivard.—Les Trois-Rivières, 1922. Nous venons de recevoir cet intéressant volume "avec les compliments des Ursulines des Trois-Rivières", éditrices sans doute des *Souvenirs d'un Octogénaire*. Ce petit volume est composé de notes sur la paroisse natale de l'auteur, feu M. Alfred Désilets. Il est d'une lecture fort attachante et mérite d'orner nos bibliothèques paroissiales.

* * *
VIE ET ŒUVRE DE M. L.-J.-A. DÉRÔME.—M. l'abbé Elie-J. Auclair, de la Société Royale du Canada, vient de mettre en brochure une notice sur la vie et les œuvres de Louis-Joseph-Amédée Derome, fondateur de l'*Adoration nocturne* au Canada.

La brochure est précédée d'un portrait du "saint homme de Montréal". Elle renferme aussi celle du Père Jean-Marie Murphy qui fut le premier confidant de M. Dérôme au sujet de la fondation de l'*Adoration nocturne* au Canada.

Cette notice biographique servira de souvenir à ceux qui ont connu le Père Dérôme et elle le fera connaître aux autres. Elle est remplie de détails intéressants concernant la fondation et la vie de l'*Adoration nocturne* à Montréal. La vie de M. Derome y est analysée par un homme qui a bien connu cet homme d'œuvres et qui l'a beaucoup estimé.

LA LIBRAIRIE DES ÉCOLES

MAISON FONDÉE EN 1865

LIBRAIRIE LANGLAIS, Limitée

LIBRAIRE - ÉDITEUR - IMPORTATEUR

GROS ET DETAIL

177 RUE ST-JOSEPH, :-: :-: QUEBEC

PRIX AVANTAGEUX—CONDITIONS FACILES

LIBRAIRIE AYANT LE PLUS GRAND CHOIX DE MATÉRIEL ET FOURNITURES SCOLAIRES

LIVRES ET BLANCS LEGAUX—de toutes sortes pour secrétaire-trésorier de municipalités.

LIVRES CLASSIQUES—Nous vendons tous les livres approuvés pour les écoles.

CARTES GEOGRAPHIQUES ET GLOBES TERRESTRES—Un très grand choix nous en faisons une spécialité.

TABLEAUX NOIRS ET TOILE ARDOISEE—Le tableau noir **HYLOPLATE**, est spécialement recommandé pour les écoles, supérieur à tous les autres tableaux, exigez la marque **HYLOPLATE**. Nous avons le vernis pour ces tableaux.

TABLEAUX DE MUSEE SCOLAIRE—Pour leçons de choses.

TABLEAUX D'HISTOIRE SAINTE—Ancien et nouveau Testament.

TABLEAUX DE CATECHISME—Avec explications.

TABLEAUX FIGURATIFS DE MUSIQUE—39 x 59 pouces sur toile.

TABLEAUX DE FRACTIONS ET DE LECTURE—Par Lippens.

MOBLIER SCOLAIRE—Nous nous occupons spécialement de meubler les écoles; nous avons les meilleures marques de pupitres tels que: **PEERLESS**, **IMPERIAL**, **HARVARD**, aussi tribunes et chaises pour professeurs. Prix défiant toute compétition.

FONTAINES A ROBINET—Avec ou sans filtre de 3, 4, 6 et 10 gallons, pour remplacer les chaudières ordinaires sans couvercle. Ces fontaines tout en étant hygiéniques, conservent l'eau fraîche. Demandez nos prix.

CLOCHES POUR ECOLES—Dans les poids de 160, 200, 250 livres avec monture et accessoires aux prix de 10 cts la livre.

TOILES POUR CHASSIS (Stores)—de toutes grandeurs, à des prix spéciaux.

DESSIN—Demandez le nouveau cahier à dessin, avec feuilles perforées, spécialement recommandé, grandeur 7 x 10½, 56 pages, à 45 cts la doz. Le crayon de couleurs (crayograph No 9) chaque boîte contenant 8 crayons variés à 50 cts la doz.

AUSSI : Modèles de dessin pour peinture à l'huile, images, bons points en feuilles, boîtes de compas, boîtes de peinture, livres de prières, objets religieux de toutes sortes.

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

DEPARTEMENT SPECIAL POUR LES COMMANDES RECUES PAR LA MALLE

Vivez de vos rentes

La douce perspective d'être rentier est mise à la portée des institutrices et des instituteurs, avec notre système de rente éprouvé en France, en Belgique, en Espagne et en maints autres pays.

" Pour la modique somme de cinquante sous par mois et une piastre et cinquante par année, vous achetez deux pensions des Prévoyants du Canada, la plus puissante Compagnie du genre au pays ".

Hommes, femmes, enfants sont admis aux mêmes conditions.

Demandez nos brochures explicatives gratuites.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

Siège Social :

126, rue St-Pierre -:- Québec.

LES BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES

— ET —

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

A FIN de vous faciliter cette œuvre si recommandée par toutes les autorités, je tiens à la disposition de tous l'assortiment le plus varié de vieux fascicules de la revue, depuis sa fondation à nos jours, sauf cependant quelques rares exceptions.

FAITES connaître l'utilité reconnue de cette œuvre et demandez l'appui pécuniaire à qui de droit.

FASCICULES épars: 25 centins. **PRIX SPECIAUX** pour collections depuis le début de la revue.

J.-R. PARADIS,

Case postale 636, H.-V., - QUEBEC.